

UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Faculté de Pharmacie

ANNÉE 2015

THÈSE N°

**Elixirs floraux et fleurs de Bach
Quelle place en pharmacie ?**

THÈSE POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

présentée et soutenue publiquement

le 4 septembre 2015

par

Lorène WARY

née le 28 avril 1988, à Châteauroux

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

Mme le Professeur Lengo MAMBUPrésident
Mme Marion MILLOT..... Juge
Mme Véronique PERRIN-LIEVIN Juge
Mr Jean-Jacques DUPRE..... Juge

DOYEN DE LA FACULTE : Monsieur le Professeur Jean-Luc DUROUX

1^{er} VICE-DOYEN : Madame Catherine FAGNERE, Maître de Conférences

PROFESSEURS :

BATTU Serge	CHIMIE ANALYTIQUE
BOTINEAU Michel	BOTANIQUE ET CRYPTOLOGIE
BUXERAUD Jacques	CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE
CARDOT Philippe	CHIMIE ANALYTIQUE ET BROMATOLOGIE
DELAGE Christiane	CHIMIE GENERALE ET MINERALE
DESMOULIERE Alexis	PHYSIOLOGIE
DUROUX Jean-Luc	BIOPHYSIQUE, BIOMATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
LIAGRE Bertrand	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE
MAMBU Lengo	PHARMACOGNOSIE
ROUSSEAU Annick	BIOSTATISTIQUE
VIANA Marylène	PHARMACOTECHNIE

PROFESSEURS DES UNIVERSITES – PRATICIENS HOSPITALIERS DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES :

MOESCH Christian	HYGIENE HYDROLOGIE ENVIRONNEMENT
ROGEZ Sylvie	BACTERIOLOGIE ET VIROLOGIE
SAINT-MARCOUX Franck	TOXICOLOGIE

MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES – PRATICIEN HOSPITALIER DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES :

PICARD Nicolas	PHARMACOLOGIE
----------------	---------------

MAITRES DE CONFERENCES :

BASLY Jean-Philippe	CHIMIE ANALYTIQUE ET BROMATOLOGIE
BEAUBRUN-GIRY Karine	PHARMACOTECHNIE
BILLET Fabrice	PHYSIOLOGIE
CALLISTE Claude	BIOPHYSIQUE, BIOMATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
CLEDAT Dominique	CHIMIE ANALYTIQUE ET BROMATOLOGIE
COMBY Francis	CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE
COURTIOUX Bertrand	PHARMACOLOGIE, PARASITOLOGIE
DELEBASSEE Sylvie	MICROBIOLOGIE-PARASITOLOGIE-IMMUNOLOGIE
DEMIOT Claire-Elise	PHARMACOLOGIE

FAGNERE Catherine	CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE
FROISSARD Didier	BOTANIQUE ET CRYPTOLOGAMIE
JAMBUT Anne-Catherine	CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE
LABROUSSE Pascal	BOTANIQUE ET CRYPTOLOGAMIE
LEGER David	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE
MARRE-FOURNIER Françoise	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE
MERCIER Aurélien	PARASITOLOGIE
MILLOT Marion	PHARMACOGNOSIE
MOREAU Jeanne	MICROBIOLOGIE-PARASITOLOGIE- IMMUNOLOGIE
PASCAUD Patricia	PHARMACIE GALENIQUE – BIOMATERIAUX CERAMIQUES
POUGET Christelle	CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE
SIMON Alain	CHIMIE GENERALE ET MINERALE
TROUILLAS Patrick	BIOPHYSIQUE, BIOMATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
VIGNOLES Philippe	BIOPHYSIQUE, BIOMATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE

PROFESSEUR :

ROUMIEUX Gwenhaël	ANGLAIS
-------------------	---------

ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE :

PARENT Marianne PHARMACOTECHNIE, PHARMACIE GALENIQUE

VEDRENNE Nicolas CHIMIE ANALYTIQUE

MBAKIDI Jean-Pierre CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE

CHEMIN Guillaume BIOCHIMIE ET TOXICOLOGIE

DETACHEMENT à compter du 1/09/2014 pour 2 ans

MARION-THORE Sandrine CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE

REMERCIEMENTS

A ma présidente de jury,

Mme Lengo MAMBU

Professeur de pharmacognosie

Merci d'avoir accepté de présider cette thèse. Si j'ai choisi un tel sujet c'est afin d'apprendre à me poser les bonnes questions sur les produits proposés dans les officines. Je sais vos interrogations quant à mon sujet et j'espère être en mesure d'y apporter des réponses.

A ma directrice de thèse,

Mme Marion MILLOT

Maître de Conférence de pharmacognosie

Merci de m'avoir fait l'honneur de diriger cette thèse. Merci de votre disponibilité et du temps que vous avez accordé à mon travail comme à moi-même. Vos conseils et suggestions ont été d'une grande aide.

A ma co-directrice de thèse,

Mme Véronique PERRIN-LIEVIN

Docteur en pharmacie

Vos conseils m'ont permis de prendre le recul nécessaire à l'écriture de cette thèse. Merci pour votre engagement, votre exigence et votre soutien.

A Monsieur Jean-Jacques Dupré,

Docteur en pharmacie,

Vous m'avez accordé le privilège de travailler au sein de votre officine depuis maintenant 6 ans. Vous m'avez vu apprendre et grandir, merci de m'avoir donné foi en ce métier que j'adore. Merci pour votre confiance et votre soutien.

A Monsieur Bertrand Gineste,

Docteur en pharmacie,

Merci pour votre écoute et votre patience. Merci de m'avoir fait partager tant de vos connaissances. Vous avez fait de votre équipe une véritable famille, elle est restée et restera unie en votre mémoire.

Merci à toute l'équipe officinale de la pharmacie de la Marche, j'ai toujours le sourire aux lèvres en rentrant dans votre pharmacie.

A Monsieur Jean-Baptiste BONILLO et à Madame Nathalie AUZEMERY,

Respectivement conseiller agréé en fleurs de Bach et formatrice en fleurs de Bach pour le laboratoire FAMADEM®,

Merci d'avoir pris sur votre temps pour répondre à mes nombreuses questions.

A mes parents,

Merci de m'avoir soutenue dans les moments difficiles, merci d'être toujours là. Vous êtes mes anges gardiens, depuis toujours et à jamais.

A ma famille, à mes amis, à mon amour,

Que serais-je sans vous...

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** » disponible en ligne

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 PRESENTATION DES FLEURS DE BACH

1.1 La genèse des fleurs de Bach

1.1.1 Histoire et formation du docteur Bach

1.1.2 Philosophie du docteur Bach

1.1.3 Les différents élixirs sur le marché

1.1.4 Les fleurs de Bach Nelsons® et le Rescue Remedy®

1.2 Fabrication des fleurs de Bach

1.2.1 Choix de la plante et de l'eau de source

1.2.2 Préparation de l'élixir-mère

1.2.3 Première dilution et flacon de traitement

1.3 Essais cliniques et preuves d'efficacité

1.3.1 Recevabilité des essais cliniques

1.3.2 Edzard Ernst 2010

1.3.3 Autres essais cliniques

1.3.4 Discussion

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES THERAPEUTIQUES A BASE DE PLANTES

2.1 Parallèle avec la phytothérapie

2.1.1 Parties de la plante utilisées

2.1.2 La composition chimique des fleurs

2.1.3 Les extractions

2.1.4 Efficacité et engouement pour la phytothérapie

2.1.5 Le statut juridique

2.2 Parallèle avec l'homéopathie

2.2.1 Processus de fabrication d'un médicament homéopathique

2.2.2 Théorie et mode de traitement

2.2.3 Preuves d'efficacité et effets secondaires

2.2.4 Statut juridique et remboursement par la sécurité sociale

2.2.5 Synthèse

3. LES FLEURS DE BACH A L'OFFICINE

3.1 Le cadre juridique

3.1.1 Le statut de complément alimentaire

3.1.2 Que peut-on proposer dans une officine ?

3.2 Les fleurs de Bach à l'officine : une dérive déontologique ?

3.2.1 Dérives sectaires et fleurs de Bach

3.2.2 Le charlatanisme à l'officine

3.3 Engouement du public

3.3.1 Les thérapeutiques non-conventionnelles

3.3.2 L'engouement du public pour les fleurs de Bach

3.4 Positionnement thérapeutique des fleurs de Bach

3.4.1 Les troubles les plus couramment traités par les fleurs de Bach

3.4.2 Un traitement adjuvant

3.4.3 La place du placebo en thérapeutique

3.5 Le rôle du pharmacien dans la délivrance des fleurs de Bach

3.5.1 La formation scientifique du pharmacien

3.5.2 Orientation du patient dans le système de soin

3.5.3 Un acteur de santé de proximité

3.5.4 Référencement des fleurs de Bach à l'officine

CONCLUSION

ANNEXES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

TABLES

SERMENT DE GALIEN

Introduction

Lors de mes études de pharmacie, j'ai effectué mes stages officinaux à la Pharmacie de la Marche à Guéret (23) et y ai travaillé les vacances et les samedis. C'est alors que j'ai découvert les Fleurs de Bach. C'est un des préparateurs, spécialiste des médecines naturelles et non-conventionnelles, qui me les a présentées.

La théorie du Docteur Bach reliant la santé aux émotions m'a tout de suite fascinée et interrogée. Cependant, j'appris que ces produits n'avaient pas été très bien accueillis par l'inspectrice en passage à la pharmacie. C'est ainsi que j'ai commencé à me poser des questions sur la place des fleurs de Bach dans l'officine pharmaceutique.

Après quelques recherches, mes questions se sont étendues à l'ensemble des compléments alimentaires et des médecines non-conventionnelles. Je me suis alors demandée : Comment choisir quels produits je ferai un jour commerce dans mon officine ?

C'est à cette question que j'ai cherché à répondre tout au long de cette thèse à travers les fleurs de Bach.

Diplômé de l'University College Hospital de Londres en 1912, le Docteur Edward Bach a depuis toujours l'idée qu'une même maladie se manifeste de façon différente selon les personnes en fonction de leur état émotionnel, psychologique et de leur caractère. Comme Rudolf Steiner (1861-1925) philosophe anthroposophique ou le médecin Paracelse (1493-1541) avant lui qui écrivit "par la pensée je peux rester sain ou me rendre malade", Edward Bach a une approche holistique de la maladie et de la médecine. Pour eux, le fonctionnement du corps humain ne se limite pas à l'addition des différents éléments le composant mais crée une synergie, départ de multiples interactions, conduisant à un équilibre dynamique. La maladie serait alors la résultante d'un déséquilibre, d'un manque d'harmonie entre corps, esprit et âme.

Même si la théorie holistique médicale n'est pas démontrée aujourd'hui, les thérapies actuelles mettent de plus en plus l'accent sur une approche globalisée de la maladie et du patient. En ce sens, l'OMS définit la santé comme "un état de bien-être total : physique, mental et social". On voit d'ailleurs combien le psychisme des patients influe sur leur pathologie, lors de cancers par exemple, mais aussi sur l'apparition de maux plus simples comme un herpès labial réactivé par le stress.

Dans cette optique, le Docteur Bach passera sa vie à rechercher un médicament pouvant restaurer l'équilibre émotionnel de ses patients. C'est ainsi qu'entre 1930 et 1936 il crée les "Élixirs floraux du Docteur Bach" aussi appelés aujourd'hui "Fleurs de Bach". Très répandus dans le monde, surtout dans les pays anglo-saxons de par leur origine britannique, les Fleurs de Bach ne sont que peu conseillées dans les officines françaises et recherchées surtout par les initiés. Leur statut de complément alimentaire permet leur vente en officine. Mais outre les difficultés de "prescription", la méconnaissance du mode d'action et de l'efficacité réelle de ces produits questionnent les pharmaciens souvent novices en la matière.

Après une présentation des fleurs de Bach, nous verrons si c'est une thérapeutique comparable à d'autres thérapeutiques à base de plantes puis nous nous efforcerons d'exposer les questionnements liés aux fleurs de Bach dans une discussion afin d'aider les pharmaciens dans leur réflexion portant sur le référencement des produits et thérapeutiques qu'ils souhaitent mettre en avant dans leur officine. Ainsi se pose la question : que veut-on et que peut-on délivrer à l'officine ? Le pharmacien apporte-t-il une valeur ajoutée à la délivrance de produits tels que les fleurs de Bach ? Est-il légitime dans cette démarche ?

La distinction entre le bien-être et la médecine est fondamentale. Même si la santé repose sur un bien-être global de l'individu, la médecine quant à elle ne cherche qu'à prévenir, diagnostiquer et traiter les états pathologiques physiques ou mentaux. Si la médecine et les médicaments recherchent l'efficacité d'un traitement face à un cas clinique, la recherche du bien-être peut être faite de façons très différentes et propres à chacun.

Face à cela, le pharmacien a un double rôle entre médecine et bien-être, qu'il doit bien dissocier, pour expliquer et informer efficacement son patient et le guider dans sa quête personnelle qu'il s'agisse d'un problème médical ou d'une simple recherche de bien-être.

Tout au long de cette thèse, les différentes fleurs de Bach sont identifiées par leur nom anglais car c'est ce nom qui figure sur les flacons de fleurs de Bach vendus en pharmacie.

1. PRESENTATION DES FLEURS DE BACH

1.1. La genèse des fleurs de Bach

On ne peut avoir une vision globale des élixirs floraux sans connaître l'histoire, le travail et l'objectif recherché par son concepteur. Le cheminement intellectuel du Docteur Bach est en effet le travail d'une vie. Influencé par nombre de ses pairs et de par son esprit philanthrope, il n'aura de cesse de chercher une parade aux maux de ses contemporains.

1.1.1. Histoire et formation du docteur Bach

[1] [2] [3] [4] [5]

Edward Bach est né le 24 septembre 1886 à Moseley, près de Birmingham, dans le centre de l'Angleterre. Très jeune, il a l'ambition de devenir médecin et entame sa formation à Birmingham puis à Londres. En 1912, il obtient un double diplôme à l'University College Hospital à Londres en médecine et en chirurgie et applique ses connaissances en tant qu'urgentiste au CHU de Londres. En 1914, il est un bactériologiste et un immunologiste reconnu par la Royal Society of Medicine et, en parallèle, ouvre son propre cabinet sur la prestigieuse Harley Street.

Malgré une patientèle fidèle et une bonne réputation, le Docteur Bach n'est pas convaincu par la médecine de son époque qu'il trouve trop peu efficace. Ses travaux de bactériologiste vont lui permettre de différencier 7 bactéries intestinales responsables selon lui de plusieurs pathologies chroniques et reliées à 7 traits de personnalité de ses patients. Il crée alors les 7 « nosodes de Bach » encore utilisées aujourd'hui (non commercialisées en France mais on peut les trouver en Suisse et en Belgique) qui sont des médicaments homéopathiques dérivés de diverses sécrétions de ses malades... et destinés à purifier l'intestin des fameuses 7 bactéries découvertes par Bach.



Figure 1 : Edward Bach

En 1919, il obtient un poste au *Royal London Homeopathic Hospital* et découvre le travail du Docteur Hahnemann qui rejoint sa vision de la médecine : « Soigner le malade et non la maladie ». Ce sera le déclic, Bach va alors expérimenter sa théorie et chercher à relier les maladies de ses patients à leur personnalité. Il en est maintenant persuadé, ce sont

les émotions de l'homme qui influent sur son organisme et lui procurent la santé ou la maladie. Mais comment réguler les émotions humaines ?

Les patients affluent à son cabinet, mais le bouillonnement de la ville ne satisfait pas Bach et ne lui laisse pas assez de temps pour se consacrer à ses recherches. Son intime conviction est qu'il trouvera la réponse dans la nature. C'est pourquoi, en 1930, il quitte Londres et ses revenus confortables pour s'installer dans la campagne du Pays de Galles, à Sotwell dans une maison du nom de Mount Vernon avec son assistante Nora Weeks. Il rédige alors son premier ouvrage « Guéris-toi toi-même » ainsi qu'une série d'articles consacrée à ses recherches dans « Le monde de l'homéopathie ».

C'est entre 1930 et 1936 que le docteur Bach va définir les 38 émotions et comportements « négatifs » ainsi que les 38 élixirs correspondants. Il continue ses consultations et teste ses élixirs sur ses patients avec, selon les sources, « une efficacité surprenante ». Bach s'allie avec 2 pharmacies de Londres, la pharmacie Keene & Ashwell et la pharmacie homéopathique Nelsons®, à qui il vend ses élixirs pour qu'ils soient distribués au plus grand nombre. C'est après cette mise en avant de ses premiers élixirs floraux, en 1932, que le General Medical Council (Ordre des médecins britannique) demande au docteur Bach de stopper l'utilisation de ses élixirs car aucune démarche scientifique ne démontre l'efficacité de ces produits. Bach refuse d'arrêter ses recherches et publications et écrit son deuxième ouvrage : « Libère-toi toi-même ». Après plusieurs correspondances, le General Medical Council ne poussera pas plus loin.



Figure 2 : Mount Vernon, aujourd'hui Bach Center

Durant l'hiver 1932-1933, Bach mettra au point les prémisses de son fameux « Rescue Remedy® », produit le plus vendu de la gamme, qui

est alors un mélange de 3 élixirs floraux : Rock Rose, Clématide et Impatiens. Il sera plus tard additionné à 2 autres élixirs : Star of Bethlehem et Cherry Plum.

Edward Bach décide alors que son travail est arrivé à son terme et que ses recherches sont complètes. Il meurt le 27 novembre 1936 dans sa maison de Mount Vernon sans un

sou, d'après les écrits, ne léguant pour seul bien à Nora Weeks et Victor Bullen, ses collaborateurs, que sa maison et le travail d'une vie.

Nora et Victor vont continuer à préparer les élixirs floraux et à les distribuer selon les instructions laissées par Bach. En 1958, la maison de Mount Vernon est rebaptisée « Fondation du Docteur Edward Bach » puis « Bach Center » en 1974. Toujours en activité aujourd'hui, le « Bach Center » produit encore les teintures-mères, bases des élixirs floraux, sur place, à Mount Vernon, et la pharmacie, devenue société, Nelsons® les conditionne et les distribue dans le monde entier.

Toutes les informations sur la vie d'Edward Bach ont été difficiles à recueillir et à analyser. En effet, les « biographies » du docteur Bach sont nombreuses sur internet et dans les livres qui lui sont consacrés, mais on retrouve surtout des informations stéréotypées, comme par exemple : « Il n'aime pas beaucoup la ville et on raconte même qu'il évite d'aller dans les parcs de peur que l'appel de la nature soit trop fort. » ou « Il passe peu de temps avec les livres, préférant l'observation et son intuition au savoir théorique. ». D'autres informations sont plutôt contradictoires. Ainsi, on apprend qu'il était toujours à court d'argent mais aussi qu'il payait régulièrement des boissons à tout le village au pub local, qu'il était un bon sportif (boxeur et rameur) mais aussi qu'il a connu de longues périodes de maladie et avait une santé fragile... Il est donc difficile d'identifier le vrai docteur Edward Bach tant la légende a pris le pas sur la réalité.

1.1.2. Philosophie du docteur Bach

1.1.2.1. Bach : entre foi et destinée

Le docteur Bach était un homme très croyant et spirituel. Sa foi allait bien au-delà du protestantisme de son époque et on retrouve dans ses écrits beaucoup d'allusions au divin d'une part et au destin d'autre part. Pour lui : « Chaque homme a une mission, un destin qu'il doit suivre en corrélation avec sa nature profonde. ». [6] C'est ce credo qui le poussera tout au long de sa vie à poursuivre son travail pour soulager les maux de ses contemporains.

Selon Bach, chaque être vivant sur Terre étant une création de Dieu, l'Homme, son « divin fils », ne peut être réellement guéri que par une autre création divine : la Nature. Après son déménagement pour Mount Vernon en 1930, Edward Bach se promène beaucoup dans la campagne anglaise. Il voit dans les plantes « créées pour nous par la puissance divine » le moyen de guérir le corps, et dans la fleur « la quintessence des propriétés divines de la plante ». Cette fleur contiendrait une « énergie subtile » qui pourra alors nous soigner en faisant grandir notre « divinité intérieure » ou « étincelle de divin » et peut guérir toutes les maladies. [7] [8]

Le Docteur Bach a consacré sa vie à « l'Art de la Guérison, qui est un art trop sacré pour être commercialisé ». [7] A partir de son départ pour Mount Vernon, il ne dépend que de la générosité de certains de ses patients et voisins pour vivre. Ses élixirs floraux doivent être accessibles au plus grand nombre, c'est pourquoi il négocie le prix du flacon de traitement avec les pharmacies distribuant ses fleurs de Bach le flacon entre 6 et 8 pence. Lorsqu'il meurt en 1936, il est dit qu'il ne laissera qu'une cinquantaine de livres sterling. [3]

Bien que les allusions à Dieu dans son œuvre soient pléthores, Edward Bach croit aussi en la réincarnation et, selon lui, aurait été guérisseur dans ses vies précédentes ; c'est donc tout naturellement qu'il devient médecin dans celle-ci ! On retrouve aussi des écrits reliant ses théories à l'astrologie... [7] Les écrits du Docteur Bach sont très simples à lire pour toute personne même n'ayant pas fait d'études car il veut apporter son travail à l'ensemble des hommes. On voit que c'est un homme ouvert d'esprit qui cherche à connaître et comprendre le monde qui l'entoure. Cependant, avec de tels écrits mélangeant foi, publications scientifiques et vulgarisation, il est extrêmement compliqué pour des scientifiques d'aujourd'hui de prendre cela au sérieux, cela peut expliquer que les fleurs de Bach fassent polémique de nos jours. Mais si « le fameux Docteur Edward Bach », ainsi qu'il est appelé par ses proches, n'a pas su convaincre la communauté scientifique, il a convaincu le reste du monde puisque ses produits sont commercialisés dans plus de 70 pays.

1.1.2.2. La médecine holistique et médecine énergétique

« Ce n'est pas la maladie qui importe, mais le patient. C'est sa façon à lui, ou à elle, d'être malade qui nous guide véritablement vers la guérison. » Dr Edward Bach (Conférence tenue à Wollingford le 24 septembre 1936) [7]

Holistique : du grec « holos » qui signifie « tout entier », la médecine holistique s'oppose à la médecine conventionnelle en prenant en compte le malade dans sa totalité. Cela rejoint la définition de la santé de l'OMS décrite lors de la conférence internationale sur la santé en 1946 et inchangée à ce jour : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladies ou d'infirmités. » La santé s'exprime donc dans toutes les dimensions, biologique, sociale et psychologique. [9]

La médecine énergétique va au-delà avec un postulat : l'être humain possède un flux vital circulant au travers du corps de façon harmonieuse. Ce flux fait le lien entre l'âme et le corps et c'est sa perturbation qui entraîne la maladie. [10] Comme l'a dit Socrate : « Tout ainsi qu'on ne doit pas entreprendre de guérir les yeux sans avoir guéri la tête, on ne doit pas le faire pour la tête sans s'occuper du corps, de même on ne doit pas davantage

chercher à guérir le corps sans guérir l'âme. [...] C'est dans l'âme que, pour le corps et pour tout l'homme, les maux et les biens ont leur point de départ. » [3] C'est sur cette théorie que s'appuie le Docteur Bach en créant ses élixirs floraux.

Le docteur Edward Bach a toujours été frustré par la médecine pratiquée de son temps dans les hôpitaux londoniens. En effet, il ne voyait pas assez de réussites dans les traitements et pensait que la chirurgie était trop invasive. Pendant ses consultations, il étudie ses patients et remarque que ceux ayant des traits de caractère communs déclarent le même genre de maladie. Pour lui, aucun doute : ce sont les émotions, les traits de personnalité de ses patients qui perturbent leur flux vital, entraînant la maladie. C'est pourquoi traiter simplement la maladie ne marche pas, ce n'est qu'un traitement symptomatique, il faut traiter la cause en travaillant sur les émotions humaines. [1] [11]

La théorie du Docteur Bach reste à prouver, cependant, la communauté scientifique admet aujourd'hui que le psychisme influe sur tout le corps par l'effet d'un stress et plus particulièrement de la réponse adaptative du corps face à ce stress. [12] Par exemple, une étude scientifique allemande (randomisée, double-aveugle et contre placebo) a prouvé qu'un stress aigu influence l'activité de zones du cerveau comme l'amygdale ainsi que ses connections avec le reste du cerveau entraînant une baisse de sensibilité du sujet à l'ocytocine [13]. Le stress peut aussi induire l'expression de facteurs de transcription cellulaire par certains tissus et réactiver ainsi des virus de la famille des Herpesviridae [14]. Enfin, un stress chronique affecte certains facteurs neurotrophiques (responsables de la croissance et de l'entretien des neurones) dans l'hippocampe [15]. Si un stress ponctuel nous permet de réagir à une situation dangereuse de façon efficace, un stress prolongé et non régulé a des effets néfastes sur l'immunité [16], le système cardiovasculaire...

Si le stress est une tension mentale et corporelle dû à des facteurs perturbant l'homéostasie du corps, nos émotions et notre caractère peuvent-ils être directement une cause de stress ? De la même façon, si de nombreuses études ont montré que le stress et les émotions négatives peuvent affaiblir la réponse immunitaire, il n'est pas forcément évident que l'amplitude de ces changements soit suffisante pour modifier significativement l'état clinique du sujet. [17]

Aussi bien dans le cursus infirmier que dans celui des médecins généralistes ou encore chez les ostéopathes, on retrouve de plus en plus cette notion de globalité dans les diagnostics, les soins et les traitements.

1.1.3. Les différents élixirs sur le marché

Pour précision rappelons que les fleurs de Bach ne sont pas les seuls élixirs floraux sur le marché, il existe d'autres laboratoires (tels que DEVA en France) proposant ces produits dans les officines pharmaceutiques et sur internet. De plus, d'autres élixirs sont vendus dans le monde avec cette même idée d'harmonisation énergétique que défendent les fleurs de Bach. On en recenserait plus de 5000 différents aujourd'hui et, devant l'engouement qu'ils suscitent, il s'en crée chaque jour de nouveaux. [18]

On trouve des variantes des élixirs du docteur Bach réalisées à partir de la flore de chaque région du globe (élixirs de Californie, du bush australien, de Hollande, d'Amazonie...) mais aussi des élixirs de plantes (d'arbres et d'herbes), de minéraux (pierres précieuses et gemmes), de métaux, de fruits et légumes, de champignons et lichens, d'animaux (de dauphins en particulier, aucun animal n'est capturé ou blessé pour les fabriquer), d'environnement (élixir d'eau locale spécifique solarisée dans un environnement particulier et à un moment précis comme lors d'une aurore boréale avec de l'eau d'un glacier par exemple)... Il en existe d'autres encore beaucoup plus mystiques et dont la fabrication n'est pas expliquée comme les élixirs de planètes, élixirs des messagers (anges) ou même des élixirs de cercles de blé... [19] On retrouve ces produits sur internet et dans les magasins bio.



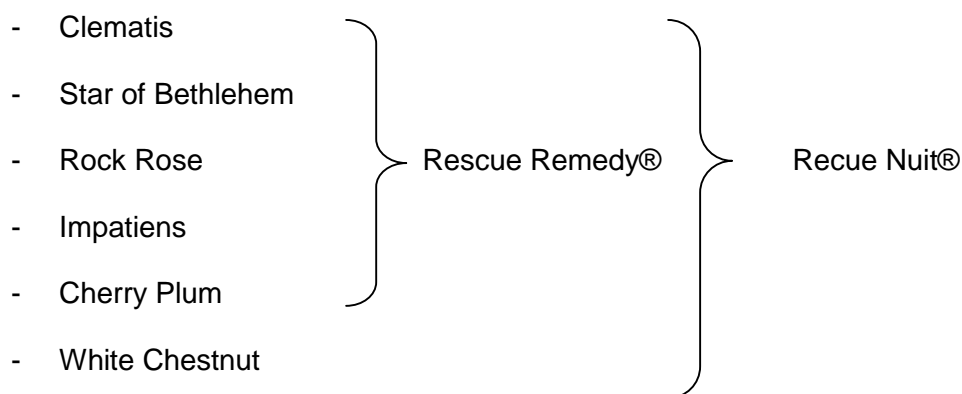
Figure 3 : Différents élixirs vendus sur internet

Nous ne développerons ici que les données spécifiques des élixirs floraux du docteur Bach agréés par le Centre Bach c'est-à-dire ceux distribués par le groupe Nelsons®. Ils sont au nombre de 38 fabriqués à partir de 36 fleurs différentes.

1.1.4. Les fleurs de Bach Nelsons® et le Rescue Remedy®

Comme nous l'avons vu précédemment, il existe 38 élixirs floraux du docteur Bach sur le marché fabriqués à partir de 36 fleurs différentes (voir annexe 3). De plus, le « remède d'urgence » baptisé Rescue Remedy® par Bach est toujours vendu. Il correspond, comme à sa création, à un mélange de 5 fleurs de Bach et est le flacon actuellement le plus vendu dans le monde. D'après les dires du docteur Bach, il procure un apaisement quelle que soit la situation ; après un choc, qu'il soit physique (accident) ou psychologique (la perte soudaine d'un proche) ou en cas de grande nervosité (prise de parole devant une assemblée). A cela s'est ajouté quelques années plus tard le Rescue Nuit® développé par la firme Nelsons® afin d'aider à l'apaisement pour mieux dormir.

Composition du Rescue Remedy® et Rescue Nuit® :



De plus, comme dans toutes les fleurs de Bach, le Rescue Remedy® et le Rescue Nuit® sont stabilisés par du brandy [20].



Figure 4 : Présentation des produits de la gamme Rescue Remedy®

Afin de pallier aux contre-indications engendrées par le brandy présent dans les flacons de Rescue Remedy® (femmes enceintes et allaitantes, enfants, éthyliisme...) et pour diversifier sa gamme, Nelsons® a développé une multitude de formes galéniques :

- Les perles composées d'huile de pépins de raisins et gélatine de poisson (complément alimentaire) sans alcool
- Les pastilles sans sucre (aliment) sans alcool
- Les chewing-gums (aliment) sans alcool
- Le Rescue Remedy kids® pour les enfants, le brandy est remplacé par de la glycérine végétale (complément alimentaire) sans alcool
- Les sprays (complément alimentaire)
- La crème et le gel local dont la composition est additionnée de Crab Apple (cosmétique)
- Le Rescue Remedy pet® pour les animaux (complément alimentaire pour animaux de compagnie) sans alcool

[20]



Figure 5 : Rescue Remedy pet®

Grâce à ces différentes formes galéniques, Nelsons® propose aujourd'hui une gamme complète apportant une réponse à chacun. Mais cela ne vaut que pour le Rescue Remedy® ; en effet, les 38 élixirs floraux du docteur Bach ne sont, pour leur part, formulés que d'une seule façon [21].

Voyons à présent comment sont fabriquées les fleurs de Bach proposées par Nelsons® et dont le procédé reste inchangé depuis leur création en 1930 jusqu'à aujourd'hui.

1.2. Fabrication des fleurs de Bach

Avant même de découvrir ses élixirs floraux, le Docteur Bach est à la recherche d'une nouvelle thérapeutique de fabrication si simple qu'elle pourrait être utilisée par tous. [3] [6] Si les fleurs sont capables de rééquilibrer nos émotions pour nous guérir, comment conserver cette vertu et la rendre accessible au plus grand nombre ? Il va mettre en place un système d'infusion solaire et de décoction à l'eau de source qui sont encore utilisés de nos jours par la firme Nelsons® pour fabriquer les élixirs floraux du Docteur Bach.

1.2.1. Choix de la plante et de l'eau de source

« Il existe des variétés cultivées mais seule la variété naturelle doit être utilisée pour la guérison. » Edward Bach, conférence 1936 [7]

Les élixirs floraux du Docteur Bach sont préparés à partir de 36 plantes (15 arbres, 4 arbustes, 3 lianes et 14 herbacés) ainsi que Rock Water qui est préparé seulement à partir d'eau de source. La plante choisie doit être dans un environnement naturel non transformé par l'homme et le moins pollué possible. Il en est de même pour l'eau de source, locale, qui

servira à la préparation de tous les élixirs floraux. [20] [21] Il est sans doute difficile aujourd'hui de trouver un tel site de préparation car la pollution des sols, des eaux ainsi que des nappes phréatiques dans le monde, et en Angleterre, est importante. De plus, si le mode d'action des fleurs de Bach est basé sur une information contenue dans l'eau, alors il faut aussi prendre en compte la pollution électromagnétique : les signaux satellites, les lignes à haute tension ou le wifi pourraient perturber le site de production et changer les propriétés physico-chimiques de l'eau...

La société Nelsons® utilise aujourd'hui de l'eau de Volvic® pour ses préparations de fleurs de Bach car les eaux locales anglaises sont trop polluées. [21] [22] L'eau de Volvic® (groupe Danone®) est pourtant présentée comme une eau minérale mais Nelsons® déclare qu'elle peut être considérée comme une eau de source du fait de sa faible teneur en minéraux (130mg de résidus sec par litre d'eau). [23] Effectivement c'est une eau faiblement minéralisée et il n'est pas rare de voir des eaux de source bien plus minérale puisqu'elles peuvent monter jusqu'à 1500mg/L d'eau. [24] Mais en quoi une eau très minéralisée, plutôt qu'une eau de source, perturberait la fabrication des élixirs floraux ? Cela n'est pas explicité par la société Nelsons® ni par le docteur Bach.

Selon la société Fanadem® qui distribue les fleurs de Bach en France pour le groupe Nelsons®, le jardin même du Docteur Edward Bach, à Mount Vernon, convient parfaitement pour produire 34 des 36 plantes nécessaires et les élixirs correspondant sont donc toujours préparés là-bas. Les élixirs Olive et Vine sont quant à eux préparés dans le sud de l'Europe (France, Espagne et Italie) puisque c'est leur origine naturelle. [22]

La société Nelsons® est très discrète quant à la production des plantes utilisées. Les seules informations transmises par le laboratoire disent que les plantes poussent de façon naturelle dans le jardin d'Edward Bach avec l'attention d'un jardinier qui travaille tous les jours à la qualité des plantes.

1.2.2. Préparation de l'élixir-mère

Une fois la plante correctement identifiée et choisie, il faudra attendre la floraison, à l'aube, pour aller cueillir les fleurs sur plusieurs arbres proches si possible. Elles doivent être cueillies juste sous le calice, sans les abîmer, et les poser à la surface d'une eau de source, locale si possible (eau de Volvic® chez Nelsons®). Ici, deux choix de préparation se dessinent en fonction de la plante : solarisation ou ébullition (voir ci-dessous). [1] [21] Bach n'a pas réellement donné les raisons de son choix, cependant, on retrouve une nette proportion d'arbres et arbustes aux périodes de floraison de début ou fin d'année avec la méthode d'ébullition et davantage d'herbacés qui fleurissent aux beaux jours préparés par solarisation. [3]

1.2.2.1. La méthode de « solarisation »

Ici, l'eau de source est versée dans un récipient en verre fin et placée en plein soleil avec les fleurs posées à sa surface pendant un minimum de 3h jusqu'à ce que les pétales aient décoloré [Cf. figure 6]. Ainsi, comme le ferait la rosée, l'eau de source serait alors chargée des propriétés énergétiques et curatives de la fleur. Il faut toujours éviter de toucher l'eau et pour cela, retirer les fleurs en fin de préparation grâce à une tige de la fleur en question. Après filtration, on obtient le macérât. [7]



Figure 6 : Procédé de solarisation

Cette méthode est celle choisie par Bach pour 19 plantes ainsi que l'élixir Rock Water [Cf. Tableau 1]. L'élixir-mère à la base de la fleur de Bach baptisée Rock Water est à part puisqu'il ne s'agit que d'une eau provenant d'une source du Pays de Galles appartenant au Centre Bach placée au soleil pendant 3h, sans fleur. [22]

Tableau 1 : Noms des 19 plantes utilisées pour la fabrication des fleurs de Bach par le procédé de solarisation

Nom français de la plante	Nom latin de la plante	Nom anglais de la plante retrouvé sur les bouteilles d'élixir de fleur de Bach
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Agrimony
Petite centaurée commune	<i>Centaureum umbellatum</i>	Centaury
Plumbago de Willmott	<i>Ceratostigma willmottianum</i>	Cerato
Chicorée amère	<i>Cichorium intybus</i>	Chicory
Clématite des haies ou clématite vigne-blanche	<i>Clematis vitalba</i>	Clematis
Gentiane amère	<i>Gentiana amarella</i>	Gentian
Ajonc d'Europe ou grand ajonc	<i>Ulex europaeus</i>	Gorse
Bruyère commune ou callune	<i>Calluna vulgaris</i>	Heather
Balsamine de l'Himalaya ou impatiente glanduleuse	<i>Impatiens glandulifera</i>	Impatiens
Mimule tacheté	<i>Mimulus guttatus</i>	Mimulus
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Oak
Olivier	<i>Olea europaea</i>	Olive
Hélianthème commun	<i>Helianthemum nummularium</i>	Rock Rose
Gnavelle annuelle	<i>Scleranthus annuus</i>	Scleranthus
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	Vervein
Vigne	<i>Vitis vinifera</i>	Vine

Hottonie des marais	<i>Hottonia palustris</i>	Water violet
Marronnier d'inde ou marronnier blanc	<i>Aesculus hippocastanum</i>	White Chestnut
Brome rameux ou brome rude	<i>Bromus ramosus</i>	Wild Oat

C'est une méthode de préparation assimilable à une extraction solide-liquide par macération. Très simple, comme le souhaitait Edward Bach, elle peut être effectuée par tous et (presque) partout. Cependant, lors de ce procédé, seules les molécules hydrosolubles passent dans l'eau. Mais le Docteur Bach ne décrit pas cette étape comme une extraction habituelle du principe actif de la fleur mais dit que l'eau recueille alors l'énergie subtile de la fleur qui « résonnera » avec celle du patient. [7]

1.2.2.2. La méthode d'ébullition

Pour pallier au manque d'ensoleillement en Angleterre, le Docteur Bach décide que pour 18 des 37 plantes, il n'utiliserait pas l'énergie solaire mais une simple ébullition [Cf. Tableau 2]. Lors de ce procédé, l'eau de source remplit aux trois-quarts une casserole en fonte émaillée. Une fois les fleurs sur l'eau, le mélange est porté aux alentours de 100°C afin de produire une fine ébullition pendant environ 30 minutes. A la fin, les fleurs sont retirées de l'eau qui sera filtrée ; on obtient là aussi un « macérât » (qui est plus un décocté qu'un macérât mais qualifié comme tel par le Centre Bach) que l'on laisse refroidir jusqu'à température ambiante au soleil. [3] [7]

Tableau 2 : Noms des 18 plantes utilisées pour la fabrication des fleurs de Bach par le procédé d'ébullition

Nom français de la plante	Nom latin de la plante	Nom anglais de la plante retrouvé sur les bouteilles d'élixir de fleur de Bach
Peuplier tremble ou tremble d'Europe	<i>Populus tremula</i>	Aspen
Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica</i>	Beech
Prunier cerise ou myrobolan	<i>Prunus cerasifera</i>	Cherry Plum

Marronnier d'inde ou marronnier blanc (bourgeons)	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Chestnut bud
Pommier sauvage ou boquettier	<i>Malus sylvestris</i>	Crab Apple
Orme anglais	<i>Ulmus procera</i>	Elm
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	Holly
Chèvrefeuille des jardins	<i>Lonicera caprifolium</i>	Honeysuckle
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	Hornbeam
Mélèze commun	<i>Larix decidua</i>	Larch
Moutarde des champs	<i>Sinapsis arvensis</i>	Mustard
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	Pine
Marronnier rouge	<i>Aesculus carnea</i>	Red Chestnut
Ornithogale en ombelle ou dame de onze heures	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Star of Bethlehem
Châtaignier commun	<i>Castanea sativa</i>	Sweet Chestnut
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	Walnut
Eglantier des chiens ou rosier des haies	<i>Rosa canina</i>	Wild Rose
Saule doré	<i>Salix vitellina</i>	Willow

Ici, la méthode utilisée est encore une extraction solide-liquide mais par décoction. Les principes actifs de la fleur passant dans l'eau sont toujours hydrosolubles mais la température étant plus importante que pour la solarisation, plus de molécules passent et celles qui sont thermolabiles peuvent être détruites... Mais rappelons que ce ne sont pas les potentiels principes actifs de la fleur qui sont ici recherchés mais son énergie subtile.

1.2.2.3. L'élixir-mère

L'eau de source est alors chargée de l'énergie subtile de la fleur et de la plante entière puisque dans la fleur se retrouve « la quintessence de l'énergie de toute la plante dont elle provient ». [6] On conservera ce macérât dans un flacon de verre fumé. Cependant, pour fixer son activité et éviter les contaminations bactériennes, le macérât doit être dilué de moitié par de l'alcool. [7] Bien qu'historiquement Edward Bach décide d'utiliser du brandy (puisque la vigne est utilisée pour faire l'élixir floral Vine cela lui semble tout indiqué), aujourd'hui d'autres laboratoires utilisent aussi bien du cognac. Au Centre Bach, le macérât est dilué par du brandy bio à 40°v/v. Les possibles réactions enzymatiques et contaminations sont stoppées. Le mélange est alors vigoureusement secoué pendant 30 secondes à 2 minutes puis recouvert d'un linge et mis au repos pendant 48h. On obtient alors l'élixir-mère qui sera conservé dans des fûts de chêne. [1] [22]

On peut ici remarquer l'influence de l'homéopathie que le Docteur Bach a largement étudiée. En effet, l'élixir-mère va servir aux dilutions successives et on retrouve aussi un procédé proche de la dynamisation qui, comme en homéopathie, servirait à amplifier le message et l'activité des molécules présentes dans la solution. Comme l'a écrit Paracelse : « Aérer la matière pour en libérer la quintessence. ». [3]

1.2.3. Première dilution et flacon de traitement

1.2.3.1. Obtention du flacon de première dilution

Ensuite, la solution est encore diluée ; dans un flacon en verre fumé de 30mL rempli de brandy (ou de tout autre alcool choisi) on ajoute 2 gouttes d'élixir-mère. Cette opération n'est pas effectuée au Centre Bach mais dans l'usine d'embouteillage de la société Nelsons® à Wimbledon en accord avec le cahier des charges élaboré conjointement avec le ministère de la santé britannique. Ici, le brandy utilisé par Nelsons® est à 27° v/v et n'est pas bio. [22]

Alors que le docteur Bach déclarait : « La guérison par les forces saines, pures et belles de la nature arrive certainement en tête de toutes les méthodes qui intéressent la plupart d'entre nous » ou encore « c'est la voie de la nature, c'est donc la bonne » [7], on peut tout de même s'interroger sur le fait que les élixirs floraux proposés par Nelsons® ne soient pas entièrement bio (contrairement à d'autres élixirs floraux comme chez le laboratoire Deva® par exemple qui a le label bio).

Après une nouvelle dynamisation de 30 secondes, on obtient le flacon de première dilution. C'est cette première dilution que l'on retrouve sur les rayons de nos officines en bouteilles de 10mL.



Figure 7 : Flacons de première dilution

1.2.3.2. Flacon de traitement

Le flacon acheté en pharmacie peut être encore dilué de la même manière (2 gouttes de la première dilution dans 30mL de liquide) par le consommateur avant d'être utilisé. Dilué dans de l'alcool, le mélange se conserve à température ambiante, en mélange 50/50 avec de l'eau de source (pas d'eau minérale ni d'eau pétillante). Le mélange se conserve au réfrigérateur 2 à 3 semaines. Il est aussi possible de le diluer avec de la glycérine végétale (bonne conservation) ou du sirop d'érable (pour les enfants) ou encore du vinaigre de cidre.

Les flacons d'élixirs floraux (première dilution et autres dilutions) doivent être conservés à l'abri des sources de lumière (c'est pourquoi le verre est teinté), des sources électromagnétiques et électriques et des odeurs fortes. [3] [7]



Figure 8 : Flacons compte-gouttes pour seconde dilution

Le procédé de fabrication élaboré par le Docteur Bach est assez précis pour l'époque. Mais, hormis l'intuition, Bach ne fournit aucune explication qui justifierait le choix des plantes utilisées ou la raison pour laquelle ses élixirs floraux ne peuvent être préparés d'une autre manière que la sienne. Pourtant, leur préparation traditionnelle est devenue le principal enjeu industriel des sociétés fabricantes. Il existe d'ailleurs une charte et un logo « préparée selon les méthodes du Dr Bach » que la plupart des industriels ont apposés sur leurs produits comme gage de qualité. [3]



Figure 9 : Logo apposé sur les produits DEVA

Les produits certifiés par le Centre Bach sont eux reconnaissables par la signature du docteur Bach apposée sur tous les flacons de fleurs de Bach et Rescue Remedy® du groupe Nelsons®. Elle signifie que le produit a bien été produit selon les méthodes du docteur Bach et correspond à ses idéaux (par exemple, les élixirs du laboratoire DEVA® n'ont pas cette signature car ils commercialisent 96 élixirs floraux différents répartis en 9 états émotionnels alors que Bach a déclaré que seuls ses 38 élixirs floraux étaient recevables et sont répartis en 7 états émotionnels). [21] [22]



Figure 10 : Signature du docteur Bach déposée par le Centre Bach pour certifier la conformité de ses produits

Cependant, se baser sur les traditions sans en remettre en cause de façon scientifique les théories est une méthode de marketing conservatrice qui a fait ses preuves bien qu'à l'opposé de la rigueur méthodologique scientifique.

La question que l'on est en droit de se poser est : malgré tout, quelles sont les preuves de l'efficacité d'un traitement par les fleurs de Bach?

1.3. Essais cliniques et preuves d'efficacité

Le docteur et bactériologiste Edward Bach souhaitait, en créant ses élixirs floraux, trouver un médicament efficace sans effets secondaires qui guérirait la source des maux de ses patients. Il les a lui-même testés en consultation et leur a trouvé « une efficacité remarquable » [6].

Aujourd'hui, la médecine moderne donne des gages d'efficacité aux produits médicamenteux par des essais cliniques concluants ainsi que, si possible, une explication rationnelle et basée sur des preuves tangibles de leur mode d'action. A contrario, pour la société Nelsons® ainsi que pour les amateurs convaincus, les très nombreux témoignages de patients et prescripteurs justifient assez largement de l'efficacité des fleurs de Bach et donc leur place en pharmacie. [8] Qu'en est-il réellement ?

1.3.1. Recevabilité des essais cliniques

Plusieurs essais cliniques ont été réalisés pour prouver l'efficacité des fleurs de Bach, mais tous ne m'ont pas semblé recevables. En effet, un essai clinique doit être soumis au minimum à 3 règles de base :

- l'échantillon de patients doit être représentatif en nombre de participants
- l'essai doit être fait en double aveugle contre placebo (ni le patient ni le médecin ne sait qui prend des fleurs de Bach ou le placebo)
- l'étude doit être randomisée afin que les groupes soient comparables entre eux, c'est-à-dire que les participants doivent être répartis dans les différents groupes de manière aléatoire.

Si ces critères ne sont pas remplis, cela discrédite d'autant l'essai en question. [25]

Le score de Jadad apprécie la rigueur apportée à un essai clinique par un questionnaire :

Est-ce que cet article est décrit comme randomisé ?

Est-ce que cet article se fait en double aveugle ?

Les exclusions de l'étude et les abandons sont-ils bien décrits ?

Chaque réponse affirmative rapporte 1 point, un de plus sera donné si la méthode de randomisation est bien décrite et appropriée à l'étude et un autre si le double aveugle est bien décrit et approprié. Dans le cas contraire, on retirera 1 point.

Le score Jadad est reconnu de façon internationale. Il décrit la rigueur des études scientifiques par un score allant de 0 (peu rigoureux) à 5 (très rigoureux). [26]

1.3.2. Edzard Ernst 2010

C'est Edzard Ernst, professeur de médecine complémentaire à l'université d'Exeter au Royaume-Uni, qui a fait la recherche la plus complète à ce jour concernant les essais cliniques sur les fleurs de Bach. La dernière mise à jour de ses recherches date de mai 2010. [8]

Ernst a recherché dans 5 bases de données internationales (Medline, Embase, Biosis, Cochrane Library et AMED) ainsi que dans des revues spécialisées toutes les études randomisées impliquant l'utilisation des fleurs de Bach. Après une lecture minutieuse, 86 essais sont ressortis. Cependant, 79 études doivent être exclues soit parce qu'elles ne testent pas spécifiquement l'efficacité des fleurs de Bach (34 études), soit parce qu'elles n'étaient pas contrôlées par un essai clinique (45 études). Il reste donc 7 études recevables datant de 1995 à 2009. [27]

Ensuite, Ernst a vérifié la recevabilité de ses essais en les classant selon le score de Jadad, de 0 (peu rigoureux) à 5 (très rigoureux) puis en vérifiant que l'échantillon était bien représentatif, le protocole était approprié ainsi que les variables mesurées. Six de ces essais testaient le mélange de fleurs de Bach Rescue Remedy® car c'est le flacon de fleurs de Bach le plus vendu dans le monde. Il est utilisé pour apaiser les personnes après un choc aussi bien émotionnel que physique. [27]

Tableau 3 : Récapitulatif de l'étude d'Ernst 2010

Etude	Score Jadad	Echantillon	Protocole	Paramètres mesurés	Résultats	Commentaires
Von Rühle (1995)	2	24 femmes enceintes après terme	Des mélanges de fleurs de Bach sont donnés de façon individualisée, il y a un groupe contrôle sans fleurs de Bach mais toutes ont eu des soins standards	Durée de l'accouchement, utilisation et doses des médicaments durant l'accouchement, anxiété et bien-être de la mère	Le groupe utilisant les fleurs de Bach a utilisé significativement moins de médicaments (p=0,032)	Pas de groupe placebo
Armstrong (1999)	5	100 étudiants passant un examen	1 à 4 doses de Rescue Remedy® données pendant 7 jours avant et pendant l'examen, groupe placebo	Anxiété	Pas de différence significative entre les groupes	Taux d'abandon élevé
Walach (2001)	5	51 étudiants passant un examen	4 doses par jour de Rescue Remedy® durant 2 semaines avant et pendant l'examen, groupe placebo	Anxiété	Pas de différence significative entre les groupes	
Pintov (2005)	4	40 enfants atteints de déficit de l'attention (hyperactivité)	4 doses de Rescue Remedy® par jours pendant 3 mois, groupe placebo	Evaluation des performances par leur maîtres d'école	Pas de différence significative entre les groupes	17 abandons

Toyota (2006)	3	40 patients de chirurgie	Rescue Remedy®, groupe placebo	Anxiété et tension	Pas de différence significative entre les groupes	L'auteur de l'étude donne un résultat positif pour les fleurs de Bach sans données explicites
Halberstein (2007)	2	111 étudiants stressés par un examen	5 doses de Rescue Remedy® pendant l'examen, groupe placebo	Anxiété	Pas de différence significative entre les groupes	Une partie des élèves les plus anxieux ont ressenti une efficacité des fleurs de Bach
Forshaw (2009)	4	62 étudiants en situation de stress	4 doses de Rescue Remedy®, doses d'eau (en faisant croire aux participants qu'il s'agissait de Rescue Remedy®), doses d'eau (pour lesquelles on a dit que c'était de l'eau)	Stress	Pas de différence significative entre les groupes	

Lors de ces essais, aucune différence significative n'a pu être mise en évidence par rapport aux groupes placebo. [28] [29] [30] L'essai de Rühle en 1995 montre, à la différence des 6 autres, une efficacité des fleurs de Bach quant à la douleur de l'enfantement. Contrairement aux autres essais, lors de celui-ci le choix des fleurs de Bach administrées est fait de façon individuel pour chaque patiente et cela chaque jour avec possibilité de changer

de fleurs de Bach en cours de traitement si nécessaire. [27] C'est le principal argument des laboratoires contre les essais cliniques sur les fleurs de Bach, un traitement à base de fleurs de Bach se doit d'être fait de façon individuelle pour chaque patient. Et là, on obtient une preuve d'efficacité. [31] Mais une seule preuve ne peut suffire, surtout quand 6 autres viennent la contredire... D'autant plus que, même si l'essai est considéré comme valide, son score Jadad n'est que de 2 sur 5. [8]

Si cette revue de la littérature effectuée par Ernst n'a pu démontrer une efficacité supérieure des fleurs de Bach par rapport à un placebo, elle a le mérite de prouver qu'il est possible de mettre en place des protocoles d'essais clinique avec les fleurs de Bach.

1.3.3. Autres essais cliniques

La société Nelsons® met en lien sur son site internet une autre étude reprenant divers essais cliniques concernant les fleurs de Bach. On y retrouve ceux décrits par Ernst ainsi que 6 autres essais. Ils contiennent des biais plus ou moins importants, c'est pourquoi ils n'ont pas été retenus par Ernst. Cependant, au moins trois d'entre eux me semblent intéressants. [32]

Tableau 4 : Synthèse des essais cliniques présentés par Nelsons®

Essais	Echantillon	Protocole	Paramètres mesurés
Weisglas (1979)	31 participants	Etude randomisée, en double-aveugle, 3 groupes : <ul style="list-style-type: none"> - Placébo - Mélange de 4 fleurs de Bach - Mélange de 7 fleurs de Bach 	Créativité et bien-être
Campinini (1997)	91 participants souffrant de dépression légère	Essais ouvert Mélange d'un maximum de 5 fleurs de Bach choisies de façon individualisée pour chaque patient	Anxiété, dépression
Hyland (2005)	124 participants cherchant à remédier à un problème émotionnel	Essais de psychologie Le mélange de fleurs de Bach est choisi par les participants eux-mêmes	Espérance, attitude émotionnelle, spiritualité

Pour ces 3 essais, une différence significative est relatée entre les groupes. Cependant, au vu des biais plus ou moins importants (petit échantillon, essai non randomisé...) on ne peut inscrire ces essais dans une base de données fiables concernant l'efficacité des fleurs de Bach. Leur intérêt est tout autre.

Afin de récuser l'effet placebo des fleurs de Bach, ces 3 auteurs ont, préalablement à l'étude, demandé aux sujets quel était leur positionnement quant à l'espoir d'efficacité du traitement à base de fleurs de Bach. En effet, l'effet placebo correspondrait à deux idées complémentaires : [33] [34] [35]

- L'espoir que la théorie étudiée est efficace : effet placebo conscient (je suis soigné par un médecin compétent en qui j'ai pleine confiance et qui s'occupe bien de ma santé)
- Le conditionnement classique (dit pavlovien) : effet placebo inconscient (je prends quelque chose qui ressemble à un médicament, les médicaments sont faits pour soigner les gens, alors je me sens mieux)

Dans ces 3 études les résultats ne montrent pas de différences d'efficacité entre les personnes adeptes des élixirs floraux et ceux qui n'y croient pas. Celle de Campinini (1997) évoque même que sur les 11 patients qui n'ont pas guéri, 10 étaient adeptes des fleurs de Bach. Les auteurs ont donc conclu à la preuve montrant que l'efficacité des fleurs de Bach n'est pas due à l'effet placebo. [32]

1.3.4. Discussion

La société Nelsons® elle ne fait pas officiellement de recherches, ni pour prouver l'efficacité des fleurs de Bach, ni pour essayer de comprendre leur mode d'action. Sa position est que le nombre de témoignages probants, selon eux, de par le monde suffit. De plus, il lui semble très difficile de mettre en place un essai clinique pour lequel les règles de base seraient en opposition avec le mode d'action des fleurs de Bach. [22]

En effet, un traitement par les élixirs floraux est un traitement qui doit évoluer dans le temps en fonction du patient. On ne donnera pas le même élixir à 2 personnes souffrant de douleurs intestinales si l'un réagit en hurlant et en se tordant de douleur (besoin d'attention) alors que l'autre s'isole (renfermement sur soi). Tout va reposer sur ce choix de l'élixir approprié au bon moment.

De plus, le choix d'un traitement par les fleurs de Bach se doit d'être fait, selon Edward Bach lui-même, par le patient. En effet, un médecin attentif et compétent ne peut de lui-même choisir un élixir plutôt qu'un autre pour son patient. Il ne peut que le guider en mettant

des mots sur les émotions de son patient. Mais pour cela, le patient doit lui-même avoir conscience de sa véritable nature, ne pas se masquer la vérité. [6]

C'est dans cette optique compliquée que Nelsons® explique que les essais cliniques ne sont pas compatibles avec une recherche d'efficacité des fleurs de Bach. En cohérence avec cette idée, la société explique aussi que les essais non concluants le sont pour cette même raison : l'élixir floral administré n'était pas, ou plus, en adéquation avec le ressenti émotionnel du sujet. [32]

Alors comment vérifier l'intérêt sanitaire d'un traitement par les fleurs de Bach ? Effectivement le long passé d'utilisation des fleurs de Bach, qui plus est à grande échelle (puisqu'elles sont commercialisées dans le monde entier) permet de dire que les tests de tolérance ne sont pas nécessaires. Pour les tests d'efficacité, on pourrait par exemple effectuer un essai clinique « non spécifique ». Dans ce cas, le médecin choisirait avec ses patients la ou les fleurs de Bach qui lui paraissent adéquates parmi les 38 existantes (voire même des mélanges). Pour chaque fleur de Bach il faudrait un placebo correspondant et ni le médecin ni le patient ne saurait ce qu'il prend (double aveugle). Le dernier problème mis en avant est qu'avec un tel procédé, on teste aussi bien l'efficacité des fleurs de Bach que les qualités du prescripteur. On pourrait alors choisir de faire appel à un ensemble de médecins spécialisés dans les fleurs de Bach... [25] [36]

Avec un tel procédé on pourrait peut-être voir le début d'une preuve d'efficacité des fleurs de Bach encourageant les laboratoires à approfondir les recherches. Cependant, les laboratoires ne semblent pas aller dans ce sens. En effet, pourquoi rechercher la preuve de l'efficacité d'une thérapeutique déjà couronnée de succès dans l'esprit de ses nombreux adeptes ? Mais la communauté scientifique ne doit pas s'arrêter à cela, car cette absence de test met les thérapeutiques telles que les fleurs de Bach en marge de la médecine conventionnelle entraînant mépris des scientifiques, rejet des autorités et confusion dans l'esprit des patients encore non convaincus alors même que leur intérêt reste possible.

On a donc un médecin travaillant de façon intuitive, un procédé de fabrication « traditionnel » plus marketing que scientifique et une efficacité qui n'est pas démontrée par les méthodes classiques d'essais cliniques.

Les fleurs de Bach représentent-elles une thérapeutique par les plantes au même titre que la phytothérapie ou l'homéopathie ? Peut-on rapprocher ces « médecines non-conventionnelles » et quelles sont leurs différences ?

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES THERAPEUTIQUES A BASE DE PLANTES

2.1. Parallèle avec la phytothérapie

Puisque nous avons vu que les fleurs de Bach sont fabriquées à partir d'extractions de plantes, on peut se demander quelles molécules sont dissoutes dans un flacon de fleurs de Bach et ce qu'elles pourraient apporter aux patients.

2.1.1. Parties de la plante utilisées

En phytothérapie comme en homéopathie, les parties des plantes utilisées sont très variables et fonction de la molécule active recherchée. Pour les fleurs de Bach le principe est tout à fait différent puisque seules les fleurs sont utilisées.

Par exemple, en phytothérapie on utilisera plutôt que les fleurs :

- L'écorce du chêne (*Quercus robur*) pour ses propriétés astringente lors de diarrhées [37]
- Les graines de la moutarde des champs (*Sinapsis arvensis*) en pommade ou cataplasme en cas de rhumatismes [37]
- Les feuilles de l'olivier (*Olea europaea*) peuvent abaisser une hypertension artérielle [38]

On peut encore utiliser les racines, les huiles essentielles, seulement les parties aériennes ou même la plante entière. Le choix va dépendre de la localisation des molécules actives de la plante qui sont recherchées. En effet, on ne va pas retrouver les mêmes molécules dans l'ensemble de la plante. [39] Si les extractions utilisées pour la fabrication de médicaments phytothérapeutiques utilisent plusieurs parties de la plante, pour les fleurs de Bach seules les fleurs seront utilisées car selon Bach, elles concentreraient la totalité du pouvoir guérisseur de la plante. Est-ce vérifié ?

2.1.2. La composition chimique des fleurs

Que retrouve-t-on dans les fleurs utilisées pour la fabrication des fleurs de Bach ?

Selon Bach, la fleur contiendrait « la quintessence des propriétés divines de la plante entière ». [6] Cependant, il ne se réfère en aucun cas aux potentiels métabolites présents dans ces fleurs.

Nous allons prendre pour exemple l'aigremoine (*Agrimonia eupatoria*) car c'est une plante dont les fleurs sont aussi bien utilisées pour la fabrication de la fleur de Bach Agrimony qu'en phytothérapie en décoction ou en teinture-mère (macérât hydro-alcoolique) dans le traitement des diarrhées légères ou contre l'insuffisance veineuse pour ses propriétés anti-inflammatoires. [37]

Agrimonia eupatoria L., de la famille des Rosacées, est enregistrée à la Pharmacopée européenne par une monographie qui lui est consacrée. Ses petites fleurs jaunes se présentent sous la forme d'un épi et fleurissent en été. [39]



Figure 11 : *Agrimonia eupatoria* L.

La composition chimique des fleurs de l'aigremoine est la suivante : [37]

- Des tanins condensés astringents (entre 4 et 10%) hydrosolubles
- Des terpénoïdes très hydrophobes
- Des flavonoïdes (quercitroside, isoquercitroside, hyperoside et rutine) aux propriétés anti-oxydante et anti-inflammatoire
- Des vitamines K et P...

Il est possible de rattacher une activité pharmacologique aux sommités fleuries d'aigremoine, en particulier aux flavonoïdes anti-oxydantes et neuroprotectrices qu'elles contiennent (en particulier l'isoquercitroside). Cette activité est mesurée in vitro le plus souvent. Mais en phytothérapie cette activité ne s'observe souvent qu'avec des doses importantes d'extrait. [40] Le fait que les fleurs de Bach utilisent des plantes non médicinales associées à des dilutions importantes entraîne probablement la perte de l'activité des molécules actives extraites.

Si ces molécules sont retrouvées dans les fleurs d'aigremoine, va-t-on les retrouver aussi dans l'élixir-mère et donc, après les dilutions successives, dans les flacons de fleurs de Bach Agrimony ?

2.1.3. Les extractions

Un procédé d'extraction est basé sur la différence de solubilité existante entre diverses molécules dans un ou plusieurs solvants. En phytothérapie, le procédé d'extraction utilisé sera choisi en fonction de la molécule active à extraire. Selon sa liposolubilité (facilité à se mélanger à un liquide huileux) et son hydrophilie (attirance pour un milieu aqueux), l'extraction se fera de manière différente pour chaque molécule. Il en va de même pour toutes les composantes de la procédure d'extraction telles que la température, la pression ou le temps d'extraction. [37]

Pour le docteur Bach nous avons vu qu'il n'existe que deux façons d'extraire l'énergie subtile de la fleur. Quelles sortes de molécules va-t-on retrouver dans un élixir-mère après solarisation ou ébullition ? Reprenons l'exemple d'une extraction de fleurs d'*Agrimonia eupatoria*.

Lors d'une extraction par décoction aqueuse (ébullition des fleurs de Bach ou décoction phytothérapique) les tanins, ou encore les flavonoïdes glycosylés (rutine) vont être extraits par l'eau et pourront jouer un rôle dans l'activité pharmacologique de l'extrait. Par contre, les flavonoïdes (quercitroside, ou isoquercitroside) sont peu solubles dans l'eau, donc ils seront peu voir pas présent dans une décoction aqueuse phytothérapique. [40]

Il ne faut pas oublier que de façon plus générale, une extraction se fait à une température précise durant un temps déterminé fonction des molécules à extraire. Ainsi, pour ne pas détériorer une molécule thermolabile l'extraction doit être faite à froid.

Lors d'une thèse précédente écrite par Marc Paget en 1994 et soutenue à Poitiers, une analyse chimique de deux décoctés de sommités fleuries fraîches ont été réalisés en conformité avec les procédures de Bach. La totalité de ces analyses peut être retrouvée en annexe1.

Les végétaux analysés sont les sommités fleuries de l'églantier (*Rosa canina*) utilisée pour la fabrication de Wild Rose et le chèvrefeuille (*Lonicera caprifolium*) pour Honeysuckle. Lors de ces analyses par chromatographie sur couche mince, Marc Paget a démontré que dans un élixir-mère il est possible de retrouver des molécules de la fleur de départ. Ainsi, sur le chromatogramme obtenu après extraction des sommités fleuries, on retrouve « des substances détectables par des techniques analytiques mises en œuvre dans la Pharmacopée Française et qui pourraient faire l'objet d'une monographie. ». [1]

Nous pouvons voir que certaines molécules des plantes peuvent être extraites par la solarisation ou l'ébullition si elles sont hydrosolubles et thermostables (pour l'ébullition surtout).

2.1.4. Efficacité et engouement pour la phytothérapie

La phytothérapie est très utilisée aujourd'hui en France et dans de nombreuses indications. Les médicaments de phytothérapies peuvent être utilisés seuls dans certaines pathologies (fatigue, anxiété, troubles du sommeil, manque de concentration) mais sont souvent aussi utilisés comme adjuvant thérapeutique en association avec d'autres médicaments (lors de cystites ou de problèmes veinotoniques par exemple). [41]

En 2013, pour la soutenance de sa thèse de pharmacie à Toulouse, Mme Myriam De Paoli a réalisé une étude sur l'impact de la phytothérapie dans la vie des étudiants. Lors de cette étude, elle recense 64% des étudiants qui considèrent que la phytothérapie est une alternative intéressante aux médicaments sur le marché et seuls 18% faisant plus confiance aux traitements allopathiques pour les troubles mineurs tels que le stress ou la fatigue. [42]

Les médecins aussi plébiscitent les médicaments à base de plantes. Lors d'une enquête réalisée par tnsSOFRES en 2004, des médecins généralistes ont été questionné sur la fréquence de médicaments de phytothérapie dans leurs prescriptions. Il s'est avéré que 89% d'entre eux prescrivent très souvent voire exclusivement de la phytothérapie dans les cas de troubles mineurs du sommeil et d'anxiété. De plus, 59% pensent que la phytothérapie est utile en pratique courante. [42]

Le statut de médicament se repose sur une efficacité aujourd'hui reconnue de certaines plantes dans des pathologies variées. [43]

Pourtant, si en phytothérapie les molécules actives sont connues et reconnues, ni les molécules ni « l'énergie » extraites à partir des fleurs lors de la solarisation ou de l'ébullition n'ont jamais été étudiées. De plus, pour obtenir les flacons de fleurs de Bach, les élixirs mères sont fortement dilués par du brandy (1/240), donc les molécules retrouvées lors des analyses seraient aussi retrouvées dans les flacons mais en quantités infimes voire non détectables dans les conditions actuelles de détection.

2.1.5. Le statut juridique

La phytothérapie est susceptible d'englober plusieurs familles de produits, les caractéristiques du produit déterminant le statut juridique du produit : plante en vrac, médicaments, compléments alimentaires.

Concernant plus particulièrement le statut de médicament, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) délivre des autorisations de mise sur le marché au titre du médicament à base de plantes, dont la définition est posée à l'article L. 5121-1, 16° du code de la santé publique, comme étant « *tout médicament dont les substances actives sont exclusivement une ou plusieurs substances végétales ou préparations à base de plantes ou une association de plusieurs substances végétales ou préparations à base de plantes* ». [44] A l'instar des médicaments chimiques, les tests réalisés dans le cadre de la demande d'autorisation de mise sur le marché doivent être rigoureux et réalisés a priori. Les plantes doivent être définies puis des études correctes doivent être mises en place pour démontrer l'effet bénéfique de la plante en question, en termes de qualité, d'efficacité et de sécurité. Si les plantes peuvent avoir des effets bénéfiques, elles peuvent aussi posséder une certaine toxicité. [45]

En parallèle, la directive européenne 2004/24/CE du 31 mars 2004 a créé une procédure allégée pour les « médicaments traditionnels à base de plantes » au sein de l'Union Européenne. Cette directive a été transposée en droit français créant ainsi l'article L. 5121-14-1 du code de la santé publique qui dispose que « *Ne sont pas soumis à l'autorisation de mise sur le marché les médicaments traditionnels à base de plantes qui remplissent les critères suivants :*

1° *Ils sont conçus pour être utilisés sans l'intervention d'un médecin à des fins de diagnostic, de prescription ou de suivi du traitement ;*

2° *Ils sont exclusivement destinés à être administrés selon un dosage et une posologie spécifiés ;*

3° *Ils sont administrés par voie orale, externe ou par inhalation ;*

4° La durée d'usage traditionnel est écoulée ;

5° Les données sur l'usage traditionnel du médicament sont suffisantes.

Ces médicaments font l'objet, avant leur mise sur le marché ou leur distribution à titre gratuit, d'un enregistrement auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

Toutefois, si l'agence considère qu'un médicament traditionnel à base de plantes relève, compte tenu de ses caractéristiques, du régime de l'autorisation de mise sur le marché ou de celui de l'enregistrement de médicament homéopathique, l'enregistrement prévu à l'alinéa précédent n'est pas applicable.

Il est procédé à cet enregistrement si les critères mentionnés ci-dessus sont remplis et si le demandeur est établi dans un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Il peut être refusé en cas de danger pour la santé publique.

L'enregistrement est effectué pour une durée de cinq ans. Il peut être renouvelé, le cas échéant sans limitation de durée, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Ce décret détermine également les conditions dans lesquelles il peut devenir caduc.

L'enregistrement peut être suspendu ou retiré par l'agence si les critères et les conditions auxquelles il est subordonné ne sont plus remplis ou en cas de danger pour la santé publique.

L'accomplissement des formalités prévues au présent article n'a pas pour effet d'exonérer le fabricant et, s'il est distinct, le titulaire de l'enregistrement, de la responsabilité que l'un ou l'autre peut encourir dans les conditions du droit commun en raison de la fabrication ou de la mise sur le marché du médicament. »

Cette procédure allégée, dite d'enregistrement, permet de remplacer les tests toxicologiques et d'efficacité du médicament par la production d'une bibliographie suffisante et la démonstration d'un usage médical traditionnel de 30 ans dont au moins 15 ans au sein de l'Union Européenne. Néanmoins si la ou les plante(s) ou préparation(s) de plante sont inscrites sur la liste établie par la Commission des Communautés européennes, dont les monographies sont préparées par le Comité des médicaments à base de plantes de l'Agence européenne du médicament, les éléments relatifs à l'usage médical, à la sécurité et aux enregistrements ne sont pas à joindre à la demande d'enregistrement. [41] [43]

2.2. Parallèle avec l'homéopathie

Lorsque le docteur bactériologiste Bach découvre le travail d'Hahnemann, inventeur de l'homéopathie, il est tout de suite passionné par cette médecine de par son efficacité et son absence d'effet secondaire. Après ses années passées au *Royal London Homeopathic Hospital*, il s'en inspirera pour la création de ses élixirs floraux. [1]

2.2.1. Processus de fabrication d'un médicament homéopathique

Un médicament homéopathique est obtenu à partir de souche homéopathique (le plus souvent une teinture-mère) selon un procédé de fabrication homéopathique décrit par la pharmacopée européenne ou française. [44]

En se référant à la pharmacopée européenne, peut-on rapprocher les fleurs de Bach des médicaments homéopathiques ?

2.2.1.1. La teinture-mère

Selon la Pharmacopée Européenne, une teinture-mère pour préparations homéopathiques est une « préparation liquide obtenue par l'action dissolvante d'un véhicule approprié sur des matières premières. ». Le procédé de production des élixirs-mères servant à la préparation des fleurs de Bach peut-il entrer dans cette définition ?

Sauf information contraire contenue dans la monographie d'une plante, après réduction de la drogue en morceaux, les teintures-mères sont préparées par une macération qui dure de 10 à 30 jours à une température maximale de 25°C. Le macérât doit ensuite être filtré afin de retirer les particules supérieures à 1micron et jusqu'à 0,45 micron pour certaines souches.

Certaines monographies préféreront utiliser la percolation, la digestion, l'infusion, la décoction ou la fermentation des matières premières par un véhicule approprié pour la réalisation des teintures-mères dans les mêmes conditions que la macération.

Le choix du véhicule ainsi que des proportions de matières premières et du véhicule est fait de manière individuelle pour chaque drogue. On obtient 11 méthodes de préparation et déconcentration de teintures-mères qui diffèrent en fonction de la drogue (végétal frais, latex de plante, végétal sec ou matière animale), de sa teneur en eau, de la présence ou non d'huile essentielle, de résine ou de mucilage et du véhicule choisi. Ce véhicule est la plupart du temps de l'éthanol dont le degré de dilution va différer (de 96 pour cent v/v à 18 pour cent v/v selon les méthodes) mélangé à de l'eau elle-même purifiée par bi-osmose.

Cependant, une macération faite sur 2 lots différents d'une même drogue donnera 2 macérâts de concentrations différentes. Il faut donc ajuster la teneur du macérât obtenu pour les homogénéiser et avoir des teintures-mères reproductibles. Pour cela, il faut déterminer la teneur en résidu sec du macérât après filtration (ou la teneur en un constituant spécifique de la drogue) afin de savoir combien d'éthanol il sera nécessaire d'ajouter pour avoir des teintures-mères de qualité toujours égale.

Enfin, il faudra effectuer des essais qualitatifs sur les teintures-mères finies pour vérifier qu'elles soient aux normes. Selon les drogues, on pourra faire des essais de densité, de mesure des résidus secs, rechercher les traces de pesticides ou encore de métaux lourds. [46]

Pour l'homéopathie, les principes actifs hydrophiles et alcoolophiles se retrouvent dans la teinture-mère (seulement les principes actifs hydrophiles pour les fleurs de Bach puisque le brandy n'est ajouté qu'après avoir retiré les fleurs). Le titre alcoolique de la teinture-mère varie de 45% à 65% selon les souches, celui des fleurs de Bach est proche puisqu'elle est à 50%. [47]

On voit bien que les méthodes de préparation des teintures-mères pour préparations homéopathiques ne correspondent pas aux méthodes de préparation des élixirs-mères des fleurs de Bach.

Tableau 5 : Différences d'extraction entre les teintures-mères et les élixirs-mères

Caractéristiques de l'extraction	Préparation des teintures-mères par macération	Préparation des fleurs de Bach par solarisation	Préparation des fleurs de Bach par ébullition
Véhicule	Ethanol (de 18 à 90 pour cent v/v)	Eau de source	Eau de source
Durée d'extraction	10 à 30 jours	3h	30 minutes puis 3h de refroidissement
Température d'extraction	Maximum 20°C	Température ambiante extérieure	100°C puis refroidissement à température ambiante extérieure
Ajustement du titre	Oui	Non	Non

Les essais à effectuer sur les teintures-mères participent à la qualité de celles-ci pour pouvoir être reconnues par le réseau pharmaceutique européen. Les élixirs-mères des fleurs de Bach sont peut-être tout aussi contrôlés mais, aujourd'hui, rien n'oblige les fabricants à avoir cette rigueur scientifique et médicale.

L'appellation « teinture-mère » très souvent utilisée pour parler des élixirs-mères des fleurs de Bach est très abusive puisqu'on voit qu'aucune des caractéristiques de la macération des teintures-mères ne correspond à celle d'une solarisation ni d'une ébullition.

Cependant, il serait tout à fait possible d'ajouter au chapitre « Méthodes de préparation des souches homéopathiques et déconcentration » de la Pharmacopée Européenne une 6^{ème} partie décrivant la méthode de préparation des élixirs-mères destinés à la fabrication des fleurs de Bach. Cela donnerait une base solide de bonnes pratiques de fabrication reconnues au niveau européen et pourrait inciter les autres fabricants d'élixirs floraux à faire de même pour un meilleur contrôle de ces produits.

2.2.1.2. Infinitésimal

Comme pour les fleurs de Bach, l'homéopathie se démarque de la phytothérapie par des dilutions successives de la teinture-mère. Cette déconcentration est en général effectuée de l'une ou l'autre de ces façons en concordance avec la Pharmacopée :

- On prend 1% de teinture-mère pour 99% de solution hydro-alcoolique afin d'obtenir la première dilution (ou dilution à 10^{-2}) appelée dilution 1CH (pour Centésimale Hahnemannienne). Cette étape est réalisée 30 fois (dilution à 10^{-60}) pour obtenir une dilution 30CH.
- On prend 1 dixième de teinture-mère pour 9 dixièmes de solution hydro-alcoolique pour obtenir la première dilution à 1DH (pour Décimale Hahnemannienne). [46] [48]

Un peu de chimie :

Rappelons que selon Amedeo Avogadro, dans 1mole d'atomes il y a $N_A=6,022*10^{23}$ atomes. Donc dans 1 mole de teinture-mère il y a $6,022*10^{23}$ atomes de molécules.

Lorsqu'on dilue cette teinture-mère, on dilue les molécules. Si l'on dilue 1 mole de teinture-mère pour obtenir une solution à 1CH, on obtient $6,022*10^{21}$ atomes de molécules. Plus la dilution est importante moins le nombre d'atomes de teinture-mère présents dans la solution sera important. Par conséquent, à partir d'une dilution à 12CH, il n'y a statistiquement plus de chance de retrouver la moindre molécule dans la dilution... [49] [50]

Tableau 6 : La dilution homéopathique

dilution	1CH	2CH	3CH	4CH	5CH	7CH	9CH	10CH	12CH
Nombre d'atomes présents (6.022*)	10^{21}	10^{19}	10^{17}	10^{15}	10^{13}	10^{09}	10^{05}	10^{03}	<1

Pour les fleurs de Bach : [21]

- L'élixir-mère correspond déjà au macérât produit par la solarisation (ou à la décoction produite par le procédé d'ébullition) diluée à 50% (ou ½) par du brandy.
- Puis la solution est encore diluée (2 gouttes dans 30mL) comme 1mL=20 gouttes de soluté, on obtient 0,1mL dans 30mL soit environ une dilution à 0,33% de l'élixir-mère (ou 1/300, les laboratoires fabricants donne exactement 1/240 d'élixir-mère).
- Donc après une dilution à 50% suivie d'une autre à 0,33%, le macérât (ou la décoction) de départ est finalement dilué à hauteur de 0,165% (ou 1/600) dans les bouteilles de première dilution retrouvées en pharmacie.
- Pour les bouteilles de seconde dilution on effectue une dilution supplémentaire à 0,33%, la solution obtenue sera donc une dilution à 0,054% (ou 1/1852) du macérât (ou de la décoction) floral de départ.

On voit qu'effectivement l'idée de dilution est présente et pourrait tendre vers l'homéopathie.

2.2.1.3. Dynamisation

Entre chaque dilution homéopathique, le mélange est vigoureusement secoué, c'est l'étape de dynamisation. Selon Hahnemann, c'est cette étape qui permet à la solution hydro-alcoolique de conserver l'empreinte des molécules présentes dans la teinture-mère de départ. C'est ainsi qu'à chaque dilution, l'information contenue dans 1% de la solution est transmise à toute la solution finale et permettrait l'activité malgré les hautes dilutions. [11] [46]

Les fleurs de Bach utilisent ce même procédé lors de la fabrication de l'élixir-mère et des flacons de dilution, le mélange est dynamisé à chaque étape. De plus, avant la prise d'une dose d'élixir de fleurs de Bach, il est aussi conseillé de secouer vigoureusement le flacon. [1]

Sur les procédés de fabrication, les fleurs de Bach et l'homéopathie sont donc assez proches (dilution successives et dynamisation d'une extraction de plantes fraîches). Cependant, la fabrication des teintures-mères et élixirs-mères n'ont ni les mêmes composantes ni les mêmes contrôles. Si l'élixir-mère des fleurs de Bach peut, à priori, entrer dans la définition de la Pharmacopée Européenne d'une teinture-mère pour préparation homéopathique, rien n'explique concrètement et rationnellement pourquoi il est fabriqué de cette façon, contrairement à une teinture-mère.

2.2.2. Théorie et mode de traitement

2.2.2.1. Individualisation

Un traitement homéopathique doit être choisi non pas simplement en fonction d'un diagnostic mais en fonction du tableau symptomatique de chaque patient. Le choix des souches prescrites se fait en fonction de 3 critères : [51] [52] [53]

- Les modalités : elles qualifient le symptôme en fonction des situations qui peuvent l'améliorer ou l'aggraver. Par exemple, une douleur au genou améliorée au repos, on utilisera la souche homéopathique *Bryonia*. La même douleur aggravée par le repos on optera pour *Rhus toxicodendron*.
- Les causes circonstanciées : elles définissent les circonstances qui ont engendré le symptôme. Par exemple, le nez qui coule suite à un coup de froid sec, utiliser *Aconitum*, alors que *Dulcamara* sera utilisée suite à un coup de froid humide.
- Le comportement général ou sensibilité : c'est la façon dont le sujet va réagir à sa maladie. Par exemple, une angine fiévreuse avec fatigue extrême indique de choisir la souche *Belladonna*, une angine fiévreuse avec forte agitation plutôt *Aconitum*.

Le choix d'un traitement par les fleurs de Bach est réalisé de la même façon : quelle émotion vous trouble ? A la suite de quel évènement est-elle apparue ? Comment disparaît-elle ? Comment y réagissez-vous ? C'est le genre de questions posées par les conseillers en fleurs de Bach afin de choisir la ou les fleurs de Bach à proposer à ses clients.

Par exemple, revenons à l'angine fiévreuse ; selon le théorie du docteur Bach, et de la même façon qu'en homéopathie, si le patient réagit à la fièvre en se plaignant sans cesse et recherche l'attention de son entourage on utilisera la fleur de Bach Heather, si au contraire il s'isole et se sent diminué, on choisira plutôt Larch. [1]

« Ne faites pas attention à la maladie. Pensez seulement au point de vu de la personne en souffrance sur la vie. » Bach, 1936 [7]

2.2.2.2. Le principe de similitude

« Les semblables sont guéris par les semblables. » [53]

Étymologiquement, le terme « homéopathie » vient du grec « *omoios* » qui signifie « semblable » et « *pathos* » qui équivaut à « sensibilité ». On a donc un traitement semblable au mal dont souffre le patient. Ainsi, une substance toxique entraînant un symptôme connu à dose pondérale chez un sujet sain va pouvoir combattre ce même symptôme chez un malade si elle est fortement diluée. Par exemple, à dose pondérale, la belladone (*Atropa belladonna*) ingérée va engendrer une forte fièvre. Alors qu'à dose homéopathique, elle aura le pouvoir de combattre la fièvre du patient. Il s'agit donc de « guérir le mal par le mal ». [52]

Bien que la fleur de Bach Impatiens soit conseillée aux personnes souffrant d'impatience, les fleurs entrant dans la composition des élixirs floraux de Bach ne sont, pour la plupart, pas utilisées en phytothérapie et ne possèdent pas vraiment de propriétés médicinales reconnues ni de toxicité. [11]

Dans le cas de l'homéopathie, les plantes utilisées peuvent être listées comme « plantes toxiques » (liste B de la Pharmacopée) tel que l'aconit ou la belladone. Cela témoigne de la présence de principes actifs hautement toxiques dans la teinture mère homéopathique. Les fleurs de Bach utilisent au contraire des plantes pour la plupart non médicinales et parties de plantes dénuées de toxicité ou de propriétés pharmacologiques avérées. [46]

Dans ses écrits, le docteur Bach reprend l'idée des semblables guéris par les semblables mais en l'adaptant à sa propre théorie, peut-être pour satisfaire ses collègues du Royal London Homeopathic Hospital. Pour lui, la maladie est un signal d'alerte du corps face à une action ou une émotion. De ce fait, l'émotion, qui engendre la maladie, doit être guérie par son sentiment inverse. C'est ainsi que chaque problème médical vient d'un état d'esprit trop présent dans notre vie et en travaillant sur l'émotion inverse, cette émotion va croître et supplanter l'état d'esprit négatif de départ. [7]

« La maladie est là pour nous apprendre à nous guérir en remplaçant le tort par le juste. » Edward Bach [7]

Le principe de similitude si cher à Hahnemann s'éloigne donc de la théorie du Dr Bach.

2.2.2.3. Choix du dosage et mode de prise

Après avoir choisi la souche homéopathique, le prescripteur doit choisir le dosage adapté. [51]

- Pour un symptôme local (ex : un coup de soleil) on utilisera une dilution à 5CH.
- Pour une crise aiguë (ex : eczéma allergique) des dilutions allant de 5 à 9CH.
- Pour des symptômes généraux (ex : fièvre) plutôt des dilutions de 9 à 12CH.
- Si à cela s'ajoutent des signes psychologiques on choisira des dilutions de 15 à 30CH.

Le traitement homéopathique doit être pris plusieurs fois par jour. Plus le symptôme est présent plus on devra rapprocher les prises de doses, à l'inverse, lorsque les symptômes s'atténuent, on espacera les prises. [53]

Comme en homéopathie, la première dilution des élixirs floraux sera choisie pour les cas d'urgence de par sa rapidité d'action. Elle sera recommandée pour les situations de crise psycho-émotionnelle aiguë mais aussi pour favoriser l'émergence d'éléments refoulés du passé. La seconde dilution est faite dans une intention de surmonter des attitudes fortement encrées en nous-même afin de travailler sur notre tempérament en profondeur. Alors que la première dilution est généralement prise en cure de 4 semaines, la seconde dilution peut être prise tout au long de la vie tant que le besoin s'en fait sentir. [6]

2.2.3. Preuves d'efficacité et effets secondaires

Depuis 1985, la revue médicale *Prescrire* analyse en détail les différents essais cliniques publiés sur la recherche d'efficacité de l'homéopathie. Beaucoup d'études sont recensées mais, comme dans le cas des fleurs de Bach, peu ont une méthodologie scientifique suffisante. Leur dernière publication sur le sujet date de 2013, elle rapporte une synthèse méthodologique de données d'évaluation effectuée par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé belge dans le cadre d'un état des lieux des médecines complémentaires en Belgique. [56]

« Les auteurs [...] ont retenu 26 synthèses méthodiques d'essais cliniques randomisés, publiées entre 2002 et 2010. Après analyse, situation clinique par situation clinique, les auteurs ont conclu à l'absence de preuve d'efficacité de l'homéopathie.

Cette conclusion est cohérente avec le suivi régulier de l'évaluation clinique de l'homéopathie réalisé par *Prescrire* depuis 1985. » [55]

Le magazine rapporte ensuite une évaluation suisse de 2012 demandée par l'assurance maladie afin de prouver la place de l'homéopathie dans le système de remboursement suisse. Ici, l'étude conclue sur une preuve d'efficacité des traitements homéopathiques. Cependant, *Prescrire* qualifie cette évaluation de non rigoureuse car leurs auteurs « remettent en cause la pertinence des essais cliniques randomisés pour évaluer l'efficacité des traitements homéopathiques, car ils ont estimé qu'ils ne prennent pas en compte les particularités de l'homéopathie. ». De plus, cette étude a été faite dans un but précis et publiée avec l'aide d'une fondation suisse (PanMedion Stiftung) visant à promouvoir les médecines complémentaires. Le biais résultant du conflit d'intérêt est évident... [54] Mais une fois de plus, la méthodologie des essais cliniques conventionnels est montrée du doigt et, selon ces spécialistes, ne convient pas pour tester l'efficacité de l'homéopathie. La même thèse est avancée pour les fleurs de Bach.

Pour les effets secondaires, l'innocuité des hautes dilutions (>2CH ou >4DH) ne pose pas de problème. Ils correspondent aux granules et globules homéopathiques traditionnels et aux macérâts glycélinés. Ces médicaments homéopathiques ne sont donc pas testés sur leur innocuité et leur efficacité. Cependant, certains professionnels demandent une révision de ce statut. Aux Etats-Unis, la FDA est en passe de revoir sa réglementation sur les produits homéopathiques pour un meilleur encadrement. En Allemagne aussi les autorités s'interrogent sur le manque de réglementation lié aux produits homéopathiques et en particulier sur la formation des prescripteurs qui, aujourd'hui, peut être délivrée à des personnes sans connaissances médicales. [57]

2.2.4. Statut juridique et remboursement par la Sécurité Sociale

En France, pour les teintures-mères jusqu'alors disponibles en pharmacie, des molécules actives restent présentes dans la solution et donc possèdent chacune leurs propres effets secondaires. C'est pourquoi les laboratoires homéopathiques ont été sommés depuis 2001 par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé de demander une AMM pour ces produits considérés, à partir de 2015, comme appartenant à la phytothérapie. [58]

Les médicaments homéopathiques ainsi que les consultations faites par les médecins généralistes homéopathes sont remboursés par la sécurité sociale française depuis 1984 au taux de 30% et la plupart des mutuelles remboursent les 70% restant. [59] Bien que les médecins homéopathes soient officiellement reconnus par l'Ordre des médecins depuis 1997, l'Académie nationale de médecine a demandé le déremboursement des traitements homéopathiques en 2004 et a qualifié l'homéopathie de « médecine obsolète [...] dénuée de

fondement scientifique ». Cependant, la demande a été rejetée par le Ministère de la Santé. [60] Leur vente est libre et exclusivement réservée aux pharmaciens car ils possèdent un statut juridique spécial de médicament homéopathique les faisant entrer dans le monopole pharmaceutique. [61]

Il apparaît que dans le processus de production, la mise en place du traitement, le mode de prise, la théorie d'individualisation du traitement, les preuves d'efficacité et les effets secondaires, les fleurs de Bach sont proches de l'homéopathie. Pourtant, le nombre et le type de substances utilisées, la formation et la certification des professionnels ainsi que le principe de similitude ne cadrent pas avec la théorie du docteur Bach. [62] Mais si leurs statuts juridiques diffèrent c'est surtout parce que contrairement à l'homéopathie, les fleurs de Bach ne correspondent pas à la définition du médicament.

2.2.5. Synthèse

Tableau 7 : Récapitulatif des différences et similitudes entre homéopathie et fleurs de Bach

	Homéopathie	Fleurs de Bach
Matières premières	Végétale (écorce, feuilles, racines), minérale, animale ou synthétique	Fleurs (eau de source seule pour Rock water)
Composition chimique de la « teinture-mère »	Principes actifs identifiés et toxiques	Flavonoïdes ou autres métabolites non toxiques
Eau	Purifiée par bi-osmose	Eau de source
Extraction	Macération hydro-alcoolique	Macération hydraulique (solarisation) ou décoction hydraulique (ébullition)
Dilution	A partir de 1DH (10%)	0,17% (1 ^{ère} dilution) et 0,056% (2 ^{nde} dilution)
Dynamisation	Oui	Oui
Individualisation du traitement	Oui	Oui
Principe de similitude	Oui	Non
Dosage	Aigüe/Local : basses et moyennes dilutions Général/Psy : moyennes et hautes dilutions	Aigüe/Local : 1 ^{ère} dilution Général/Psy : 2 ^{nde} dilution
Efficacité	Non prouvée par les essais cliniques Multitude de témoignages positifs	
Effets secondaires	Pas d'effets secondaires ni interactions déclarés	
Remboursement Sécu	Oui	Non
Statut juridique	Médicament homéopathique	Complément alimentaire

3. LES FLEURS DE BACH A L'OFFICINE

Après avoir présentées les fleurs de Bach et leur créateur puis les avoir comparées à d'autres thérapeutiques existantes en officine, nous allons nous demander dans quel cadre et dans quel but les fleurs de Bach pourraient avoir une place dans nos officines.

3.1. Le cadre juridique

Aujourd'hui en France, comme dans la plupart des pays européens, les fleurs de Bach et autres élixirs floraux sont commercialisés en tant que compléments alimentaires et sont encadrés à ce titre par le code de la consommation. Pour les autres cas, ils sont considérés comme de l'homéopathie en Italie (sauf le Rescue Remedy® qui reste une denrée alimentaire), ou sont « apparentés aux médicaments homéopathiques » en Allemagne. En Angleterre, il existe une directive homéopathique dans laquelle se trouve une partie spéciale sur les fleurs de Bach et aux Etats-Unis, les fleurs de Bach sont inscrites à la Pharmacopée comme appartenant à l'homéopathie. [63]

Notons néanmoins que la législation des fleurs de Bach va évoluer dans les mois à venir en Europe afin d'harmoniser les lois des différents pays. Selon les directives européennes les fleurs de Bach seront inscrites comme compléments alimentaires dans l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne d'ici fin 2015. [64]

3.1.1. Le statut de complément alimentaire

3.1.1.1. Décret 2006-352 du 20 mars 2006

Comme indiqué précédemment, la réglementation applicable aux compléments alimentaires a fait l'objet d'une harmonisation au sein de l'UE par l'intermédiaire de la directive 2002/46/CE. Cette directive a été transposée en droit national par le décret n° 2006-352 du 20 mars 2006 relatif aux compléments alimentaires.

Ainsi, au titre de l'article 2 de ce décret : « *On entend par complément alimentaire, les denrées alimentaires dont le but est de **compléter le régime alimentaire normal** et qui constituent une **source concentrée de nutriments** (vitamines ou minéraux) **ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique** seuls ou combinés, commercialisées sous forme de doses, à savoir les formes de présentation telles que les gélules, les pastilles, les pilules et autres formes similaires, ainsi que les ampoules de liquide, les **flacons munis de compte-gouttes** et les autres formes analogues de préparation liquide ou en poudre destinées à être prises en unités mesurées de faible quantité.* »

Conformément aux articles 2 et 6 du décret précité, les « substances à but nutritionnel ou physiologique » pouvant entrer dans la composition d'un complément alimentaire sont des « substances chimiquement définies possédant des propriétés nutritionnelles ou physiologiques, à l'exception des nutriments et des substances possédant des propriétés exclusivement pharmacologiques » (c'est-à-dire qui ne modifie pas les fonctions physiologiques du corps humain).

On note également à l'article 4 que *peuvent entrer dans la fabrication des compléments alimentaires, les « plantes et préparations de plantes » qui sont définis comme étant des « ingrédients **composés de végétaux ou isolés à partir de ceux-ci**, à l'exception des nutriments et des substances à but nutritionnel ou physiologique, possédant des **propriétés nutritionnelles ou physiologiques**, à l'exclusion des plantes ou des préparations de plantes possédant des propriétés pharmacologiques et destinées à un usage exclusivement thérapeutique. »* [65]

Les compléments alimentaires sont donc composés de substances ayant une simple action physiologique sur le corps humain à la différence d'un médicament qui lui doit modifier les fonctions physiologiques. C'est pourquoi on ne demande pas à un complément alimentaire d'être « efficace » (à la différence du médicament).

Pour autant, en tant que denrée alimentaire, les fleurs de Bach peuvent revendiquer un certain nombre d'allégations de santé au titre du règlement européen 1924/2006 du 20 décembre 2006. Elles sont évaluées de façon scientifique par l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments). [66] La liste européenne d'allégations de santé autorisées portant sur les vitamines et minéraux parue sous la forme d'un règlement européen (432/2012) va bientôt être suppléée d'une même liste concernant les plantes entrant dans la composition des denrées alimentaires qui va beaucoup intéresser les laboratoires distribuant des élixirs floraux. [67] Il sera intéressant dans ce cadre de vérifier si les allégations revendiquées par les Fleurs de Bach seront autorisées par la Commission européenne.

Enfin, un arrêté ministériel du 24 juin 2014 établit la liste des plantes autorisées dans les compléments alimentaires ainsi que leurs conditions d'emploi. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Ce texte apporte des précisions par exemple sur la nature des préparations à base de plantes pouvant entrer dans la composition d'un complément alimentaire.

Selon l'article 3 : *On entend par « préparations de plantes » : les **préparations obtenues à partir des matières premières végétales**, notamment en les réduisant en poudre ou en les traitant par un **procédé d'extraction**, de distillation, d'expression, de fractionnement, de purification, de concentration ou de fermentation.* [68]

Les fleurs de Bach correspondent bien à des préparations de plantes du point de vue réglementaire. Cependant, cet arrêté contient la liste des plantes dont certaines parties peuvent être employées pour l'élaboration de préparations de plantes. Dans cette liste sont répertoriées plus de 700 plantes, mais seules 14 des 36 plantes utilisées pour préparer les fleurs de Bach y sont référencées et pour seulement 5 d'entre elles la partie à utiliser peut être la fleur (Rock Rose, Heather, Vervain, Agrimony et Sweet Chestnut). [63]

Bien que les fleurs de Bach soient aujourd'hui enregistrées en tant que compléments alimentaires en France, elles ne semblent pas répondre à toutes les conditions pour cela.

3.1.2. Que peut-on proposer dans une officine ?

Le code de la santé publique, par son article L. 5125-24, indique que « *Les pharmaciens ne peuvent faire dans leur officine le commerce de marchandises autres que celles figurant sur une liste arrêtée par le ministre en charge de la santé, sur proposition du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.* » En application de ce texte, l'arrêté du 15 février 2002 modifié régit la liste des produits entrant dans le monopole pharmaceutique ainsi que celle décrivant les produits pouvant être vendus en pharmacie.

3.1.2.1. Arrêté du 15 février 2002 modifié fixant la liste des marchandises dont les pharmaciens peuvent faire le commerce dans leurs officines

Pour un pharmacien, vendre des articles hors de cette liste est susceptible de constituer une faute professionnelle impliquant des sanctions disciplinaires allant d'un simple blâme jusqu'à l'interdiction définitive d'exercer son métier. Bien sûr ces catégories sont génériques et parfois sujettes à discussions pour savoir si un article peut ou non intégrer un des items de l'arrêté.

L'arrêté du 15 février 2002 modifié indique en son article 1 que « *Les pharmaciens ne peuvent conseiller, dispenser et vendre dans leur officine que les produits, articles, objets et appareils suivants qui correspondent à leur champ d'activité professionnelle :*

- 1° Les médicaments à usage humain ;*
- 2° Les insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme ;*
- 3° Les produits destinés à l'entretien ou à l'application des lentilles oculaires de contact*
- 4° Les médicaments vétérinaires, les produits à usage vétérinaire, les objets de pansement, les articles et les appareils de soins utilisés en médecine vétérinaire, ainsi que les produits, réactifs et appareils destinés au diagnostic médical ou à la mesure de toute caractéristique physique ou physiologique chez l'animal ;*

5° Les dispositifs médicaux à usage individuel y compris les assistants d'écoute pré-réglés d'une puissance maximale de 20 décibels, à l'exception des dispositifs médicaux implantables ;

6° Les plantes médicinales, aromatiques et leurs dérivés, en l'état ou sous forme de préparations, à l'exception des cigarettes ou autres produits à fumer ;

7° Les huiles essentielles ;

8° Les articles et appareils utilisés dans l'hygiène bucco-dentaire ou corporelle ;

9° Les produits diététiques, de régime et les articles ou accessoires spéciaux nécessaires à leur utilisation ;

10° Le pastillage et la confiserie pharmaceutique ;

11° Les eaux minérales et produits qui en dérivent ;

12° Les matériels, articles et accessoires nécessaires à l'hospitalisation à domicile des malades ou au maintien à domicile des personnes âgées ;

13° Les articles et accessoires utilisés dans l'application d'un traitement médical ou dans l'administration des médicaments ;

14° Les produits cosmétiques ;

15° Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* destinés à être utilisés par le public ;

16° Les produits, articles et appareils utilisés dans l'art de l'œnologie ;

17° Les produits chimiques définis ou les drogues destinées à des usages non thérapeutiques à condition que ceux-ci soient nettement séparés des médicaments ;

18° Les produits et appareils de désinfection, de désinsectisation et de dératisation, ainsi que les produits phytosanitaires ;

19° Les supports d'information relatifs à la prévention, à l'éducation pour la santé et au bon usage du médicament ;

20° Les équipements de protection individuelle de protection solaire ;

21° Les équipements de protection individuelle d'acoustique adaptés au conduit auditif

22° Les compléments alimentaires ;

23° Les équipements de protection individuelle respiratoire ;

24° Les éthylotests.

Les pharmaciens doivent dispenser dans leur officine les drogues simples, les produits chimiques et les préparations décrites par la Pharmacopée. Les substances ainsi dispensées doivent répondre aux spécifications de ladite Pharmacopée. [69]

Au regard de cette liste, et en leur qualité de complément alimentaire, les fleurs de Bach peuvent être vendues dans les officines.

Cependant, si la société Nelsons® vend ses fleurs de Bach dans les magasins bio, c'est principalement dans les pharmacies qu'elles sont retrouvées. Le choix de Nelsons® de privilégier les pharmacies s'inscrit dans une démarche de qualité et de reconnaissance des fleurs de Bach comme adjuvant thérapeutique. Dans ces conditions, les laboratoires produisant des élixirs floraux souhaiteraient travailler sur un nouveau statut de leurs produits afin qu'ils soient vendus uniquement en pharmacie, pour plus de crédibilité, mais sans avoir le statut de médicaments pour ne pas avoir à faire les tests longs et coûteux demandés pour l'obtention d'une AMM. [64] Il s'agirait donc d'un statut proche de celui de l'homéopathie. Si les fleurs de Bach se revendiquent comme traitement adjuvant à base de plantes dans le cadre d'une distribution exclusive en officine, quel serait leur statut juridique ? Quels en seraient les avantages et les inconvénients ?

3.1.2.2. La possibilité d'un monopole pharmaceutique ?

3.1.2.2.1. Le monopole pharmaceutique

Le monopole des pharmaciens est précisé dans le code de la santé publique : *Sont réservées aux pharmaciens, sauf les dérogations prévues aux articles du présent code :*

*1° La préparation des **médicaments destinés à l'usage de la médecine humaine** ;*

*2° La préparation des **objets de pansements et de tous articles présentés comme conformes à la Pharmacopée** ;*

*3° La préparation des **générateurs, trousseaux ou précurseurs mentionnés à l'article L. 5121-1** ;*

*4° **La vente en gros, la vente au détail, y compris par internet, et toute dispensation au public des médicaments, produits et objets mentionnés aux 1° et 2°** ;*

*5° La vente des **plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée sous réserve des dérogations établies par décret** ;*

*6° La vente au détail et toute dispensation au public des **huiles essentielles dont la liste est fixée par décret ainsi que de leurs dilutions et préparations ne constituant ni des produits cosmétiques, ni des produits à usage ménager, ni des denrées ou boissons alimentaires** ;*

7° *La vente au détail et toute dispensation au public des aliments lactés diététiques pour nourrissons et des aliments de régime destinés aux enfants du premier âge, c'est-à-dire de moins de quatre mois, dont les caractéristiques sont fixées par arrêté des ministres chargés de la consommation et de la santé ;*

8° *La vente au détail et toute dispensation de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro destinés à être utilisés par le public, à l'exception des tests destinés au diagnostic de la grossesse ainsi que des tests d'ovulation.*

La fabrication et la vente en gros des drogues simples et des substances chimiques destinées à la pharmacie sont libres à condition que ces produits ne soient jamais délivrés directement aux consommateurs pour l'usage pharmaceutique et sous réserve des règlements particuliers concernant certains d'entre eux. [70]

Pour relever du monopole pharmaceutique, les fleurs de Bach devraient entrer dans l'une des catégories prévues à cet article, la plus plausible étant le médicament.

Pour mémoire, « *On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales (médicament par présentation), ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou chez l'animal ou pouvant leur être administrée, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique (médicament par fonction).*

Sont notamment considérés comme des médicaments les produits diététiques qui renferment dans leur composition des substances chimiques ou biologiques ne constituant pas elles-mêmes des aliments, mais dont la présence confère à ces produits, soit des propriétés spéciales recherchées en thérapeutique diététique, soit des propriétés de repas d'épreuve. » [71]

Cette définition correspond en réalité à une double définition comprenant la notion de médicament par présentation et celle de médicament par fonction. Un produit peut être qualifié de «médicament par présentation » si sa communication (publicité, marketing, emballage...) laisse entendre que son efficacité existe mais aussi de « médicament par fonction » lorsque son efficacité est prouvée.

Les fleurs de Bach ne peuvent clairement pas être considérées comme médicament par fonction étant donnée l'absence de preuve quant à leur efficacité.

Par une décision du 26 décembre 2003, le directeur général de l’Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) avait interdit la publicité en faveur des fleurs de Bach considérant que les allégations thérapeutiques revendiquées étaient non fondées scientifiquement.

Compte tenu de ces éléments, la société Nelsons® vérifie scrupuleusement ses méthodes de communications afin que cela ne se reproduise pas et de ne pas rentrer dans le champ du médicament.

Néanmoins, si elles se présentaient comme ayant des propriétés curatives ou préventives à l’égard des maladies humaines, en tant que traitement adjuvant, elles pourraient répondre à la définition du médicament par présentation.

Pour autant, l’obtention d’une AMM est longue et coûteuse. C’est pourquoi, l’enregistrement, tel que prévu pour certains médicaments homéopathiques ou à base de plantes, abordé dans la partie 2 pourrait être une alternative intéressante, sous réserve d’en reconnaître l’usage médical et de garantir sa sécurité.

Ainsi, l’obtention d’un tel enregistrement permettrait leur vente exclusive en officine.

3.1.2.2.2. La notion d’enregistrement

Nous avons vu qu’il existait des ressemblances entre les fleurs de Bach et l’homéopathie, mais peut-on les rapprocher aussi au niveau juridique et réglementaire comme en Allemagne et aux Etats-Unis ? Les différences recensées entre les médicaments homéopathiques et les fleurs de Bach leur permettent-elles d’accéder à ce statut ?

Article L5121-1 : *On entend par médicament homéopathique, tout médicament obtenu à partir de substances appelées **souches homéopathiques**, selon un **procédé de fabrication homéopathique décrit par la Pharmacopée Européenne**, la Pharmacopée Française ou, à défaut, par les Pharmacopées utilisées de façon officielle dans un autre état membre de l’Union européenne. Un médicament homéopathique peut aussi contenir plusieurs principes.*

Au niveau réglementaire, les médicaments homéopathiques sont régis tout au long de la production par la Pharmacopée Européenne : pour le choix et les procédés appliqués aux matières premières, la préparation des souches homéopathiques (teintures-mères le plus souvent ou macérâts glycélinés) ainsi que sur le produit fini. Nous avons vu la promiscuité des préparations homéopathiques et des préparations de fleurs de Bach précédemment.

Il s'agit d'une demande d'AMM simplifiée spécifique aux médicaments homéopathiques. Du fait de leur forte dilution impliquant une innocuité totale et de l'absence de preuves d'efficacité (comme vu au 2.2.3), les médicaments homéopathiques peuvent (sous certaines conditions) être enregistrés auprès de l'ANSM avec un dossier allégé.

Article L5121-13 : *Ne sont pas soumis à l'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article L. 5121-8, les médicaments homéopathiques qui satisfont à toutes les conditions énumérées ci-dessous :*

1° *Administration par voie orale ou externe ;*

2° *Absence d'indication thérapeutique particulière sur l'étiquetage ou dans toute information relative au médicament ;*

3° *Degré de **dilution garantissant l'innocuité** du médicament ; en particulier, le médicament ne peut contenir ni plus d'une partie par 10 000 de la teinture mère, ni plus d'un centième de la plus petite dose utilisée éventuellement en allopathie, pour les principes actifs dont la présence dans un médicament allopathique entraîne l'obligation de présenter une prescription médicale.*

Le seul problème pour que les fleurs de Bach puissent prétendre à cet enregistrement se trouve dans le dosage de teinture-mère restant dans le produit fini. Nous avons vu que dans les fleurs de Bach, il reste environ 1/240 de l'élixir-mère (soit environ 1/500 de macérât aqueux de départ). La dilution ne peut être considérée comme homéopathique que par extension du procédé homéopathique. Pour autant, l'absence d'effets secondaires et d'interactions médicamenteuses des traitements par fleurs de Bach, tout comme en homéopathie, pourraient être en faveur d'une éventuelle procédure d'enregistrement.

Un enregistrement des fleurs de Bach par assimilation à l'homéopathie semble correspondre au projet du docteur Bach qui n'aurait jamais considéré ses élixirs comme des compléments alimentaires mais plutôt comme des adjuvants thérapeutiques dans le cadre d'une démarche thérapeutique. Cela permettrait de leur accorder le même crédit que celui de l'homéopathie avec la référence du pharmacien comme acteur de santé.

Pour l'heure, les fleurs de Bach ne sont pas des médicaments. Elles n'ont donc pas de finalité médicale et n'entrent pas dans le monopole pharmaceutique. Néanmoins, leur statut de compléments alimentaires leur permet d'être vendues en officine.

Cependant des voix s'élèvent contre cette vente en officine. Les autorités s'inquiètent en effet des dérives possibles concernant ce genre de produits.

3.2. Les fleurs de Bach à l'officine : une dérive déontologique ?

Si les fleurs de Bach, et les pratiques non-conventionnelles en général, sont si controversées du fait de l'absence de preuve scientifique en terme d'efficacité, c'est aussi du fait de leur utilisation par des pseudo-thérapeutes voire par certains mouvements sectaires.

« Les promesses et recettes de guérison, de bien-être et de développement personnel sont au cœur des pratiques à risque de dérives sectaires, qu'elles émanent de groupes structurés à dimension transnationale ou de la multitude de mouvements isolés, constitués le plus souvent autour d'un gourou thérapeutique et d'une poignée d'adeptes. » Miviludes : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. [72]

3.2.1. Dérives sectaires et fleurs de Bach

« La dérive sectaire est un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes, à l'ordre public, aux lois ou aux règlements. Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société. » Miviludes

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), créé en 2002 par le gouvernement français, observe et analyse le phénomène sectaire, coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et informe le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé, en particulier dans le domaine de la santé.

Elle écrit : *Les « pratiques non conventionnelles à visée thérapeutiques » (PNCVT) sont très différentes les unes des autres, tant par les techniques employées que par les fondements théoriques ou les références idéologiques invoquées par leurs concepteurs ou leurs promoteurs. Leur point commun est de ne pas être reconnues, au plan scientifique, par la médecine conventionnelle et donc de ne pas être enseignées au cours de la formation initiale des professionnels de santé.* [72]

Les pratiques concernées sont diverses et variées (acupuncture, chamanisme...) mais qu'en est-il de l'homéopathie ? En effet, nous avons vu qu'elle n'est toujours pas reconnue par les instances scientifiques puisque l'efficacité reste à démontrer, mais pourtant lors des études de pharmacies, il y a (selon les facultés) environ 20h prévues à l'initiation à l'homéopathie. De plus, les souches homéopathiques sont remboursées par la sécurité sociale. Bien que couramment retrouvés dans les dérives sectaires, l'homéopathie possède une bonne image pour les patients et certains professionnels de santé. Doit-on forcément définir l'homéopathie comme mauvaise pour la société ?

« Si la maladie est un point d'entrée facile pour les mouvements à caractère sectaire, toute dérive thérapeutique n'est pas forcément sectaire.

La dérive thérapeutique devient sectaire lorsqu'elle essaie de faire adhérer le patient à une croyance, à un nouveau mode de pensée. Prétextant l'inutilité des traitements conventionnels, le pseudo-praticien va demander au patient d'avoir toute confiance en lui car lui seul peut proposer la méthode « miracle » apte à le guérir. Il y a un endoctrinement, une sujétion psychologique qui le conduit petit à petit à rompre avec la médecine, puis avec sa famille et son environnement.

La dérive thérapeutique à caractère sectaire s'accompagne donc d'un mécanisme d'emprise mentale destiné à ôter toute capacité de discernement au malade et à l'amener à prendre des décisions qu'il n'aurait pas prises normalement. » [72]

Ce n'est donc pas le traitement qui est remis en cause mais la façon dont la thérapie est choisie et menée. Une attitude de déviance sectaire serait d'opposer les traitements par fleurs de Bach à la médecine conventionnelle. C'est totalement à l'opposé de la théorie de Bach qui voyait ses élixirs floraux plutôt comme des adjuvants thérapeutiques pouvant s'ajouter à tous les traitements afin de les potentialiser. [73]

Cependant, les écrits et discours du docteur Bach sont parfois si théologiques et psychologiques qu'il est facile pour un gourou de se les approprier. D'où la multitude de stages et formations payantes organisés par des pseudo-thérapeutes autour des fleurs de Bach car ce sont des moments propices à la manipulation et l'emprise mentale. On retrouve d'ailleurs les fleurs de Bach dans beaucoup de mouvements sectaires tels que la Fraternité Blanche Universelle ou encore Initiation à la Vie Intense tout comme l'homéopathie. [11]

Pour protéger notre pratique officinale des dérives sectaires, la Miviludes a écrit un guide à l'attention des professionnels de santé et des particuliers qui recense les différentes situations à risque pour lesquels les manipulations mentales sont à redouter (régimes fortement carencés voire jeûne, troubles psychologiques chez l'enfant surtout autistes, les personnes âgées et handicapées surtout dans les établissements de santé, les patients en fin de vie, le refus de soins et des vaccinations obligatoires). Si de tels cas se présentent à l'officine, le devoir du pharmacien est de renseigner cette personne sur les vérités scientifiques et médicales pour le convaincre et l'orienter vers des structures de soins reconnues et d'aide aux victimes. [72]

Selon la Miviludes : « **Le pharmacien s'abstiendra de vendre un produit tel que « les Fleurs de Bach », en l'absence de preuve scientifique de l'efficacité du produit.** [...] L'élixir de fleurs de Bach n'est pas, en tant que produit de bien-être, forcément dangereux en soi. Ce type d'élixir peut avoir un effet placebo et provoquer chez le patient une sensation de confort. ». ». [74]

De même, l'Académie de pharmacie a publié dans sa revue « les Annales Pharmaceutiques françaises » de 2005 une étude critique conjointe des élixirs floraux de Bach et de la thérapie alternative du Dr Bach qui les justifie. Elle a été effectuée par Richard Monvoisin enseignant la pensée critique à l'Université de Grenoble. Il écrit : Nous montrons que l'efficacité des élixirs floraux de Bach est non avérée, que les principes de base de la théorie reposent sur des hypothèses peu fondées, fortement intuitives et de type magique, et promeuvent des approches philosophiques qui fragilisent les patients consommateurs, notamment vis-à-vis de courants sectaires. [75]

3.2.2. Le charlatanisme à l'officine

Si le charlatan d'autrefois débitait ses boniments sur la place publique afin de vendre ses drogues, le charlatan du 21^{ème} siècle est une personne représentant une autorité, qu'elle soit médicale ou autre. Le pharmacien a donc une place de choix dans ce domaine et doit porter attention aux possibles dérives.

Charlatanisme : Art d'abuser de la crédulité publique. [76]

C'est pour protéger les patients contre les charlatans que l'exercice de la pharmacie a été réglementé ; d'abord par les examens et diplômes des universités ; puis par la loi qui confère aux pharmaciens leur monopole ; enfin par le contrôle de l'Ordre des pharmaciens. Il en va de même chez les médecins et les infirmiers.

En matière de pharmacie, le code de déontologie indique à l'article R4235-10 du code de la santé publique : *Le pharmacien doit veiller à ne jamais favoriser, ni par ses conseils ni par ses actes, des pratiques contraires à la préservation de la santé publique. Il doit contribuer à la lutte contre le charlatanisme, notamment en s'abstenant de fabriquer, distribuer ou vendre tous objets ou produits ayant ce caractère.* [77]

Le charlatan cherche à gagner la confiance de son interlocuteur par des procédés malhonnêtes afin d'obtenir de lui un quelconque avantage, en particulier de l'argent. Mais surtout, le charlatan vante à ses clients des produits dont il sait qu'ils sont, au mieux, inefficace, et au pire, nocifs.

De même, l'article R. 4235-47 du code de la santé publique indique qu'il est interdit au pharmacien de délivrer un médicament non autorisé. Le pharmacien devra donc vérifier que les élixirs floraux qu'ils délivrent ne présentent pas les caractéristiques d'un médicament.

Chaque année, les chambres de discipline des conseils régionaux de l'Ordre des pharmaciens instruisent des procédures contre certains pharmaciens en cas de manquement.

Un pharmacien, un particulier ou une autorité sanitaire ou professionnelle (directeur d'une Agence Régionale de Santé, ministère de la santé...) peuvent porter plainte contre un pharmacien qui ne respecterait pas le code de déontologie, ni les règles professionnelles.

Entre 2005 et 2012, 4 procédures disciplinaires ont été jugées par la chambre de discipline du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens concernant la vente de fleurs de Bach. Pour chacune de ces affaires, d'autres entorses à l'éthique pharmaceutique avaient aussi été relevées (compérage, non-respect des bonnes pratiques de préparation, remise en vente de médicaments rapportés par les patients, non-présence d'un pharmacien dans une officine ouverte...).

Bien que les pharmaciens concernés encouraient une interdiction d'exercer leur art entre 2 mois et 2 ans, 2 de ces plaintes ont été rejetées en appel. Les 2 autres pharmaciens incriminés ont obtenu un sursis.

Mais ce n'est pas le simple fait de proposer des élixirs floraux à la vente qui a posé problème mais bien la pratique professionnelle autour de cette vente. En effet, pour 3 des plaintes présentées, les élixirs étaient accompagnés de documentations avec des indications de posologies ou d'indications plus ou moins thérapeutiques. On pouvait donc les assimiler à des médicaments par présentation... [78]

Pour rassurer les pharmaciens et être en conformité avec la loi, le groupe Nelsons® (ainsi que d'autres laboratoires distribuant des élixirs floraux tel que DEVA®) ont travaillé avec des pharmaciens spécialisés en droits afin de changer la communication autour de leurs produits (aussi bien les boîtes d'élixirs que les documentations et publicités) et respecter leur place de complément alimentaire. [64]

Si les pharmaciens peuvent vendre des compléments alimentaires comme les fleurs de Bach, une grande vigilance s'impose quant à la pratique officinale dans ce cadre.

Malgré les réticences des autorités compétentes, force est de constater qu'il existe un réel engouement du public.

3.3. Engouement du public

3.3.1. Les thérapeutiques non conventionnelles

Les termes « médecine douce », « médecine alternative », « médecine complémentaire », « médecine parallèle » ou encore « médecine non-conventionnelle » font référence au même concept. Il s'agit de pratiques thérapeutiques non-éprouvées scientifiquement et qui se placent en opposition à la médecine conventionnelle ou occidentale rentrant dans le parcours de soins classique et officiel en France.

Ces pratiques non-conventionnelles ont été recensées par la Miviludes (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) sur 400 pratiques différentes en France. [Annexe 2]

Cependant le terme « médecine douce » est trompeur car, très utilisé, il insinue l'idée fautive d'une médecine sans risque et sans douleur, meilleure pour le corps que la médecine conventionnelle. Bien entendu, ces pratiques peuvent être complètement inoffensives comme lourdes de conséquences.

Selon un sondage d'octobre 1984 effectué par le docteur Pierre Elzière et repris par un rapport du Sénat en 2013 [79] [73], 46% des français auraient déjà utilisé une « médecine non-conventionnelle » pour se soigner. Ce même sondage décrivait que sur ces 46% d'utilisateurs plus ou moins occasionnels, 49% l'auraient fait pour de petites maladies courantes (rhumes, angines...), 54% pour des symptômes chroniques (insomnies, rhumatismes...), 17% de façon préventive et seulement 3% pour des maladies graves (cancers, problèmes cardiaques...). Toujours selon ce rapport du sénat, ces chiffres semblent rester stables alors que dans le même temps, le centre d'analyse stratégique du premier ministre publie en octobre 2012 une note stipulant « un recours croissant aux

médecines non-conventionnelles » [79]. On observe bien un manque total de statistiques officielles. Seul un sondage effectué par l'institut Ipsos en 2007 et repris par la Miviludes en 2012 [72] donnait 4 français sur 10 ayant recours à une forme de médecine non-conventionnelle dans l'année passée.

Pourquoi les patients recourent-ils à une médecine non-conventionnelle telle que les fleurs de Bach ? Alors que certaines ont de longues années d'existence, on pourrait s'attendre à ce qu'elles tombent dans l'oubli, surtout en raison des avancées considérables de la médecine conventionnelle. Pourtant, tout semble indiquer que c'est l'inverse. En Europe en 1990 entre 20 et 50% des personnes utilisaient des médecines non-conventionnelles. [36]

Selon Furnham, psychologue d'Afrique du sud, les raisons du recours à la médecine non-conventionnelle sont au nombre de 4 :

- Mécontentement envers la médecine conventionnelle (inefficacité, effets indésirables, crises sanitaires, mauvaise communication avec les médecins, standardisation des protocoles de soin entraînant une deshumanisation...) pouvant aller jusqu'à un rejet de celle-ci
- Bonnes relations avec les « soignants » des médecines non-conventionnelles (accessibilité, temps pour la discussion, autorise les facteurs émotionnels...)
- Conjecture philosophique du patient (dimension spirituelle, théorie holistique, traitements naturels...) avec une unification du physique et du spirituel
- Rôle actif du patient qui a l'impression de maîtriser son traitement, avec une idée non invasive de guérison de l'intérieur et de connaissance de soi

Tous ces facteurs entraînent une augmentation du bien-être du patient ce qui peut avoir un impact sur sa santé.

Si les fleurs de Bach présentent un intérêt dans l'approche officinale du patient, il réside sûrement à ce niveau. En prévoyant un interrogatoire poussé de la personne et en prenant en compte ses émotions et ses états d'âme, le pharmacien apporte du bien-être à ses patients à travers une écoute attentive. Sans se substituer au psychologue ou psychothérapeute, cette approche peut permettre d'orienter le patient vers tel ou tel conseils, accompagné ou non de la délivrance de fleurs de Bach.

Un fait intéressant régulièrement recensé dans les études faites sur l'utilisation des médecines non-conventionnelles est que cela ne se fait pas à la place des soins médicaux conventionnels mais en complément de ceux-ci [36].

Il est clair que les pratiques non conventionnelles existent au sein de la pratique conventionnelle. La question est de savoir quelle place doit leur être accordée pour que leur action soit strictement limitée à ce qui peut être bénéfique pour le patient.

Les élixirs floraux du docteur Bach sont distribués dans le monde entier par des laboratoires distributeurs agréés par la société Nelsons® comme que le laboratoire Famadem® pour la France. Mais quel est le profil de ses utilisateurs ?

3.3.2. L'engouement du public pour les fleurs de Bach

3.3.2.1. Quelques chiffres

Toutes les données présentées ici sont communiquées par le groupe Nelsons® et le laboratoire Famadem®.

Le groupe Nelsons® distribue les fleurs de Bach dans 70 pays et vend environ 10 millions de fleurs de Bach et Rescue Remedy® par an (environ 373 000 fleurs de Bach par an en France). Le mélange de fleurs de Bach appelé Rescue Remedy® est le produit le plus vendu puisqu'il totalise 39% des ventes de l'ensemble des produits du groupe Nelsons® (qui vend aussi des produits homéopathiques) soit plus de 7 millions de fioles, sprays ou encore pastilles Rescue Remedy® par an dans le monde. Selon le groupe, plus de 700 000 personnes utilisent la gamme Rescue Remedy® en France et 300 000 les fleurs de Bach.

Les élixirs floraux (autres que le Rescue Remedy®) les plus vendus en France sont Star of Bethlehem et White Chestnut. [22]

3.3.2.2. Mode de découverte des fleurs de Bach

Nous avons vu l'engouement du public pour les médecines non-conventionnelles, mais par quel moyen les patients se présentant en pharmacie ont-ils eu connaissance des fleurs de Bach ? Lors de sa thèse pour l'obtention du doctorat de pharmacie en 2006, madame Delphine Mamberti a effectué un sondage demandant à des utilisateurs de fleurs de Bach de quelle façon ils avaient découvert cette médecine non-conventionnelle. [80]

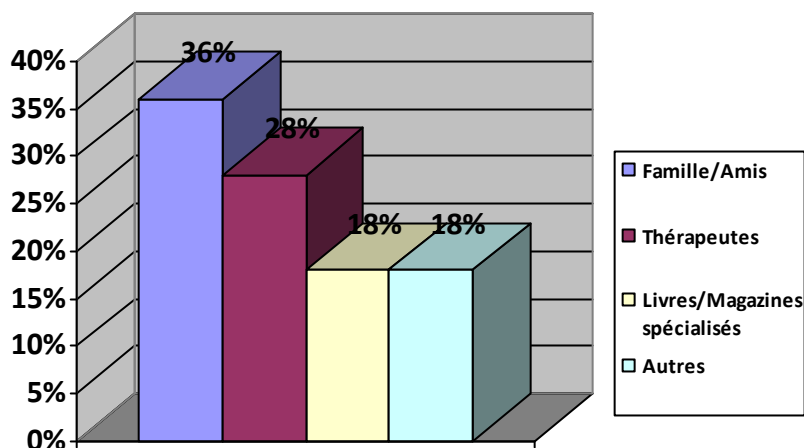


Figure 12 : Découverte des fleurs de Bach (2006)

On voit que la découverte des fleurs de Bach se fait le plus souvent par le bouche-à-oreille. Cependant, depuis 2006, les fleurs de Bach se sont largement démocratisées. Les laboratoires et les distributeurs d'élixirs floraux font de plus en plus de publicité. Alors qu'auparavant les fleurs de Bach n'étaient citées que dans les revues spécialisées en médecines « douces » et phytothérapie, aujourd'hui on les retrouve dans tous les magazines féminins et dans les émissions de télévision grand publique. [81]



Figure 13 : Articles parus dans les magazines féminins Marie France en septembre 2013 et Grazia en novembre 2013 « Spécial beauté, nos coups de cœur »

Le plus souvent, les fleurs de Bach y sont citées pour favoriser la détente, un meilleur sommeil ou encore une sexualité épanouie.

Avec une telle publicité, le mode de découverte des fleurs de Bach évolue et le profil des utilisateurs est aujourd'hui beaucoup plus large qu'auparavant.

3.3.2.3. Profil des utilisateurs de fleurs de Bach

Selon les écrits d'Ernst en 2000, le profil type des patients adeptes des « médecines douces » décrit une femme d'âge moyen assez éduquée et aisée. Selon lui, elle recherche une autonomie intellectuelle et économique lui permettant de prendre en charge elle-même sa santé. [36]

Si les laboratoires d'élixirs floraux achètent des encarts publicitaires dans les magazines féminins c'est parce qu'ils correspondent à leur cible de vente qui serait donc les femmes d'âge moyen assez instruites et cultivées.

Lors de son sondage vu précédemment, Mme Delphine Mamberti a réalisé un questionnaire à l'intention des utilisateurs des fleurs de Bach. Bien qu'il date de 2006, il dresse un portrait intéressant dont on peut observer l'évolution grâce à une mise à jour que j'ai réalisée. Qui sont les consommateurs de fleurs de Bach ? Pour répondre cette question, j'ai contacté 3 conseillers agréés par le centre Bach. Ils sont basés à Toulouse, Montpellier et Lyon et ont bien voulu répondre à mes questions sur leur pratique professionnelle ainsi que sur le profil de leurs clients (âge et profession). En 2006, Mme Mamberti faisait état d'une centaine de conseillers agréés par le Centre Bach en France, ils sont aujourd'hui 308 sur le territoire... [82]

3.3.2.3.1. Profession des utilisateurs de fleurs de Bach

Voici les résultats apportés par le questionnaire de Mme Delphine Mamberti en 2006.

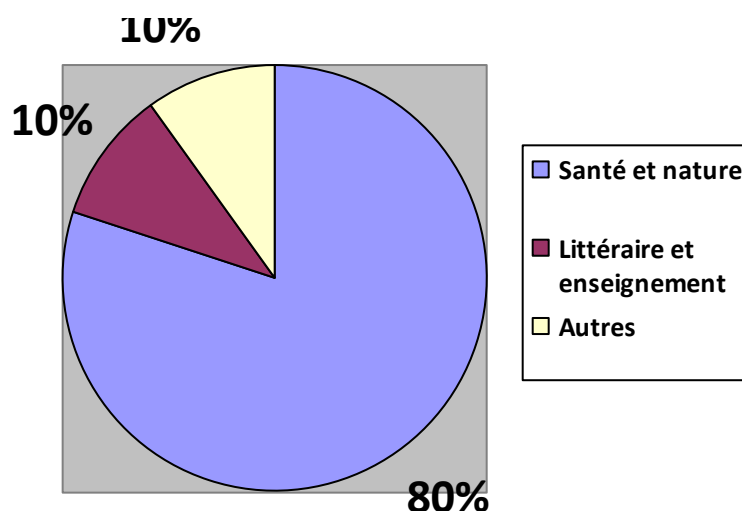


Figure 14 : Professions des utilisateurs des fleurs de Bach en 2006

Les professions regroupées sous la domination « santé et nature » sont les métiers médicaux et ceux en relation avec la nature (vendeurs en magasins bio par exemple). Ils représentent la catégorie la plus recensée.

Les « littéraires (libraires, journalistes...) et enseignants » sont aussi bien représentés lorsqu'on s'intéresse aux médecines non-conventionnelles. On le voit très bien dans les officines, ils sont documentés, pointus et à la recherche de produits sains pour eux-mêmes et leurs proches.

Les « autres » regroupent des métiers très variés tels que commerçants, danseurs, esthéticiennes, étudiants, DRH ou encore retraités. [80]

Selon les conseillers que j'ai interrogés, la plupart des personnes qui viennent en rendez-vous chez eux sont des personnes de classe sociale moyenne à supérieure et plutôt instruites. Aujourd'hui encore, beaucoup de leurs « patients » viennent du secteur médical. Et comme pour la médecine conventionnelle, les personnes appartenant aux couches sociales inférieures viennent les consulter seulement lorsque les problèmes qu'ils rencontrent sont importants et bien installés. On retrouve donc le profil d'une personne instruite et de situation assez aisée décrite par Ernst.

Regardons à présent de plus près la catégorie la plus représentée : celle des professions « santé et nature ».

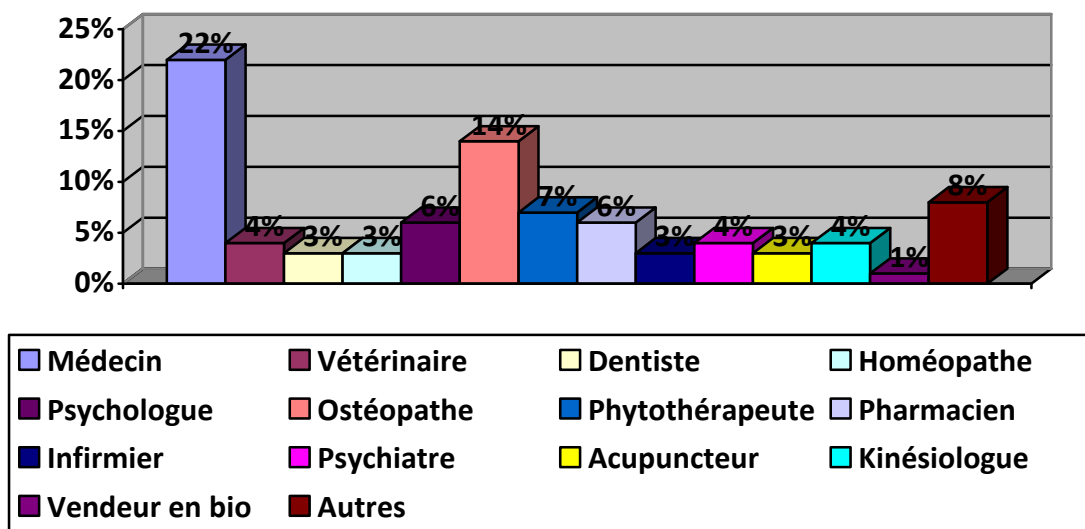


Figure 15 : Répartition des professions dans le secteur « santé et nature » des utilisateurs des fleurs de Bach (2006) [80]

Les plus gros consommateurs de fleurs de Bach seraient donc très nettement des médecins et des ostéopathes alors que les vendeurs de produits biologiques ne représentent que 1%. On voit que le public recensé est effectivement instruit et plutôt aisé ; on peut même dire qu'il possède une réelle éducation médicale. [80]

3.3.2.3.2. Age des utilisateurs de fleurs de Bach

Voici l'évolution de l'âge des utilisateurs de fleurs de Bach entre 2006 et 2014.

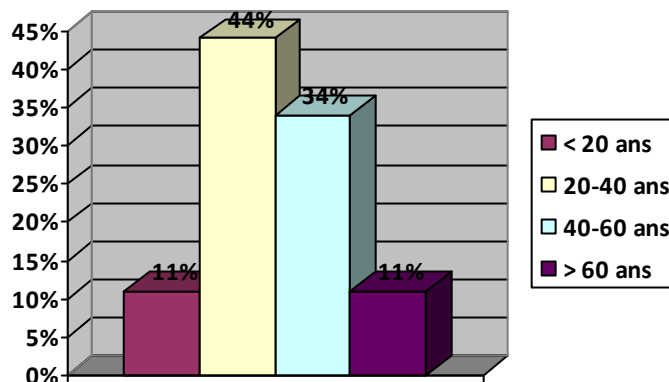


Figure 16 : Age des utilisateurs (2006)

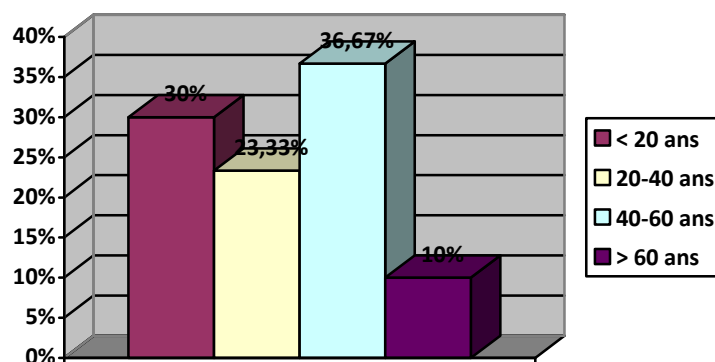


Figure 17 : Age des utilisateurs de fleurs de Bach (2014)

Nous pouvons observer l'augmentation des consultations pour les enfants de moins de 10 ans et les adolescents. Une conseillère m'a expliquée qu'elle travaillait actuellement avec un nourrisson d'environ 1 an qui a de fortes angoisses et pleure beaucoup. En effet, l'action des fleurs de Bach serait, selon elle, spectaculaire sur les enfants lorsque la fleur est correctement choisie et le traitement bien suivi. Il serait cependant intéressant de savoir si le travail effectué lors des séances sur des nourrissons ou des enfants n'est pas plus bénéfique pour les parents que pour les enfants. Pour les adolescents, le bouleversement hormonal et physiologique rencontré durant cette période est tel que, pour l'adolescent comme pour ses parents, prendre le temps de penser à ses réactions, à ses envies et à ses peurs me semble forcément bénéfique sur le plan émotionnel.

Comme en 2006, la plupart des personnes suivies par les conseillers en fleurs de Bach sont des femmes. Selon ces conseillers, cela s'expliquerait par le fait qu'elles font plus attention à leurs états d'âme et qu'elles ont plus de facilité à parler de leurs émotions que les hommes.

Là encore, le profil des utilisateurs de « médecines douces » décrit par Ernst reste valable pour les fleurs de Bach.

3.3.2.4. Délivrance en officine

Après avoir vu quel est le profil des utilisateurs de fleurs de Bach, voyons de quelle façon ces produits sont proposés à la vente en pharmacie.

En 2008, une précédente thèse sur les fleurs de Bach, réalisée par Mme Anne Blanchard, s'est intéressée à l'impact des fleurs de Bach dans les pharmacies du département Nord de la France. Elle a contacté 199 pharmacies afin de leur demander si elles proposaient des flacons de fleurs de Bach à la vente, sur commande ou pas du tout. [63]

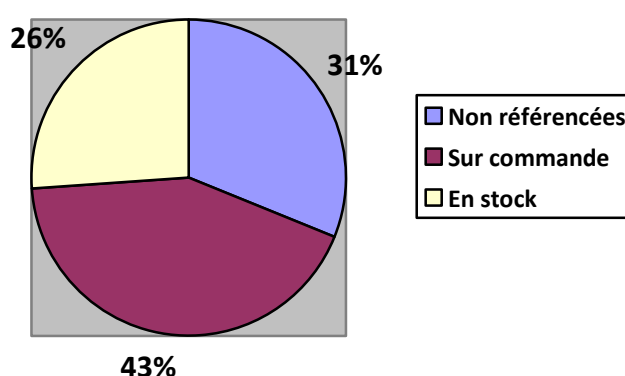


Figure 18 : Disponibilité des fleurs de Bach à l'officine (2008)

J'ai repris cette étude afin de la réactualiser. J'ai donc contacté 54 pharmacies autour de chez moi (Toulouse) pour leur demander si elles proposaient des fleurs de Bach à la vente. Quelles sont les évolutions notables sur les ventes en pharmacie de bouteilles de fleurs de Bach ? Y-a-t-il une différence entre les pharmacies du nord de la France et celles du Sud-Ouest ?

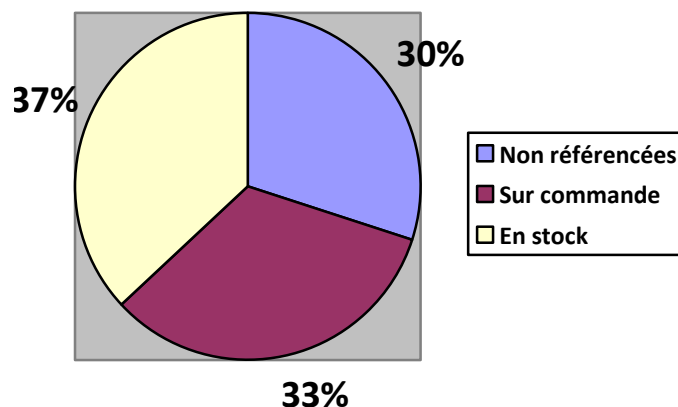


Figure 19 : Disponibilité des fleurs de Bach à l'officine (2014)

On voit que la disponibilité des fleurs de Bach dans les officines a peu évolué. On a toujours un tiers des officines qui ne propose pas du tout ces produits, mais la part de pharmacies ayant des fleurs de Bach en rayon a légèrement augmenté passant de 26% à 37%.

Il est intéressant de savoir que parmi les pharmacies que j'ai contactées pour ce questionnaire, celles ne proposant les fleurs de Bach que sur commande ont par contre toutes le Rescue Remedy® en rayon.

Parmi les pharmacies proposant les fleurs de Bach sur commande ou directement dans leur officine, combien vendent-elles de flacons par an ?

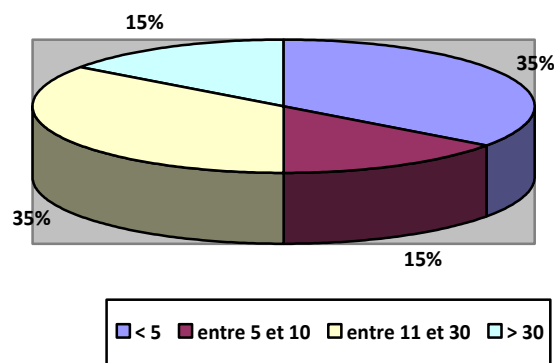


Figure 20 : Nombre de bouteilles de fleurs de Bach vendues par an (2008) [63]

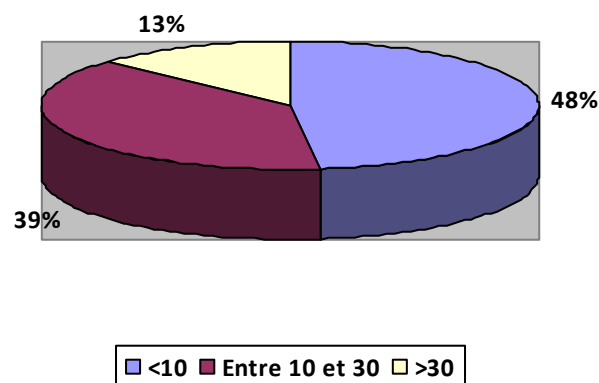


Figure 21 : Nombre de bouteilles de fleurs de Bach vendues par an (2014)

On voit que les ventes de fleurs de Bach n'ont pas vraiment évolué entre 2008 et 2014. Cependant, il est intéressant de voir la corrélation entre la disponibilité des produits, la formation du pharmacien et les ventes. En effet, on retrouve dans les pharmacies vendant moins de 10 flacons par an celles qui ne les proposent que sur commande. Celles vendant entre 10 et 30 flacons par an sont les pharmacies qui présentent les fleurs de Bach dans leurs rayons. Les 13% des pharmacies vendant plus de 30 flacons par an sont des pharmacies spécialisées en phytothérapie, aromathérapie et médecines naturelles. Elles vendent entre 5 et 10 flacons par jour...

On a donc un profil de pharmacies qui n'ont pas référencé les fleurs de Bach, d'autres qui font quelques ventes sur commande aux patients demandeurs, celles qui les proposent en rayon mais ont du mal à les conseiller et les pharmacies spécialisées qui font les ventes les plus importantes. Sachant l'importance d'un conseil avisé lors d'un traitement par fleurs de Bach, il est logique que les patients en recherche de médecines naturelles se tournent vers ces catégories de pharmacies.

La mise en avant des fleurs de Bach dans les officines est donc courante dans les pharmacies spécialisées. Pour les autres, s'il y a un réel avantage pour le patient, elle pourrait apporter une nouvelle clientèle, à condition que l'équipe officinale sache les conseiller. C'est pourquoi le Rescue Remedy® est le flacon de fleurs de Bach le plus vendu. Il est facile à conseiller et agit sur un panel assez large d'émotions. Il faut aussi savoir que les conseillers en fleurs de Bach donnent à leurs clients une bouteille contenant une ou plusieurs fleurs de Bach à chaque consultation. Les personnes qui consultent ses conseillers n'ont donc pas besoin de se rendre en pharmacie ou en magasin bio pour s'en procurer. [83]

3.4. Positionnement thérapeutique des fleurs de Bach

3.4.1. Les troubles les plus couramment traités par fleurs de Bach

Bien que les fleurs de Bach soient utilisées pour réharmoniser nos émotions, elles agiraient aussi bien sur le corps que sur l'esprit. Selon les conseillers en fleurs de Bach (agrés par le Centre Bach) que j'ai contactés, les troubles psycho-émotionnels (irritabilité, anxiété, troubles de l'humeur, troubles du sommeil...) représentent environ 80% de leurs séances avec leurs clients, et 20% concernent des troubles physiques (troubles digestifs, troubles musculo-squelettiques...). [83]

Tableau 8 : Les fleurs de Bach les plus souvent conseillées ainsi que les états d'âme correspondants

Fleurs de Bach	Etats d'âme
Star of Bethlehem	Tristesse / Déprime
White Chestnut	Manque d'intérêt pour le présent
Walnut	Hypersensibilité aux idées et aux influences
Mimulus	Favorise le courage d'affronter les petites peurs quotidiennes
Impatiens	Aide à l'indulgence, à la sympathie

Ces informations correspondent à celles transmises par la société Nelsons® en ce qui concerne les flacons les plus vendus ainsi qu'à la précédente étude effectuée par Delphine Mamberti en 2006.

Si ces troubles ne sont pas comparables à des pathologies, il peut être important de les prendre en charge dans la recherche du bien-être des patients. Cependant, les conseillers en fleurs de Bach ne sont pas formés à détecter la gravité des troubles et les symptômes « alertes » qui doivent être pris en charge par un médecin. La plus-value du pharmacien est ici incontestable.

3.4.2. Un traitement adjuvant

Le qualificatif de « médecine complémentaire » illustre bien la complémentarité des fleurs de Bach avec la médecine conventionnelle. En effet, il est rare que les fleurs de Bach soient utilisées seules. Il est préconisé de les utiliser comme adjuvant d'un autre traitement car l'association thérapeutique potentialiserait les effets.

« Les plantes en question peuvent être utilisées parallèlement à n'importe quel traitement conventionnel, ou s'ajouter à toute prescription. Elles accéléreront le traitement et lui assureront un meilleur succès, qu'il s'agisse de cas aigus ou chroniques. » [7] Edward Bach

Les fleurs de Bach peuvent donc être conseillées, aussi bien par le prescripteur que par le pharmacien, lors d'une délivrance d'ordonnance ou en association avec tous les traitements pris par le patient. Cependant, il faudra choisir avec soin la fleur de Bach à

conseiller si l'on souhaite une possible amélioration du patient. Pour aider le pharmacien, il existe dans les officines des « disques décisionnels ». Le choix d'une fleur de Bach peut être long et demande une réelle implication du pharmacien qui doit avoir lui-même assez de connaissances sur le sujet pour apporter un conseil avisé à son patient.

Avec quelle autre thérapeutique les fleurs de Bac sont associées ? La question a été posée à des « prescripteurs » de fleurs de Bach par madame Delphine Mamberti [80].

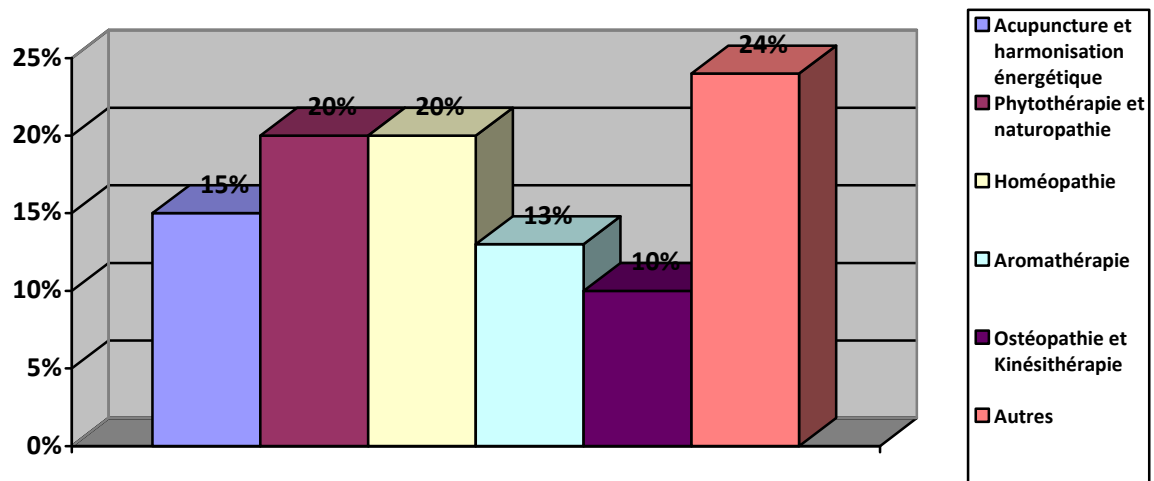


Figure 22 : « Médecines douces » associées aux fleurs de Bach par les prescripteurs (2006)

Seuls les produits de médecine « douce » sont ici pris en compte car les prescripteurs auditionnés pour l'étude sont des conseillers agréés en fleurs de Bach par le Centre Bach. N'étant pas médecins, ils ne peuvent prescrire de médicaments allopathiques listés comme « médicaments contenant des substances vénéneuses » par le code de la santé publique. C'est pourquoi les fleurs de Bach conseillées comme adjuvant à un traitement allopathique ne sont pas répertoriées ici. Mais les médecins adeptes de médecines non-conventionnelles (généralistes et homéopathes en premier lieu) peuvent tout à fait inclure dans leur projet thérapeutique une ou plusieurs fleurs de Bach.

Les conseillers que j'ai contactés lors de la rédaction de cette thèse m'ont confiée qu'ils travaillaient en collaboration avec d'autres spécialistes en médecine non-conventionnelle tels que des ostéopathes, des kinésithérapeutes, énergéticiens mais aussi des généralistes spécialisés en phytothérapie et homéopathie.

Le positionnement thérapeutique des élixirs floraux de Bach doit être clairement défini pour éviter toute dérive thérapeutique. Le pharmacien doit circonscrire la délivrance des fleurs de Bach à une recherche de bien-être, éventuellement en adjuvant d'un traitement médical mais en aucun cas les fleurs de Bach ne doivent être une alternative à ce traitement.

3.4.3. La place du placebo en thérapeutique

Est-il éthique de proposer à ses patients des médicaments considérés aujourd'hui par la communauté scientifique comme « pas plus efficace qu'un placebo » ?

Bien sur les placebos sont en premier lieu utilisés lors des essais cliniques pour tester les nouvelles molécules, ou pour valider le SMR (Service Médical Rendu) des médicaments remboursés. Mais sont-ils aussi utilisés par le corps médical pour « soigner » les malades ?

Voici les conclusions d'une étude menée par Jon C Tilburt, docteur en médecine interne à Rochester dans le Minnesota, et publiée dans le British Medical Journal le 23 novembre 2008. Il a demandé à 1200 médecins rhumatologues et internes de médecine quel était le regard sur l'utilisation de placebos en médecine clinique, s'ils en prescrivent et comment ils communiquent avec leurs patients sur le sujet.

Le docteur Jon C Tilburt écrit : « Près de la moitié des médecins américains en rhumatologie et en médecine interne ayant répondu à un sondage affirmait prescrire des traitements placebos (inactifs) sur une base régulière. Et 62% considérait que cette pratique était éthiquement acceptable. »

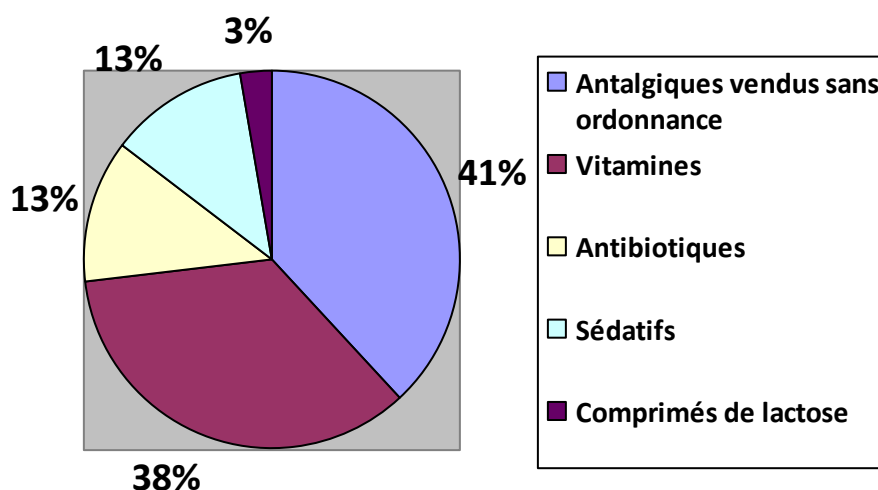


Figure 23 : Placebos les plus couramment utilisés selon l'étude de Jon C Tilburt de 2008

Parmi ceux qui prescrivait des placebos, 68% les présentaient aux patients comme étant des « traitements potentiellement bénéfiques bien que généralement pas utilisés pour leur affection ».

L'étude concluait que : « La prescription de placebos est une pratique courante au sein de la communauté de médecins sondés, malgré les conséquences néfastes pour la santé individuelle et publique que peuvent avoir par exemple des prescriptions inadéquates d'antibiotiques (en termes de développement de souches résistantes). Ces résultats, on s'en doute, ont suscité de nombreux débats. » [84]

On voit que l'utilisation de placebo n'est pas réservé aux essais cliniques et qu'ils sont présent dans certains schémas thérapeutiques au sein même des hôpitaux. Ces thérapies placebo pourraient contribuer à une baisse de la consommation des médicaments en France. Ils ne peuvent sûrement pas être utilisés pour toutes les pathologies mais dans certains cas comme dans la douleur, l'anxiété ou les maladies fonctionnelles (dérèglement physiologique réversible sans atteinte organique ni trouble métabolique majeur) un placebo entraîne un réel « effet placebo » sans risques d'interactions médicamenteuses. De plus, cela aurait le mérite de faire descendre la France dans le classement des plus gros consommateurs d'anxiolytiques...

Mais l'effet placebo ne se manifeste pas de la même façon et avec la même intensité chez tout le monde. Une méta-analyse publiée par « Trends in Molecular Medicine » révèle qu'il existerait 11 gènes du génome humain favorisant l'activation de mécanismes cérébraux propres au phénomène de l'effet placebo. [85]

Si le débat est lancé c'est que sur le plan éthique et médical, les placebo peuvent faire couler beaucoup d'encre. Pour quelles raisons ?

3.4.3.1. La transparence vis-à-vis du patient

A-t-on le droit de tromper le patient ? A-t-on le droit de se passer de son consentement ? Peut-on risquer de détériorer durablement la relation entre les professionnels de santé et leurs patients si ceux-ci comprennent qu'ils ont été trompés ?

Jean Brissonnet est un physicien appliqué et ancien vice-président de l'association française pour l'information scientifique. Il a créé le site internet et le magazine « Science et pseudo-sciences » qui a pour objectif de : « promouvoir la science contre ceux qui nient ses valeurs culturelles, la détournent vers des œuvres malfaisantes ou encore usent de son nom pour couvrir des entreprises charlatanesques. Elle se veut indépendante de tout groupe de pression et veut éviter toute concession au sensationnalisme, à la désinformation et à la

complaisance pour l'irrationnel. ». Il écrit : « Une meilleure connaissance du phénomène rend caduc ce type de questions. Dans la mesure où l'« effet placebo » n'est qu'un effet contextuel qui ne dépend pas de l'utilisation ou non d'un objet inactif, il peut et doit être utilisé en pratique soignante. Il peut sans doute se substituer à toute prescription dans certaines maladies fonctionnelles et, à coup sûr, potentialiser l'effet des médicaments prescrits dans de nombreux cas (antalgiques, antidépresseurs...). ». [86]

Personnellement, je nuancerai ces propos. Certes l'effet placebo peut être intéressant en thérapeutique, mais il me semble grave de mentir sciemment à ses patients. Si on demande à nos patients d'être totalement honnêtes avec le corps médical c'est pour avoir l'ensemble des informations afin de les soigner correctement. De cette honnêteté né forcément un lien entre le professionnel de santé et son patient ; elle doit donc être appliquée par les deux parties.

3.4.3.2. Le risque de retard de prise en charge

Si guérir par l'autosuggestion et l'effet placebo peut être bénéfique pour les patients, lorsqu'un conseiller en fleurs de Bach vend directement ses élixirs à ses clients sans avis d'un professionnel de santé, il y a un risque. En effet, ils ne sont en aucun cas des professionnels de santé et n'ont pas suivis d'études médicales.

Le retard de prise en charge correspond au laps de temps pendant lequel le patient n'est pas traité pour sa pathologie par un traitement adéquat et, de ce fait, d'une efficacité prouvée.

Afin de parer à ce problème, le Centre Bach a mis en place un « Code ». C'est un document, sorte de bonnes pratiques des fleurs de Bach, rédigé par le Centre Bach et signé par tous les conseillers agréés régissant leurs droits et devoirs dans le cadre de leurs rendez-vous. Il y est indiqué aux paragraphes 4.4 et 4.5 : « En travaillant avec les fleurs de Bach, les praticiens doivent se limiter à des commentaires et à sélectionner les remèdes pour les états émotionnels perçus et les types de personnalités. Ils ne doivent pas tenter de traiter ni de diagnostiquer toute maladie physique ou mentale. », puis : « Les praticiens doivent décliner les cas dépassant leurs capacités et chercher à les référer à des personnes plus compétentes tels que des médecins diplômés, vétérinaires, chirurgiens, autres professionnels de santé ou organisation de professionnels de santé. » [87] Cependant, sans avoir suivi d'études médicales, comment peuvent-ils différencier les cas dangereux des autres ?

Les conseillers agréés (ou non) en fleurs de Bach ne doivent jamais se substituer au schéma thérapeutique traditionnel qui passe par les professionnels de santé sous peine de couper les patients des moyens de traitements vérifiés et éprouvés.

Le retard de prise en charge, qui peut engendrer une perte de chance pour le patient, est un problème récurrent lorsqu'on parle des médecines non-conventionnelles, il est forcément lié à un risque médical. S'il est important de le prendre en considération, il n'intervient pas dans une recherche de bien-être du patient par les fleurs de Bach qui ne se substitue pas aux traitements conventionnels.

3.5. Le rôle du pharmacien dans la délivrance des fleurs de Bach

Pour que les fleurs de Bach aient réellement leur place en officine, il faut que le pharmacien apporte une plus-value à la délivrance de ces produits. Dans quelles mesures le pharmacien est-il légitime à délivrer des fleurs de Bach ?

3.5.1. La formation scientifique du pharmacien

La formation universitaire des pharmaciens d'officine comporte un enseignement de pharmacognosie (chimie des substances naturelles), de plantes médicinales, d'aromathérapie et d'homéopathie. Ses connaissances scientifiques lui donnent le recul nécessaire pour juger les produits qu'il vend de par les informations données par le laboratoire, les essais cliniques ou les différentes certifications pharmaceutiques et cela de façon objective. Cependant aucune formation n'existe sur les médecines non-conventionnelles et encore moins sur la façon de mener à bien un entretien visant à délivrer des fleurs de Bach. Cette absence de formation se confirme également avec les programmes des « Diplôme d'Université » qui permettent généralement de compléter ou de mettre à jour ses connaissances dans un domaine bien précis.

En matière de formation, le rapport du Sénat portant sur l'influence des mouvements à caractère sectaires dans le domaine de la santé de 2013, pointe le danger des formations professionnelles déviantes ouvertes aussi bien aux novices qu'aux professionnels de santé qui pullulent [74]. Certaines ne durent que quelques heures et sont proposées par les organismes de formation mal connus. Cela permet à tout à chacun de se revendiquer « conseiller en fleurs de Bach » et de proposer des entretiens en fleurs de Bach. Un encadrement plus strict des formations semble donc nécessaire.

Pour cela, les autorités de santé ont organisés, depuis 2000, un contrôle plus important des organismes de formations professionnelles ainsi qu'un recensement des différents Diplômes Universitaires (DU) dans les facultés françaises. Dernièrement, dans un rapport de

2012 du centre d'analyse stratégique (CAS) du premier ministre français portant sur l'engouement des médecines non-conventionnelles, il est proposé d'établir un label pour les thérapeutes en pratiques non-conventionnelles, comme cela se fait au Royaume-Unis et en Allemagne. De même, les sénateurs proposent dans le rapport de 2013 précitée de :

- Mettre en place une accréditation par la Haute Autorité de santé des praticiens exerçant des thérapies non conventionnelles à l'hôpital ;
- Rendre obligatoire la déclaration à l'agence régionale de santé (ARS), pour les professionnels de santé, de leurs pratiques non conventionnelles et mettre en place un suivi de ces pratiques par les ordres compétents.

3.5.2. Orientation du patient dans le parcours de soin

Un des rôles primordiaux du pharmacien d'officine est l'orientation de ses patients dans le parcours de soin. Cette mission a été renforcée par la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) en 2009 afin d'organiser l'offre de santé sur le territoire. [88] De même, l'article R. 4235-62 du code de la santé publique précise que « Chaque fois qu'il lui paraît nécessaire, le pharmacien doit inciter ses patients à consulter un praticien qualifié. » [89]

C'est un rôle de prévention, l'enjeu est de réduire l'incidence d'une maladie dans la population (prévention primaire), de permettre la détection précoce d'une pathologie (prévention secondaire) et de réduire la progression d'une pathologie avérée et de ses complications (prévention tertiaire). [90]

Selon le rapport sur l'avenir de l'officine de pharmacie de 2009, cette prévention pourrait prendre la forme d'un rendez-vous entre patient et pharmacien avec un questionnement très large pouvant aller de la mise à jour des vaccins au dépistage du diabète. Lors d'un tel rendez-vous, le pharmacien serait à même de percevoir un possible dérèglement dans la vie de ses patients et de répondre à leurs inquiétudes tout en les orientant vers des praticiens reconnus. De plus, le pharmacien est formé pour reconnaître les signes de dangerosité d'un syndrome nécessitant un avis médical. [90]

Nous avons vu que les personnes se tournant vers les conseillers en fleurs de Bach le font pour beaucoup parce qu'ils ne trouvent pas d'oreilles assez attentives dans le système actuel de médecine conventionnelle. Ces rendez-vous pourraient être la solution à ce problème. De plus, cela permettrait d'éviter des consultations médicales inutiles ou d'éviter l'automédication et lutter contre le mésusage des médicaments grâce à l'attention d'un professionnel de santé reconnu.

3.5.3. Un acteur de santé de proximité

Le pharmacien est un professionnel de santé de proximité. La large plage horaire d'ouverture des pharmacies, les gardes ainsi que le maillage territorial important en fait un référent de la santé de proximité accessible à tous. [88] [91]

Proposer des fleurs de Bach dans son officine sert aussi à conserver le lien patient/professionnel de santé avec les personnes en rejet de la médecine conventionnelle. Il est ainsi possible de discuter et d'informer ces patients avec un esprit ouvert mais sans jamais leur cacher les vérités scientifiques sur l'efficacité propre des fleurs de Bach afin qu'ils puissent décider de la forme que prendra leur thérapeutique en toute conscience des choses.

Si les pharmaciens ne prennent pas ce rôle de premier interlocuteur de santé, d'autres le font déjà comme les conseillers en fleurs de Bach...

3.5.4. Référencement des fleurs de Bach à l'officine

Comme l'a rappelé Mme Isabelle Adenot, présidente de l'Ordre national des pharmaciens : « ce que nous mettons en vente dans nos officines est le reflet de l'image de notre profession ». [92] Le choix de référencement de produits tels que les fleurs de Bach doit donc être judicieusement réfléchi par le pharmacien.

Les questions que doit se poser le pharmacien lors de tout nouveau référencement de produit sont :

- **Quel est ce produit ? Dans quelle démarche thérapeutique s'insère-t-il ?** Les fleurs de Bach sont des élixirs floraux sensés rééquilibrer les émotions et, de ce fait, assurer une bonne santé. Elles se situent exclusivement dans une recherche de bien-être.
- **Quel est le laboratoire qui les propose ?** Le groupe Nelsons®, fondé en 1860 et délivrant des fleurs de Bach depuis leur création en 1930.
- **Comment est-il fabriqué et avec quels contrôles ?** La fabrication des fleurs de Bach par la société Nelsons® est soumise à une charte de bonnes pratiques de fabrication validée et vérifiée par l'Agence de sécurité du médicament anglaise (MHRA).

- **Existe-t-il des contrôles à posteriori ?** Pour les fleurs de Bach, la société Nelsons® a mis en place un système de vigilance en Angleterre et le laboratoire Famadem® en a un aussi pour la France.
- **Quelle efficacité et quel mode d'action ?** Les essais cliniques ne montrent pas une efficacité supérieure à celle d'un placebo bien qu'il existe de nombreux témoignages de patients satisfaits. Le mode d'action n'est pas expliqué de manière scientifique.
- **Quel est le statut juridique de ce produit ? Ai-je le droit de le vendre dans mon officine ?** Les fleurs de Bach sont des compléments alimentaires dont la vente est possible en officine.
- **Mon exercice professionnel dans ce cadre est-il conforme à la déontologie pharmaceutique ?** Certaines procédures disciplinaires ont été initiées au titre du charlatanisme. Une vigilance s'impose donc.
- **Existe-t-il un marché pour ces produits ?** Le marché existe si l'équipe officinale est à même de les conseiller efficacement.
- **Quelle plus-value la vente en officine apportera-t-elle à mes patients ?** Le pharmacien est un acteur de santé de proximité, il prend le temps de discuter avec ses patients mais est aussi capable de déceler la gravité d'un symptôme pour rediriger son patient efficacement dans le système de soin.

Décider le référencement des fleurs de Bach dans son officine c'est amener les patients à une recherche de bien-être différente basée sur le dialogue. Ainsi, pour choisir la ou les fleurs de Bach adéquates, le patient peut, à l'aide par exemple d'une brochure et du pharmacien, avoir une réflexion sur son état, son mal-être et réussir à mettre des mots dessus.

Conclusion

Nous avons vu que les fleurs de Bach représentent une thérapeutique répandue dans le monde depuis de nombreuses années et qui se développe ces dernières années en France. Le concepteur de cette thérapeutique fût un bactériologiste reconnu, mais ce sont vraiment ces élixirs floraux et sa théorie de médecine naturelle et holistique basée sur les émotions qui reste aujourd'hui de lui.

Nous avons vu que le système homéopathique, même si des similitudes existent, ne correspond pas réellement aux fleurs de Bach.

À la question de la place des fleurs de Bach à l'officine, la réponse à apporter est complexe. Nous avons pu voir qu'entre l'absence de preuves irréfutables d'efficacité et l'incompréhension du mode d'action des fleurs de Bach, leur donner un crédit scientifique est litigieux. Cependant, leur statut juridique actuel est assez intéressant pour garantir l'innocuité du produit et les grands laboratoires distribuant des élixirs floraux (Nelsons® et Deva®) donnent l'impression d'une réelle implication et d'une bonne volonté. Il conviendra néanmoins d'être attentif à l'issue de l'évaluation communautaire des allégations de santé.

Néanmoins, compte tenu du risque sectaire et déontologique imputé aux fleurs de Bach, il convient d'être vigilant quant à la pratique professionnelle en cas de référencement à l'officine. Ainsi le pharmacien en tant que professionnel de santé devra garantir la qualité des produits, ne pas contribuer à favoriser le charlatanisme en circonscrivant sa délivrance à une recherche de bien-être.

Par ailleurs, la prise en compte du bien-être des patients doit être intégrée à l'enseignement universitaire ainsi que les risques liés aux médecines non-conventionnelles (mésusages, contrefaçons, interactions avec les autres thérapies...).

Il faut continuer à évaluer les thérapies dites non-conventionnelles comme les fleurs de Bach et l'homéopathie pour comprendre leur mode de fonctionnement et en mesurer l'intérêt sanitaire.

De plus, il est impossible de travailler sur la thérapeutique des fleurs de Bach sans une approche psychologique puisque leur impact serait émotionnel. Il pourrait être intéressant de faire évaluer les fleurs de Bach lors d'essais réalisés avec des psychiatres comme en 2005 lors de l'essai de Hyland. Si les institutions françaises cherchent à réduire le nombre de prescriptions de benzodiazépines, les fleurs de Bach pourraient-elles être un outil d'aide à l'arrêt de ces produits ?

Plus largement, la réponse des pouvoirs publics à l'engouement du public pour les médecines non-conventionnelles est résumée par 5 propositions publiées dans la note du centre d'analyse stratégique du premier ministre en 2012 : [79]

- Ouvrir une plateforme d'information recensant les connaissances actuelles sur les médecines non-conventionnelles et les praticiens du secteur
- Développer des études bénéfiques/risques et coût/efficacité afin de décider de la pertinence : d'interdire ou de dissuader le recourt à certaines pratiques, d'en promouvoir certaines avec les recommandations de la HAS et d'envisager le remboursement des pratiques les plus efficaces.
- Etablir un label de thérapeutes en pratiques non-conventionnelles
- Labelliser les offres de formations en écoles privées
- Proposer aux étudiants de santé des modules facultatifs d'initiation aux médecines non-conventionnelles afin de pouvoir renseigner les patients

Ces propositions amèneraient à trouver une place aux médecines non-conventionnelles tout en informant les professionnels de santé et le public sur leur réelle efficacité. En allié de la médecine conventionnelle, elles amèneront demain la médecine curative vers une médecine préventive en prenant le patient dans sa globalité. Cette reconnaissance des médecines non-conventionnelles est autant demandée par le public que par le Parlement et le Conseil Européen avec un encadrement strict et approprié sous réserve de disposer d'un ration bénéfice/risque favorable.

Selon Claude Bernard, fondateur de la médecine expérimentale : « La recherche est la base de la médecine. ». Cependant, en période de crise économique et budgétaire, « la priorité en matière de recherche se fera sur l'innovation de la médecine scientifique » selon Jean-Luc Harousseau, président du collège de la Haute Autorité de Santé. Même si les thérapies alternatives intéressent la population ce n'est pas dans cette direction que s'orientera la recherche dans les années proches. [73]

Pourtant, si une thérapeutique telle que les fleurs de Bach est utilisée dans le monde entier avec des milliers d'adeptes, la médecine doit adopter une vision holistique et ouverte sans jamais perdre de vue le premier objectif de la science : comprendre !

Annexe 1. Analyse chimique de deux décoctés de sommités fleuries fraîches réalisée par Mr Marc Paget pour sa thèse de docteur en pharmacie à Poitiers (1994)

[1]

Dans la préparation des élixirs floraux de Bach, le décocté est la matière première pour la préparation de 18 élixirs-mères. Nous nous sommes intéressés à deux décoctés de sommités fleuries fraîches, l'un à base de celles de l'églantier (*Rosa canina* L.), l'autre à base de celles du chèvrefeuille (*Lonicera caprifolium* L.).

L'objectif de notre analyse est la vérification de la présence de substances dans ces décoctés.

Mode opératoire :

Préparation des solutions à examiner :

Solution à base de décocté de sommités fleuries fraîches d'églantier :

La partie de l'églantier que nous avons utilisée est constituée par les fleurs avec leurs tiges et feuilles sur 15 cm environ, c'est-à-dire les sommités fleuries fraîches de *Rosa canina* L.

- Décoction aqueuse pendant 30 minutes de 75 g de sommités fleuries fraîches dans 1L d'eau de source.
- Après refroidissement de la solution, filtration sur filtre papier
- Congélation de 100 mL du filtrat (ou décocté), puis lyophilisation
- Nous avons obtenu un lyophilisat (extrait sec) de 1,353g

Le pourcentage de matières extractibles à l'eau lors de cette décoction est donc de :

$$((10 \times 1,353) / 75) \times 100 = 18,04\%$$

- Dissolution d'une petite partie de l'extrait sec obtenu, avec 10 mL de méthanol
- Chauffage au bain-marie à 60°C pendant 10 minutes sous agitation
- Refroidissement et filtration
- Examen de cette solution obtenue par chromatographie sur couche mince.

Solution à base de décocté de sommités fleuries fraîches de chèvrefeuille :

La partie du chèvrefeuille que nous avons utilisée est constituée par les fleurs avec quelques feuilles, c'est-à-dire les sommités fleuries fraîches de *Lonicera caprifolium* L.

- Décoction aqueuse pendant 30 minutes de 65g de sommités fleuries fraîches dans 1L d'eau de source
- Après refroidissement de la solution, filtration sur filtre papier
- Congélation de 100 mL du filtrat (ou décocté), puis nous avons effectué une lyophilisation
- Nous avons obtenu un lyophilisat de 1,893 g.

Le pourcentage de matière extractibles à l'eau lors de cette décoction est donc de :

$$((10 \times 1,893) / 65) \times 100 = 29,12\%$$

- Dissolution d'une petite partie de l'extrait sec obtenu avec 10 mL de méthanol.
- Chauffage au bain-marie à 60°C pendant 10 minutes sous agitation
- Refroidissement et filtration
- Examen de cette solution obtenue par chromatographie sur couche mince.

Préparation des solutions témoins

- Solution témoin d'acide chlorogénique : dissolution de 5 mg d'acide chlorogénique dans du méthanol et complément à 10 mL avec le même solvant
- Solution témoin d'hypéroside : dissolution de 5 mg d'hypéroside dans du méthanol et complément à 10 mL avec le même solvant
- Solution témoin de rutine : dissolution de 5 mg de rutine dans du méthanol et complément à 10 mL avec le même solvant
- Solution témoin de vitexine-2 –rhamnoside : dissolution de 5mg de vitexine-2-rhamnoside dans du méthanol et complément à 10 mL avec le même solvant

Chromatographie sur couche mince :

Nous avons opéré par chromatographie sur couche mince en utilisant une plaque recouverte de gel de silice G

Nous avons effectué 2 plaques, une pour chaque décocté à examiner.

- Dépôt de 5 µL de chaque solution témoin sur chaque plaque, 10 µL du décocté d'églantier pour l'une des plaques, et 15 µL du décocté de chèvrefeuille pour l'autre plaque

- Développement sur un parcours de 15 cm avec un mélange de 10 volumes d'acide formique anhydre, de 10 volumes d'eau de 30 volumes de méthyléthylcétone et de 50 volumes d'acétate d'éthyle.
- Séchage de la plaque à l'air libre pendant quelques minutes
- Pulvérisation d'une solution de diphénylborate d'aminoéthanol à 1% m/V dans du méthanol
- Séchage, puis examen en lumière ultraviolette à 365nm.

Résultats :

Examen de la plaque de l'églantier :

Sur cette plaque, nous avons 5 chromatogrammes, au centre celui de la solution à examiner, et de part et d'autre, ceux des témoins :

- Le chromatogramme obtenu avec la solution témoin d'acide chlorogénique présente une tâche légèrement fluorescente au Rf de 0,44
- Le chromatogramme obtenu avec la solution témoin d'hypéroside présente une tâche sombre au Rf de 0,53
- Le chromatogramme obtenu avec la solution témoin de rutine présente une tâche orangée au Rf de 0,31
- Le chromatogramme obtenu avec la solution témoin de vitexine présente une nette tâche fluorescente au Rf de 0,35
- Le chromatogramme obtenu avec la solution d'églantier à examiner présente 5 tâches significatives :

Une tâche orangée au Rf de 0,21

Une tâche orangée et légèrement fluorescente au Rf de 0,47

Une tâche orangée au Rf de 0,58

Une tâche orangée au Rf de 0,70

Une tâche importante sombre au Rf de 0,84

Examen de la plaque du chèvrefeuille :

- Le chromatogramme obtenu avec la solution témoin d'acide chlorogénique présente une petite tache fluorescente au Rf de 0,45
- Le chromatogramme obtenu avec la solution témoin d'hypéroside présente une tache sombre au Rf de 0,53
- Le chromatogramme obtenu avec la solution témoin de rutine présente une tache orangée au Rf de 0,30
- Le chromatogramme obtenu avec la solution témoin de vitexine présente une très nette tache fluorescente au Rf de 0,34
- Le chromatogramme obtenu avec la solution de chèvrefeuille à analyser présente 6 tâches significatives :
 - Une tache sombre assez claire au Rf de 0,18
 - Une tache orangée et légèrement fluorescente au Rf de 0,24
 - Une tache très nette et fluorescente au Rf de 0,3
 - Une petite tache fluorescente au Rf de 0,43
 - Une tache orangée au Rf de 0,49
 - Une petite tache sombre peu nette au Rf de 0,57.

Conclusion :

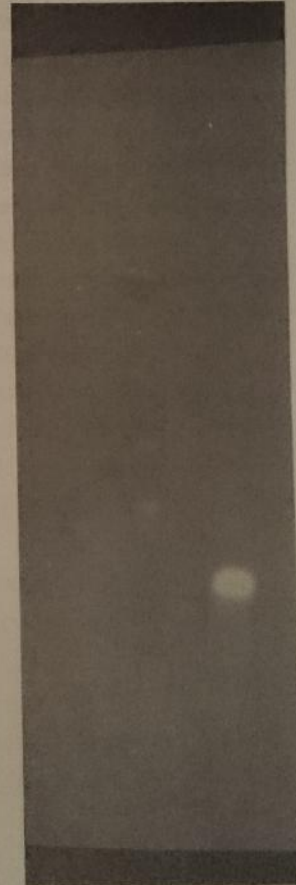
Notre analyse montre que ces 2 décoctés de sommités fleuries fraîches contiennent des substances détectables par les techniques analytiques mises en œuvre dans la Pharmacopée Française Xème édition (flavonoïdes) et qu'ils pourraient faire l'objet de monographies.

Chromatographie en couche mince

Décocté de sommités fleuries fraîches de *Rosa canina* L.

Photocopie couleur grandeur réelle

Photographie à l'échelle 0,8



ACCHL HYP R.C. RUT VITEX2
1 2 3 4 5

Méthode : Pharmacopée Française Xème Ed.
Monographie : Aubépine (Janvier 1991)

ACCHL : acide chlorogénique
HYP : hypéroside
R.C. : décocté de sommités fleuries fraîches de *Rosa canina* L.
RUT : rutine
VITEX2 : vitexine 2"-rhamnoside

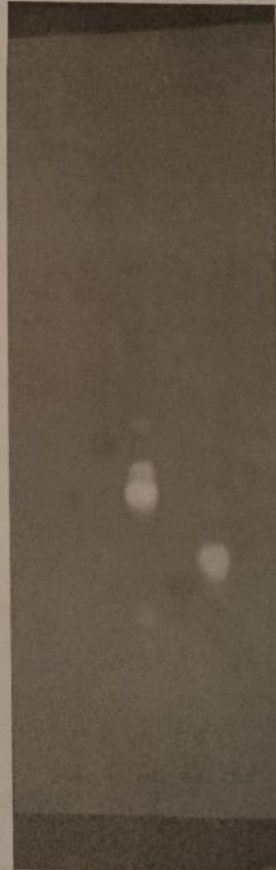
Chromatographie en couche mince

Décocté de sommités fleuries fraîches de *Lonicera caprifolium* L.

Photocopie couleur grandeur réelle

Photographie à l'échelle 0,8

ACCHL HYP CHEV RUT VITEX2¹
asp



Méthode : Pharmacopée Française Xème Ed.
Monographie : Aubépine (Janvier 1991)

ACCHL : acide chlorogénique
HYP : hypéroside
CHEV : décocté de sommités fleuries fraîches de *Lonicera caprifolium* L.
RUT : rutine
VITEX2 : vitexine 2"-rhamnoside

Annexe 2. Liste non-exhaustive des pratiques non-conventionnelles recensées par la Miviludes sur le site internet : annuaire-therapeuthes.com

Acupression	Acupuncture	Analyse et réinformation
Aromathérapie	Aromatologie	Art-thérapie
AtlasProfilax	Aurathérapie	Auricularéflexologie
Auriculothérapie	Baubiologie	Biothérapie holistique
Bioénergie	Biomagnétisme	Biorésonance
Bowen NST	Chiropratique	Chromothérapie
Coaching de vie	Conseil en fleurs de Bach	Constellations Familiales et Systémiques
Danse-thérapie	Décodage Biologique	Dentisterie holistique
Dien Chan	Diététique chinoise	Digitopuncture
Do In	Drainage lymphatique manuel	Ecoute du corps Poyet
EFT	Electropuncture	EMDR
Ennéagramme	Equilibre énergétique	Etiopathie
Fasciapulsologie	Fasciathérapie	Feng Shui
Focusing	Géobiologie	Gestalt-thérapie
Guérisseur	Gymnastique Holistique - Ehrenfried	Hirudothérapie
Homéopathie	Hydrothérapie	Hypnose
Iridologie	Irrigation du côlon	Kinésiologie
Kinésithérapie	La Reconnexion	La Trame
Lithothérapie	Magnétisme	Magnétothérapie
Manupuncture coréenne	Massage Abhyanga	Massage Amma-assis
Massage californien	Massage Hakim	Massage intuitif de bien-être
Massage Lemniscate	Massage sensitif	Massage Tui Na
Médecine ayurvédique	Médecine d'Hildegarde de Bingen	Médecine traditionnelle chinoise
Méthode Gesret	Méthode Mézières	Méthode NAET
Méthode Vittoz	Miltathérapie	Musicothérapie
Naturopathie	Nutrithérapie	Olfactothérapie
Oligothérapie	Ondobiologie	Ostéopathie
Ozonothérapie	Phytothérapie	• PNL
Psycho-Bio-Acupressure	Psycho-Energétique	• Psycho-Généalogie
Psychonomie	Psychopratique	• Psychothérapie
Qi Gong	Quantum-Touch	• Radiesthésie

Rebirth	Reboutement	Réflexologie
Reiki	Relaxation	Respiration holotropique
Sage-femme libérale	Shiatsu	Somatopathie
Somatothérapie	Sophrologie	Tapas Acupressure Technique
Technique Alexander	Technique d'harmonisation énergétique EMF	Technique Nadeau
Thérapie Crânio- Sacrée	Thérapie du Champ Mental	Thérapie par les sons
Tinnitométrie	Tipi	Yoga
Zensight		

Annexe 3. Description des différentes souches de fleurs de Bach Original

Emotion négative combattue	Nom de la souche	Description	Emotion positive renforcée
PEURS	Rock Rose (<i>Helianthemum nummularium</i>)	Pour ceux qui ont des peurs fortes, paniques, terreurs.	Apaise, favorise le courage d'affronter.
	Red Chestnut (<i>Aesculus carnea</i>)	Pour ceux qui sont anxieux, inquiet pour les autres.	Aide à la tranquillité mentale.
	Mimulus (<i>Mimulus guttatus</i>)	Pour ceux qui redoutent les araignées, les ascenseurs, qui ont peur du noir...	Favorise le courage d'affronter les petites peurs quotidiennes.
	Cherry Plum (<i>Prunus cerasifera</i>)	Pour ceux qui ont peur de perdre le contrôle d'eux-mêmes, de faire d'horribles choses.	Aide au retour au calme intérieur.
	Aspen (<i>Populus tremula</i>)	Pour ceux qui ont des appréhensions, et des prémonitions vagues, obsédantes.	Apaise, favorise la disparition des pensées obsédantes.
DOUTES	Cerato (<i>Ceratostigma willmottiana</i>)	Pour ceux qui sont très influençables.	Favorise la confiance en soi, l'affirmation de ses opinions.
	Scleranthus (<i>Scleranthus annus</i>)	Pour ceux qui sont indécis, d'humeur changeante.	Aide à l'équilibre, à la résolution.
	Gentian (<i>Gentiana amarella</i>)	Pour ceux qui ont une attitude de doute, de pessimisme, de découragement.	Favorise le retour de l'optimisme.
	Gorse (<i>Ulex europaeus</i>)	Pour ceux qui ont une attitude résignée.	Aide au retour d'un comportement positif.
	Hornbeam (<i>Carpinus betulus</i>)	Pour ceux qui traînent des pieds, semblent manquer d'allant.	Aide à se renforcer, à se raffermir.
	Wild Oat (<i>Bromus ramosus</i>)	Pour ceux qui sont insatisfaits et ont trop d'objectifs.	Favorise le choix des moyens et de son but.
MANQUES D'INTERET POUR LE PRESENT	Clematis (<i>Clematis vitalba</i>)	Pour ceux qui sont absents, rêveurs, distraits, dans la lune.	Aide à l'attention, à la concentration.

	Honeysuckle (<i>Lonicera caprifolium</i>)	Pour les nostalgiques du passé.	Aide à agir au présent.
	Wild Rose (<i>Rosa canina</i>)	Pour ceux qui viennent sans plaisir, sans intérêt.	Aide à raviver l'intérêt des choses simples.
	Olive (<i>Olea europaea</i>)	Pour ceux qui éprouvent de la lassitude.	Aide à retrouver une fraîcheur physique et mentale.
	White Chestnut (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Pour ceux qui sont irrésolus, qui tournent en rond mentalement.	Aide au calme mental.
	Chestnut Bud (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Pour ceux qui répètent les mêmes erreurs.	Favorise l'attention, la vigilance.
	Mustard (<i>Sinapis arvensis</i>)	Pour ceux qui éprouvent de la tristesse sans raison précise.	Permet de relativiser et de retrouver le plaisir.
SOLITUDE	Water Violet (<i>Hottonia palustris</i>)	Pour ceux qui ont une attitude orgueilleuse, distante.	Permet d'être plus accessible.
	Impatiens (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Pour ceux qui sont irascibles, nerveux.	Aide à l'indulgence, à la sympathie.
	Heather (<i>Calluna vulgaris</i>)	Pour ceux qui sont trop centrés sur eux-mêmes, égocentriques.	Aide à développer l'intérêt et l'écoute des autres.
VULNERABILITE EMOTIVITE (Hypersensibilité aux idées et aux influences)	Agrimony (<i>Agrimonia eupatoria</i>)	Pour ceux qui cachent leur sensibilité et leur souffrance intérieure sous un masque jovial.	Pour favoriser l'expression et l'estime de soi.
	Centaurry (<i>Centaurium umbellatum</i>)	Pour les timides, qui n'osent pas et se laissent dominer.	Améliore l'affirmation de soi.
	Walnut (<i>Juglans regia</i>)	Pour ceux qui sont sensibles et vulnérables.	Aide à fortifier la volonté et protéger son espace intérieur.
	Holly (<i>Ilex aquifolium</i>)	Pour ceux qui ont une attitude susceptible, jalouse, envieuse.	Aide à la compréhension, au pardon.
TRISTESSE DEPRIME	Larch (<i>Larix decidua</i>)	Pour ceux qui se sentent diminués, incapables en comparaison des autres.	Favorise la confiance en soi.

	Pine (<i>Pinus sylvestris</i>)	Pour ceux qui se blâment, se critiquent, se rendent responsables de tout.	Aide à se dégager du fardeau de la culpabilité.
	Elm (<i>Ulmus procera</i>)	Pour ceux qui ont la sensation d'être soudain submergés.	Permet de retrouver la confiance en soi.
	Sweet Chestnut (<i>Castanea sativa</i>)	Pour ceux qui ont une attitude désespérée.	Favorise un comportement dynamique.
	Star of Bethlehem (<i>Ornithogalum umbellatum</i>)	Pour ceux qui ont un bouleversement émotionnel, choc, chagrin.	Aide au réconfort, à la consolation des peines et des chagrins.
	Willow (<i>Salix vitellina</i>)	Pour ceux qui sont amers, aigris, dans le ressentiment.	Aide à l'acceptation et au pardon.
	Oak (<i>Quercus robur</i>)	Pour ceux qui sont dans une activité permanente et ont du mal à décrocher.	Invite au calme, au lâcher-prise.
	Crab Apple (<i>Malus pumila</i>)	Pour ceux qui ne se sentent pas nets, souillés, ou qui sont vite dégoûtés.	Aide à relativiser les pensées parasites.
RELATIONNEL DIFFICILE	Chicory (<i>Chichorium intybus</i>)	Pour ceux qui ont une attitude avide, égoïste, possessive.	Favorise un comportement de générosité.
	Vervain (<i>Verbena officinalis</i>)	Pour ceux qui sont stressés, fervents, volontaires, insistants.	Ramène vers le calme et la tranquillité.
	Vine (<i>Vitis vinifera</i>)	Pour ceux qui ont une attitude directive, dirigiste, autoritaire.	Engage à la souplesse et au dialogue.
	Beech (<i>Fagus sylvatica</i>)	Pour ceux qui ont une attitude critique, intolérante.	Aide à la tolérance, la bienveillance.
	Rock Water	Pour ceux qui ont une attitude rigide, stricte.	Favorise un comportement plus souple, plus nuancé.

Références bibliographiques

- [1] PAGET M. *Approche pharmaceutique des élixirs floraux du Docteur Bach*. Thèse d'exercice. Poitiers : [s.n.], 1994. 100 p.
- [2] LE GALL J.-F. « Des fleurs de Bach aux élixirs floraux ». *Actual. Pharm.* décembre 2005. n°447, p. 25-27.
- [3] WALBECQ C. *CONTRIBUTION A L'ETUDE DES ELIXIRS FLORAUX DU DOCTEUR EDWARD BACH*. Thèse d'exercice. France : Université de Lille 2, 1998. 349 p.
- [4] ANDRAULT A. *Main basse sur les Fleurs de Bach* [En ligne]. *econovateur*. Disponible sur : < <http://www.econovateur.com/rubriques/communiquer/critcom011002.shtml> >
- [5] LEARY B. « The early work of Dr. Edward Bach ». *Br. Homeopath. J.* 1999. n°88, p. p.28-30.
- [6] BACH E. *La Guérison par les fleurs: Guéris-toi toi-même*. Paris, France : Le courrier du livre, 1993. 122 p. ISBN : 2-7029-0175-1.
- [7] BACH E. *Oeuvres complètes: les 38 remèdes floraux de Bach à la base de toute guérison*. Cesena (Italie), Italie : Macro Editions, 2013. 324 p. ISBN : 978-88-6229-582-6.
- [8] MONVOSIN R. *Fleurs de Bach - Quintessence d'une illusion*. novembre 2004.
- [9] *La définition de la santé de l'OMS*. 22 juillet 1946.
- [10] *La médecine holistique interview avec le Docteur Christian Tal Schaller* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], 2013. Disponible sur : < http://www.youtube.com/watch?v=YNJ5RIFhmf8&feature=youtube_gdata_player > (consulté le 28 août 2014)
- [11] MONVOISIN R. *Les fleurs de Bach: enquête au pays des élixirs*. Sophia-Antipolis, France : Éd. book-e-book, 2008. 68 p. (Une chandelle dans les ténèbres, 4) ISBN : 978-2-915312-14-0.
- [12] CAPOROSSI R. *Le système neuro-végétatif et ses troubles fonctionnels*. Aix-en-Provence, France : Ed. de Verlaque, 1989. 237 p. ISBN : 2-87644-011-3.
- [13] FAN Y., PESTKE K., FEESER M., AUST S., PRUESSNER J. C., BÖKER H., BAJBOUJ M., GRIMM S. « Amygdala-Hippocampal Connectivity Changes During Acute Psychosocial Stress: Joint Effect of Early Life Stress and Oxytocin ». *Neuropsychopharmacol. Off. Publ. Am. Coll. Neuropsychopharmacol.* 29 avril 2015.
- [14] DEVIS SINANI E. C. « Stress-induced cellular transcription factors expressed in trigeminal ganglionic neurons stimulate the herpes simplex virus type 1 (HSV-1) infected cell protein 0 (ICP0) promoter. » *J. Virol.* 2013. p. 5.
- [15] SMITH M. A., MAKINO S., KVETNANSKY R., POST R. M. « Stress and glucocorticoids affect the expression of brain-derived neurotrophic factor and neurotrophin-3 mRNAs in the hippocampus ». *J. Neurosci.* mars 1995. p. p.1768-1777.

- [16]MERLOT E. « Conséquences du stress sur la fonction immunitaire chez les animaux d'élevage ». *Prod. Anim.* 2004. Vol. 17, n°4, p. 255-264.
- [17]FAYE K., HENG L. H., COLLOMP R., PEROUX E. « Hypertension et stress ». *J. Mal. Vasc.* 2003. Vol. 28, n°1, p. p.4-8.
- [18]DEROIDE P. *Les élixirs floraux européens: Guide d'utilisation.* [s.l.] : Le Souffle d'Or, 2007. 433 p.ISBN : 978-2-84058-306-6.
- [19]« Les élixirs contemporains: nouveaux élixirs floraux, de cristaux, d'animaux,... » [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur: < <http://www.cfaitmaison.com/sante/autres-elixirs.html> > (consulté le 7 octobre 2014)
- [20]FAMADEM. *Rescue® | Famadem* [En ligne]. Disponible sur: < <http://www.famadem.mc/rescue-remedy-composition/> > (consulté le 9 septembre 2014)
- [21]*Fleurs de Bach® Original | Famadem* [En ligne]. Disponible sur: < <http://www.famadem.mc/fleurs-de-bach/> > (consulté le 9 septembre 2014)
- [22]AUZEMERY N. *Les fleurs de Bach originals, interview d'une formatrice de Famadem.* 4 septembre 2014.
- [23]« Qualité de l'eau, composition volvic - Volvic ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur: < http://www.volvic.fr/creee_par_la_nature/composition_de_l_eau_minerale_volvic_une_mineralite_unique/ > (consulté le 23 septembre 2014)
- [24]GUIBERT F. « Eau minérale, de source ou du robinet : quelle eau boire? ». *60 Millions Consomm.* août 2009. n°440, p. 44-55.
- [25]SCHWARTZ D. « Peut-on évaluer les médecines douces ? ». *Sci. Soc. Santé.* 1986. Vol. 4, n°2, p. 75-88.
- [26]*Score de Jadad. Wikipédia.* 25 août 2014.
- [27]ERNST E. « Bach flower remedies: a systematic review of randomised clinical trials ». *Swiss Med. Wkly.* 24 août 2010.
- [28]WALACH H., RILLING C., ENGELKE U. « Efficacy of Bach-flower remedies in test anxiety: A double-blind, placebo-controlled, randomized trial with partial crossover ». *J. Anxiety Disord.* 2001. n°15, p. p. 356-366.
- [29]ARMSTRONG, ERNST. « A randomized, double-blind, placebo-controlled trial of a Bach Flower Remedy ». *Complement. Ther. Nurs. Midwifery.* 2001. n°7, p. 215-221.
- [30]PINTOV S., HOCHMAN M., LIVNE A., HEYMAN E., LAHAT E. « Bach flower remedies used for attention deficit hyperactivity disorder in children. A prospective double blind controlled study ». *Eur. J. Paediatr. Neurol.* 2005. n°9, p. p.395-398.
- [31]WOLFF R., FORBES C. « Can complementary medicine be based on evidence? ». *Swiss Med. Wkly.* 14 octobre 2010.
- [32]NELSONS COMPANY. « Bach flower remedies, an appraisal of the evidence base ». mai 2006. p. 12 pages.
- [33]DALIN C. *Placebo et élixirs floraux: manipulation symbolique et soin émotionnel.* Thèse d'exercice. Lyon, France : Université Claude Bernard, 2006. 99 p.

- [34] *Conditionnement classique*. Wikipédia. 17 septembre 2014.
- [35] HAOUR F. « Mécanismes de l'effet placebo et du conditionnement: Données neurobiologiques chez l'homme et l'animal ». *MS Médecine Sci*. 2005. Vol. 21, n°3, p. 315-319.
- [36] ERNST E. *Médecines alternatives: le guide critique*. Paris, France : Elsevier, 2005. xx+504 p. ISBN : 2-84299-641-0.
- [37] VIAL B. *Botanique médicale*. Paris, France : Similia, 1998. 415; 48 p. ISBN : 2-84251-015-1.
- [38] CHERIF S., RAHAL N., HAOUALA M., HIZAOUI B., DARGOUTH F., GUEDDICHE M., KALLEL Z., BALANSARD G., BOUKEF K. « Essai clinique d'un extrait titré de feuilles d'olivier dans le traitement de l'hypertension artérielle essentielle ». In : *J. Pharm. Belg. Forum des sciences pharmaceutiques*. [s.l.] : Association pharmaceutique belge, 1996. p. 69-71.
- [39] BOTINEAU M., PELT J.-M. *Botanique systématique et appliquée des plantes à fleurs*. Paris, France : Éd. Tec & Doc : Lavoisier, DL 2010, 2010. xxxii+1335; 32 p. ISBN : 978-2-7430-1112-3.
- [40] LEE K. Y., HWANG L., JEONG E. J., KIM S. H., KIM Y. C., SUNG S. H. « Effect of Neuroprotective Flavonoids of Agrimonia eupatoria on Glutamate-Induced Oxidative Injury to HT22 Hippocampal Cells ». *Biosci. Biotechnol. Biochem*. 23 août 2010. Vol. 74, n°8, p. 1704-1706.
- [41] ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS. « Le pharmacien et les plantes ». *Cah. Ordre Natl. Pharm.* juillet 2014. n°5, p. 32.
- [42] DE PAOLI M. *Enquête sur la place de la phytothérapie dans la vie étudiante*. exercice. [s.l.] : Université Toulouse III - Paul Sabatier, 2013.
- [43] LEHMANN H. *Le médicament à base de plantes en Europe. Statut, enregistrement, contrôles*. Strasbourg : Pharmacie, 2013. 112 p.
- [44] *Code de la santé publique - Article L5121-1*. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [45] « Plantes médicinales et médicaments à base de plantes ». *J. Ordre Natl. Pharm.* juin 2011.
- [46] *European pharmacopoeia*. [Place of publication not identified] : European Pharmacopoeia, 2013. ISBN : 92-871-7531-4.
- [47] BOIRON. *La teinture-mère*. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [48] BOIRON. *La dilution*. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [49] « Dilutions Hahnemanniennes CH ou DH ». In : *Curieux Pharm.* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.curieuxdepharmacie.com/article-4500888.html> > (consulté le 30 septembre 2014)
- [50] *Dilution homéopathique*. Wikipédia. 12 septembre 2014.
- [51] BOULET J. *Dictionnaire de l'homéopathie*. [Monaco] : Éd. du Rocher, 2002. ISBN : 2-268-04330-4.

- [52] SANS V. *Introduction à l'homéopathie*. 27 janvier 2011.
- [53] CHEMOUNY B. *Le guide de l'homéopathie*. [s.l.] : O. Jacob, 2000. 783 p. ISBN : 978-2-7381-0775-6.
- [54] AULAS J.-J. « Homéopathie actualisation du dossier s'évaluation ». *Rev. Prescrire*. octobre 1995. Vol. 15, n°155, p. 674-684.
- [55] COLETTI M. « Homéopathie, à la recherche de la démonstration d'une activité clinique spécifique ». *Rev. Prescrire*. mars 1999. Vol. 19, n°193, p. 212-217.
- [56] « Homéopathie, des preuves d'efficacité? ». *Rev. Prescrire*. mars 2013. Vol. 33, n°353, p. 235-236.
- [57] DROUADAIN A. « Homéopathie : efficacité et innocuité controversées aux Etats-Unis ». *Monit. Pharm.* 2 mai 2015. n°3078,.
- [58] MOREL J.-M. « LES TEINTURES-MÈRES HOMEOPATHIQUES CONDAMNEES A DISPARAITRE? ». In : *OverBlog* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.jacques-lacaze.com/article-les-teintures-meres-homeopathiques-condamnees-a-disparaitre-116034052.html> > (consulté le 7 septembre 2014)
- [59] « Relevé et taux de remboursement ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < ameli.fr > (consulté le 25 septembre 2014)
- [60] « Médicaments homéopathiques - Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes - www.sante.gouv.fr ». [s.l.] : [s.n.], 2013. Disponible sur : < <http://www.sante.gouv.fr/medicaments-homeopathiques.html> > (consulté le 9 juin 2015)
- [61] « Quoi.info - L'actualité expliquée - Homéopathie : si controversée et pourtant remboursée? ». In : *Quoiinfo - Actual. Expliquée* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://quoi.info/actualite-sante/2012/02/18/homeopathie-pourquoi-si-controversee-et-si-bien-remboursee-1125023/> > (consulté le 25 septembre 2014)
- [62] LECHIEN J., HADEFI A., DAHMAN SAIDI S., CHIMANUKA I., ES-SAFI M., COSTA DE ARAUJO P., LINKOWSKI P. « Traitement par fleurs de Bach : pensée magique ou médecine factuelle? Revue de la littérature ». *Dropbox*. 2012. p. 105-106.
- [63] BLANCHARD A. *A propos des fleurs de Bach*. Thèse d'exercice. Lille, France : Université du droit et de la santé, 2008. 99 p.
- [64] FERRANDO E. *Les fleurs de Bach originals, interview d'un pharmacien responsable juridique chez Famadem*. 30 septembre 2014.
- [65] *Décret n°2006-352 du 20 mars 2006 relatif aux compléments alimentaires*. [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], 2006. Disponible sur : < legifrance.fr > (consulté le 15 octobre 2014)
- [66] « Transmission à la DGCCRF des allégations de santé définies à l'article 13 du règlement (CE) n°1924/2006 en vue de leur inscription sur la liste nationale | Le portail des ministères économiques et financiers ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Transmission-a-la-DGCCRF-des-allegations-de-sante-> > (consulté le 19 juillet 2015)
- [67] « RÈGLEMENT (UE) No 432/2012 DE LA COMMISSION du 16 mai 2012 ». *J. Off. Union Eur.* 25 mai 2012. p. 40.

- [68] Arrêté du 24 juin 2014 établissant la liste des plantes, autres que les champignons, autorisées dans les compléments alimentaires et les conditions de leur emploi. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [69] Arrêté du 15 février 2002 fixant la liste des marchandises dont les pharmaciens peuvent faire le commerce dans leur officine [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < legifrance.fr > (consulté le 29 octobre 2014)
- [70] Code de la santé publique - Article L4211-1. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [71] « Définition d'un médicament - Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes - www.sante.gouv.fr ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.sante.gouv.fr/definition-d-un-medicament.html> > (consulté le 17 septembre 2015)
- [72] « Santé | Miviludes ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.derives-sectes.gouv.fr/quest-ce-que-d%C3%A9rive-sectaire/o%C3%B9-la-d%C3%A9celer/sant%C3%A9> > (consulté le 17 septembre 2015)
- [73] MÉZARD J. *Influence des dérives à caractère sectaire dans le domaine de la santé*. [s.l.] : Sénat, 2013.
- [74] FRANCE, MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES. *Santé et dérives sectaires: guide*. [Paris] : [la Documentation française], 2012. ISBN : 978-2-11-008930-4.
- [75] MONVOISIN R. « Élixirs floraux de Bach : étude zététique Critique des concepts pseudo-scientifiques, pseudo-médicaux et des postures philosophiques induites par la théorie du Dr Bach ». *Ann. Pharm. Fr.* 2005. n°63, p. 416-428.
- [76] « Définitions : charlatan - Dictionnaire de français Larousse ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [77] Code de la santé publique - Article R4235-10. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [78] ORDRE DES PHARMACIENS. *Jurisprudences*. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [79] CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE DU PREMIER MINISTRE. *Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecines non conventionnelles?* [s.l.] : [s.n.], 2012.
- [80] MAMBERTI D. *Les fleurs de Bach*. Thèse d'exercice. 1969-2011, France : Université d'Aix-Marseille II, 2006. 124 p.
- [81] « Comment ça va bien! - COMMENT CA VA BIEN! CHANTAL LADESOU - 09-09-2014 ». In : *France2* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < http://www.france2.fr/emissions/comment-ca-va-bien/diffusions/09-09-2014_258427 > (consulté le 9 octobre 2014)
- [82] « BFRPs en France ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.bachcentre.com/fr/bfrp/france.php> > (consulté le 7 octobre 2014)
- [83] BONILLO J.-B. *Questions aux conseillers en fleurs de Bach*. 13 octobre 2014.
- [84] TILBURT J. C., EMANUEL E. J., KAPTCHUK T. J., CURLIN F. A., MILLER F. G. « Prescribing "placebo treatments": results of national survey of US internists and rheumatologists ». *BMJ*. 23 octobre 2008. Vol. 337, n°oct23 2, p. a1938-a1938.

- [85] HALL K. T., LOSCALZO J., KAPTCHUK T. J. « Genetics and the placebo effect: the placebo ». *Trends Mol. Med.* 1 mai 2015. Vol. 21, n°5, p. 285-294.
- [86] BRISSONNET J. « Placébo es-tu là? ». *Sci. Pseudo-Sci.* janvier 2011. n°294,.
- [87] BACH CENTRE. « Code of Practice ». [s.l.] : [s.n.], 2009. Disponible sur : < <http://www.bachcentre.com/found/cop.htm> > (consulté le 4 novembre 2014)
- [88] LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. [s.l.] : [s.n.], 2009.
- [89] Code de la santé publique - Article R4235-62. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [90] RIOLI M. *Le pharmacien d'officine dans le parcours de soins*. [s.l.] : Ministère de la santé et des sports, 2009.
- [91] Code de la santé publique - Article L1411-11. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
- [92] VEYRAT V. « Attention aux référencements ». *Monit. Pharm.* juillet 2010. n°2841, p. p.7.

Table des matières

REMERCIEMENTS	7
Droits d'auteurs	9
Introduction	12
1. PRESENTATION DES FLEURS DE BACH	14
1.1. La genèse des fleurs de Bach	14
1.1.1. Histoire et formation du docteur Bach	14
1.1.2. Philosophie du docteur Bach	16
1.1.2.1. Bach : entre foi et destinée.....	16
1.1.2.2. La médecine holistique et médecine énergétique.....	17
1.1.3. Les différents élixirs sur le marché.....	19
1.1.4. Les fleurs de Bach Nelsons® et le Rescue Remedy®.....	20
1.2. Fabrication des fleurs de Bach	22
1.2.1. Choix de la plante et de l'eau de source	22
1.2.2. Préparation de l'élixir-mère	23
1.2.2.1. La méthode de « solarisation »	24
1.2.2.2. La méthode d'ébullition	26
1.2.2.3. L'élixir-mère	28
1.2.3. Première dilution et flacon de traitement	28
1.2.3.1. Obtention du flacon de première dilution	28
1.2.3.2. Flacon de traitement	29
1.3. Essais cliniques et preuves d'efficacité	31
1.3.1. Recevabilité des essais cliniques.....	32
1.3.2. Edzard Ernst 2010	32
1.3.3. Autres essais cliniques	35
1.3.4. Discussion	36
2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES THERAPEUTIQUES A BASE DE PLANTES.....	38
2.1. Parallèle avec la phytothérapie	38
2.1.1. Parties de la plante utilisées	38
2.1.2. La composition chimique des fleurs	39
2.1.3. Les extractions.....	40
2.1.4. Efficacité et engouement pour la phytothérapie	41
2.1.5. Le statut juridique	42
2.2. Parallèle avec l'homéopathie	44
2.2.1. Processus de fabrication d'un médicament homéopathique.....	44
2.2.1.1. La teinture-mère.....	44
2.2.1.2. Infinitésimal.....	46
2.2.1.3. Dynamisation	47
2.2.2. Théorie et mode de traitement	48
2.2.2.1. Individualisation	48
2.2.2.2. Le principe de similitude.....	49
2.2.2.3. Choix du dosage et mode de prise.....	50
2.2.3. Preuves d'efficacité et effets secondaires	50
2.2.4. Statut juridique et remboursement par la Sécurité Sociale.....	51
2.2.5. Synthèse.....	53
3. LES FLEURS DE BACH A L'OFFICINE	54
3.1. Le cadre juridique	54
3.1.1. Le statut de complément alimentaire	54
3.1.1.1. Décret 2006-352 du 20 mars 2006.....	54
3.1.2. Que peut-on proposer dans une officine ?	56
3.1.2.1. Arrêté du 15 février 2002 modifié fixant la liste des marchandises dont les pharmaciens peuvent faire le commerce dans leurs officines	56
3.1.2.2. La possibilité d'un monopole pharmaceutique ?.....	58

3.1.2.2.1. Le monopole pharmaceutique	58
3.1.2.2.2. La notion d'enregistrement	60
3.2. Les fleurs de Bach à l'officine : une dérive déontologique ?.....	62
3.2.1. Dérives sectaires et fleurs de Bach.....	62
3.2.2. Le charlatanisme à l'officine.....	64
3.3. Engouement du public.....	66
3.3.1. Les thérapeutiques non conventionnelles	66
3.3.2. L'engouement du public pour les fleurs de Bach.....	68
3.3.2.1. Quelques chiffres	68
3.3.2.2. Mode de découverte des fleurs de Bach	68
3.3.2.3. Profil des utilisateurs de fleurs de Bach.....	70
3.3.2.3.1. Profession des utilisateurs de fleurs de Bach	71
3.3.2.3.2. Age des utilisateurs de fleurs de Bach.....	72
3.3.2.4. Délivrance en officine.....	74
3.4. Positionnement thérapeutique des fleurs de Bach	76
3.4.1. Les troubles les plus couramment traités par fleurs de Bach	76
3.4.2. Un traitement adjuvant.....	77
3.4.3. La place du placebo en thérapeutique	79
3.4.3.1. La transparence vis-à-vis du patient.....	80
3.4.3.2. Le risque de retard de prise en charge.....	81
3.5. Le rôle du pharmacien dans la délivrance des fleurs de Bach	82
3.5.1. La formation scientifique du pharmacien.....	82
3.5.2. Orientation du patient dans le parcours de soin	83
3.5.3. Un acteur de santé de proximité	84
3.5.4. Référencement des fleurs de Bach à l'officine	84
Conclusion	86
Annexe 1. Analyse chimique de deux décictés de sommités fleuries fraîches réalisée par Mr Marc Paget pour sa thèse de docteur en pharmacie à Poitiers (1994).....	88
Annexe 2. Liste non-exhaustive des pratiques non-conventionnelles recensées par la Miviludes sur le site internet : annuaire-therapeuthes.com	94
Annexe 3. Description des différentes souches de fleurs de Bach Original.....	96
Références bibliographiques	99
Table des matières.....	105
Table des annexes	107
Table des illustrations.....	108
Table des tableaux.....	109
SERMENT DE GALIEN.....	110

Table des annexes

Annexe 1. Analyse chimique de deux décictés de sommités fleuries fraîches réalisée par Mr Marc Paget pour sa thèse de docteur en pharmacie à Poitiers (1994).....	88
Annexe 2. Liste non-exhaustive des pratiques non-conventionnelles recensées par la Miviludes sur le site internet : annuaire-therapeuthes.com	94
Annexe 3. Description des différentes souches de fleurs de Bach Original.....	96

Table des illustrations

Figure 1 : Edward Bach	14
Figure 2 : Mount Vernon, aujourd'hui Bach Center	15
Figure 3 : Différents élixirs vendus sur internet.....	19
Figure 4 : Présentation des produits de la gamme Rescue Remedy®.....	21
Figure 5 : Rescue Remedy pet®	22
Figure 6 : Procédé de solarisation	24
Figure 7 : Flacons de première dilution.....	29
Figure 8 : Flacons compte-gouttes pour seconde dilution.....	29
Figure 9 : Logo apposé sur les produits DEVA	30
Figure 10 : Signature du docteur Bach déposée par le Centre Bach pour certifier la conformité de ses produits	31
Figure 11 : <i>Agrimonia eupatoria</i> L.....	39
Figure 12 : Découverte des fleurs de Bach (2006).....	69
Figure 13 : Articles parus dans les magazines féminins Marie France en septembre 2013 et Grazia en novembre 2013 « Spécial beauté, nos coups de cœur ».....	69
Figure 14 : Professions des utilisateurs des fleurs de Bach en 2006	71
Figure 15 : Répartition des professions dans le secteur « santé et nature » des utilisateurs des fleurs de Bach (2006) [81].....	72
Figure 16 : Age des utilisateurs (2006)	72
Figure 17 : Age des utilisateurs de fleurs de Bach (2014).....	73
Figure 18 : Disponibilité des fleurs de Bach à l'officine (2008)	74
Figure 19 : Disponibilité des fleurs de Bach à l'officine (2014)	74
Figure 20 : Nombre de bouteilles de fleurs de Bach vendues par an (2008) [63].....	75
Figure 21 : Nombre de bouteilles de fleurs de Bach vendues par an (2014).....	75
Figure 22 : « Médecines douces » associées aux fleurs de Bach par les prescripteurs (2006)	78
Figure 23 : Placébos les plus couramment utilisés selon l'étude de Jon C Tilburt de 2008...79	

Table des tableaux

Tableau 1 : Noms des 19 plantes utilisées pour la fabrication des fleurs de Bach par le procédé de solarisation	25
Tableau 2 : Noms des 18 plantes utilisées pour la fabrication des fleurs de Bach par le procédé d'ébullition	26
Tableau 3 : Récapitulatif de l'étude d'Ernst 2010.....	33
Tableau 4 : Synthèse des essais cliniques présentés par Nelsons®	35
Tableau 5 : Différences d'extraction entre les teintures-mères et les élixirs-mères	45
Tableau 6 : La dilution homéopathique.....	47
Tableau 7 : Récapitulatif des différences et similitudes entre homéopathie et fleurs de Bach	53
Tableau 8 : Les fleurs de Bach les plus souvent conseillées ainsi que les états d'âme correspondants.....	77

SERMENT DE GALIEN

Je jure en présence de mes Maîtres de la Faculté et de mes condisciples :

- d'honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement ;
- d'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement ;
- de ne jamais oublier ma responsabilité, mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine, de respecter le secret professionnel.

En aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser les actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères, si j'y manque.

Lorène WARY

Elixirs floraux et fleurs de Bach

Quelle place en pharmacie ?

Résumé :

Les pratiques non-conventionnelles se sont fortement développées au cours des dernières années et sont de plus en plus plébiscitées par les patients. Les fleurs de Bach sont des extraits de fleurs des champs de la campagne anglaise qui, selon l'avis du concepteur de cette thérapeutique Edward Bach, ont la faculté d'harmoniser nos émotions sans cesse déséquilibrées par notre environnement et notre mode de vie. Les fleurs de Bach représentent une option intéressante pour de nombreux patients en recherche de bien-être. Si la science n'en a jamais validé les fondements ni l'efficacité, leur statut juridique leur permet pourtant une place sur les rayons officinaux. Se pose néanmoins la question de la légitimité des pratiques non-conventionnelles et de la responsabilité des professionnels de santé.

Mots-clés : Fleurs de Bach, médecine non-conventionnelle, émotions

Abstract :

Alternative medicines have developed strongly in recent years and are increasingly successful among patients. Bach Flowers are extracts of wild flowers from the English countryside. Edward Bach, the designer of this therapeutics, believed in its the ability to harmonize our emotions which are constantly unbalanced by our environment and our way of life. Bach flowers are an attractive option for many welfare researches in patients. If science has never validated this natural medicine, yet their legal status allows them a place on our officinal rays. There is the question of the legitimacy of these alternative medicines as well as the responsibility of health professionals.

Keywords : Bach flowers, alternative medicine, emotions